

Investir à long terme
Agir pour l'intérêt général

territoires



Rapport financier
2006

Rapport financier 2006

GROUPE CAISSE DES DEPOTS

- Notion de groupe **P.2**
- Comptes consolidés **P.4**
- Comptes annuels de la Section générale **P.60**

FONDS D'EPARGNE CENTRALISES A LA CAISSE DES DEPOTS

- Comptes annuels des Fonds d'épargne **P.103**

Notion de groupe

Les activités de la Caisse des Dépôts sont issues de sa mission originelle de dépositaire légal de fonds d'origine privée, que le législateur a souhaité protéger par une gestion garantissant leur entière sécurité.

Ces fonds, qui permettent de financer des investissements d'intérêt général et de venir en appui au développement local, ont également conduit la Caisse des Dépôts à devenir un acteur majeur sur les marchés financiers, aujourd'hui par le biais de filiales spécialisées soumises aux conditions de marché.

Cet ensemble constitue un groupe public et décentralisé, exerçant ses activités tant en France qu'à l'étranger, spécialement dans des domaines d'activités financières, immobilières et de services qui relèvent, selon leur nature, soit de mandats publics, soit de logiques concurrentielles.

Les missions d'intérêt général

- > gestion des fonds d'épargne sur livrets et financement du logement social ;
- > gestion sous mandat d'importants régimes de retraites ;
- > activités bancaires et financières réglementées ;
- > appui au développement local, à la politique de la ville, au développement de l'emploi et des PME.

Les activités concurrentielles

- > **assurance de personnes** avec CNP Assurances ;
- > **services et ingénierie** pour le développement des territoires avec les groupes Egis, Transdev, Compagnie des Alpes (CDA) et Santoline ;
- > **activités immobilières** logées dans les groupes SNI et Icade ;
- > **capital investissement** organisé autour de CDC Entreprises.

Présentation des comptes

Pour leur présentation comptable et financière, les activités du groupe Caisse des Dépôts sont réparties en fonction de deux missions principales :

- > la gestion des fonds sous mandat qui est confiée à la Caisse des Dépôts selon des règles définissant la nature des prestations assurées et les conditions financières qui y sont attachées. Ces fonds bénéficient d'une individualisation totale de leur gestion.

Il s'agit notamment des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts et de la gestion des caisses de retraite publiques ;

- > une activité directe exercée par la Section générale, entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts qui fait l'objet d'une gestion différente de celle des opérations sous mandat et, tant en France qu'à l'étranger, par les groupes qui lui sont rattachés, notamment Icade, Transdev, Egis, CDA, Santoline, SNI et CNP Assurances. Seule cette activité est considérée comme constituant un groupe pouvant faire l'objet de comptes consolidés, établis selon les règles comptables applicables aux établissements de crédit. L'entreprise consolidante est la Section générale ; les filiales sont intégrées globalement, proportionnellement, ou mises en équivalence selon la qualification du contrôle.

Cette distinction est marquée par l'exclusion du périmètre de consolidation des fonds d'épargne et des caisses de retraite. Leurs comptes et les commentaires qui s'y rapportent sont présentés séparément.

- > Les évolutions de périmètre significatives 2006 concernent la cession de la participation au capital de la Caisse nationale des caisses d'épargne et la baisse du taux de détention du groupe Icade à 64,7 % suite à l'ouverture du capital et à la cession de titres.

Certification des comptes

En vertu de l'article L.518-15-1 du Code monétaire et financier, "Chaque année, la Caisse des dépôts et consignations présente aux Commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances ses comptes annuels et consolidés, certifiés par deux commissaires aux comptes. La Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations désigne les commissaires aux comptes ainsi que leurs suppléants sur proposition du directeur général."

La Caisse des Dépôts se conforme depuis l'exercice 2004 à ces dispositions introduites par l'article 30 de la loi n°84-148 du 1^{er} mars 1984 modifié par l'article 110 de la loi n°2004-1484 du 30 décembre 2004.

Comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDES DE LA CAISSE DES DEPOTS

- Bilan consolidé	P.5
- Hors-bilan consolidé	P.6
- Résultat consolidé	P.7
- Notes annexes aux états financiers	P.8

Bilan consolidé

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		17 347	30 044
Caisse, banques centrales, comptes chèques postaux		24	4
Effets publics et valeurs assimilées	3	12 085	18 722
Créances sur les établissements de crédit	1	5 238	11 318
Opérations avec la clientèle		10 120	9 529
Comptes ordinaires débiteurs	2	566	843
Autres concours à la clientèle et opérations de crédit-bail et assimilées	2	9 554	8 686
Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable		64 547	65 830
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	48 554	51 636
Actions et autres titres à revenu variable	3	15 993	14 194
Placements des entreprises d'assurance	4	84 344	88 553
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme		4 205	7 471
Participations	5	3 404	2 579
Participations mises en équivalence	6	801	4 892
Immobilisations corporelles et incorporelles	7	8 656	7 122
Ecarts d'acquisition	8	760	577
Comptes de régularisation et actifs divers	9	10 414	6 279
Total actif		200 393	215 405
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées		25 061	36 832
Banques centrales, comptes chèques postaux			2
Dettes envers les établissements de crédit	10	25 061	36 830
Opérations avec la clientèle		42 603	45 748
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	11	33 035	32 113
Autres dettes envers la clientèle	11	9 568	13 635
Dettes représentées par un titre		8 085	4 709
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	12	7 955	4 502
Emprunts obligataires et assimilés	12	130	207
Provisions techniques des entreprises d'assurance	13	79 872	84 669
Comptes de régularisation et passifs divers	14	19 287	23 081
Ecarts d'acquisition	8		8
Provisions	15	1 230	652
Dettes subordonnées	12	1 618	1 174
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	16	475	610
Intérêts minoritaires (hors FRBG)	16	2 157	1 661
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	16	20 005	16 261
Réserves consolidées et autres		15 532	14 174
Résultat de l'exercice		4 473	2 087
Total passif		200 393	215 405

Hors-bilan consolidé

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres		
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	77	12
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾	12 225	7 119
Engagements de garantie		
En faveur d'établissements de crédit	1 958	1 638
En faveur de la clientèle	1 625	1 791
Engagements sur titres		
Titres à livrer ⁽²⁾	1 271	205
Engagements donnés de l'activité d'assurance	251	275
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	10 593	10 642
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit ⁽³⁾	385	761
Reçus de la clientèle	858	813
Engagements sur titres		
Titres à recevoir ⁽⁴⁾	1 970	451
Engagements reçus de l'activité d'assurance	2 114	2 340
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés ⁽⁵⁾	1 394	804
Autres engagements reçus ⁽⁵⁾	463	240

(1) Les engagements de financement en faveur de la clientèle ont augmenté de 5,1 Md€ sur la période: le découvert autorisé de l'Acoss a été porté de 13 Md€ au 31 décembre 2005 à 18,5 Md€ au 31 décembre 2006. L'augmentation de l'avance non consommée de l'Acoss est de 4,8 M€ sur la période.

(2) L'augmentation des engagements donnés sur titres à livrer s'élève à 1,066 Md€ et se traduit principalement par l'engagement de titres TOPCO (TDF) à livrer pour 1,252 Md€, compensé par une baisse de 160 M€ de certificats de dépôts à émettre.

(3) Les engagements de garantie reçus des établissements de crédit diminuent de 376 M€ au cours de l'exercice et s'expliquent essentiellement par la baisse des garanties reçues d'ICIB au titre des OPCVM garantis.

(4) L'augmentation des engagements reçus sur titres à recevoir s'élève à 1,519 Md€ et correspond principalement aux acquisitions de titres effectuées début 2007 et en particulier 863 M€ d'Eutelsat, 337 M€ de Tyrol acquisition (TDF), 211 M€ de Viaduc de Millau et 103 M€ d' Holding Infrastructures de Transport.

(5) L'augmentation des autres engagements donnés et reçus provient majoritairement du pôle Immobilier.

Résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts et produits assimilés		2007	1849
Opérations de trésorerie et interbancaires	20	237	227
Opérations avec la clientèle	21	405	149
Obligations et autres titres à revenu fixe	22	1 363	1 420
Autres intérêts et produits assimilés		2	53
Intérêts et charges assimilées		(1 524)	(1 210)
Opérations de trésorerie et interbancaires	20	(683)	(499)
Opérations avec la clientèle	21	(631)	(602)
Obligations et autres titres à revenu fixe	22	(208)	(109)
Autres intérêts et charges assimilées		(2)	
Revenus des titres à revenu variable	23	618	511
Commissions (produits)	24	43	49
Commissions (charges)	24	(45)	(46)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	25	(185)	(17)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	26	992	781
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	27	253	441
Marge brute des activités d'assurance	28	971	841
Produits nets des autres activités	29	2024	1 829
Produit net bancaire		5 154	5 028
Charges générales d'exploitation		(2 565)	(2 472)
Frais de personnel	30	(1 902)	(1 892)
Autres frais administratifs		(1 263)	(1 157)
Refacturations		600	577
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations	31	(221)	(204)
Résultat brut d'exploitation		2 368	2 352
Coût du risque	32	(25)	(26)
Résultat d'exploitation		2 343	2 326
Quote-part dans le résultat net des mises en équivalence	6	50	41
Quote-part dans le résultat net des mises en équivalence cédées	6	257	420
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	33	3 078	58
Résultat courant avant impôts		5 728	2 845
Résultat exceptionnel		2	10
Impôts sur les bénéfices	34	(993)	(558)
Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition	8	(45)	(30)
Reprises nettes au FRBG		135	
Intérêts minoritaires		(354)	(180)
Résultat net part du groupe		4 473	2 087

Notes annexes aux états financiers

Faits marquants

I. CNCE

Le groupe Caisse des Dépôts a cédé sa participation de 35 % dans la CNCE pour un montant de 7 Md€, réglé le 18 décembre 2006 pour 5,5 Md€ et le 29 janvier 2007 pour 1,5 Md€. Au 31 décembre 2006, le principal des opérations de cessions des titres et de règlements était réalisé ainsi que le placement des titres Natixis. Les conditions de réalisation de l'opération ont permis de constater l'ensemble de la plus-value au 31 décembre 2006, soit 2 245 M€. Le résultat mis en équivalence du groupe CNCE de l'exercice 2006 est de 254 M€ (211 M€ après minoritaires) et inscrit au compte de résultat sur la ligne "Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence cédées".

II. CNP Assurances

Compte tenu de la codétention de CNP Assurances par la Caisse des Dépôts et la CNCE, la cession par la Caisse des Dépôts de sa participation dans la CNCE a pour conséquence une modification des pourcentages de contrôle et d'intérêt du groupe dans CNP Assurances. Ceux-ci s'établissent alors à 36,58 % au 31 décembre 2006. Le bilan du groupe CNP Assurances est intégré à 36,58 % au 31 décembre 2006 et le résultat 2006 pris en compte au taux d'intégration de 43,73 % compte tenu des dates de réalisation de l'opération CNCE.

III. Icade

1. Introduction en bourse d'Icade

Icade a fait son entrée en bourse le 12 avril 2006, sur le marché Eurolist d'Euronext Paris. Cette introduction s'est faite par le biais d'une augmentation de capital avec un produit brut total de 733 M€. A l'issue de l'opération et après exercice de l'option de surallocation, la Caisse des Dépôts détenait 71,69 % du capital pour autant de droits de vote. Cette introduction en bourse est destinée à financer des opérations de croissance externe en France et en Europe. Le profit de dilution réalisé sur cette opération est de 310 M€.

2. Cession de titres Icade

Le 16 octobre 2006, la Caisse des Dépôts a réalisé une opération de cession d'actions portant sur 7 % du capital et des droits de vote d'Icade. Cette opération a permis à Icade d'élargir son flottant et d'améliorer la liquidité de son titre. La plus-value réalisée sur cette opération est de 133 M€. A l'issue de cette cession, la Caisse des Dépôts détient 64,70 % du capital et des droits de vote d'Icade.

IV. Ouverture du capital de VVF

Les accords de cession de 60 % du capital de VVF Vacances et VVF Patrimoine à la société de capital-investissement Finama/Acto ont été signés le 7 avril 2006. La Caisse des Dépôts conserve le restant du capital en devenant actionnaire à hauteur de 40 % dans la société Santoline. VVF Vacances étant une société appartenant au secteur public, ces accords de cession ont été soumis au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et acceptés le 18 juillet 2006. Cette opération vise à "finaliser la séparation entre le pôle concurrentiel et le pôle associatif" pour simplifier l'organisation et clarifier l'actionnariat.

V. Transmission universelle du patrimoine C3D

La Caisse des Dépôts a procédé à la dissolution du holding C3D par Transmission universelle du patrimoine (TUP), selon les termes de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette décision initiée en 2005, s'inscrit dans le projet de simplification des structures intermédiaires et la clarification de l'organisation du groupe Caisse des Dépôts.

VI. Fiscalité

La Loi de finances pour 2007 n° 2206-1666 du 21 décembre 2006 a modifié le régime d'imposition des plus ou moins-values à long terme réalisées par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. Désormais, les plus-values dégagées lors de la cession de titres de placement dont le prix de revient est au moins égal à 22,8 M€ et qui remplissent les conditions ouvrant droit au régime des sociétés mères autres que par le biais de la détention de 5 % au moins du capital de la société sont soumises au taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés soit 33,33 %, et non plus au taux réduit de 15 %, pour la détermination du résultat des exercices clos à compter du 31 décembre 2006. Par ailleurs, les plus-values en sursis d'imposition sur des détentions inférieures à 5 % du capital sont désormais soumises au taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés soit 33,33 %. L'impact global au niveau du groupe est de l'ordre de - 171 M€.

VII. Bonification par la Section générale de prêts sur fonds d'épargne

La Caisse des Dépôts va contribuer au financement d'un dispositif destiné à relancer les parcours résidentiels des ménages à revenus modestes. Ce dispositif portera sur toute la chaîne des catégories d'hébergement, du logement d'urgence à l'accès social à la propriété.

Le logement d'urgence : baisse de 50 points de base (pb) du taux des prêts au logement d'urgence pour les 4 000 habitations prévues sur les deux prochaines années.

Le logement d'insertion : baisse de 50 pb du taux du Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

La reconstitution du parc cédé en accession sociale : la Caisse des Dépôts accordera des prêts avec un avantage équivalent à 15 années d'intérêts gratuits pour financer le foncier des logements locatifs neufs, construits en remplacement des logements vendus aux locataires. Cette mesure portera sur 7 000 logements dans l'année à venir.

La construction neuve en accession sociale :

le dispositif qui sera mis en place repose sur un portage du foncier par une structure financée par l'Union d'économie sociale pour le logement (UESL) et la Caisse des Dépôts. Ainsi, les ménages dont les revenus sont inférieurs au plafond PLUS (moins de 5 000 € par mois pour un couple avec deux enfants) pourront acquérir le bâti de leur première habitation principale et cette structure de portage portera gratuitement le terrain pendant 25 ans. A l'issue de cette période, ces accédants pourront soit acheter le terrain, soit le louer, cette faculté d'achat du foncier étant ouverte entre la 18^e et la 25^e année. Cette mesure portera sur 10 000 logements dans l'année à venir.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts propose **trois autres mesures à titre expérimental :**

- > un allongement de 5 ans de la durée maximale du prêt renouvellement urbain, qui passerait ainsi de 35 à 40 ans ;
- > un allongement de 5 ans de la durée maximale des prêts bonifiés en faveur de la réhabilitation ;
- > une baisse de 75 pb du taux du prêt Gaia portage foncier mobilisable sur une durée de 1 à 15 ans au taux de 3 %.

L'ensemble de ces mesures représente un engagement de la Caisse des Dépôts dont le coût a été estimé à 308 M€ en brut (202 M€ en net).

Notes annexes aux états financiers

Principes d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du CRBF (Comité de la réglementation bancaire et financière).

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-04 du CRC relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du CRBF.

I. Présentation des comptes consolidés

Les contributions aux résultats 2005 et 2006 du groupe Caisse des Dépôts des participations mises en équivalence CNCE et Sogeposte cédées au 31 décembre 2006 sont portées sur une rubrique distincte du compte de résultat "Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence cédées".

II. Principes et modalités de consolidation

1. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts regroupent les comptes de la Section générale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des filiales.

Sont également consolidées les sociétés dont la contribution au résultat du sous-groupe auquel elles appartiennent est jugée significative, et les sociétés nouvellement créées ou acquises et appelées à un fort développement.

1.1 Intégration globale

Sont consolidées par intégration globale, les entreprises contrôlées de manière exclusive.

Le contrôle exclusif se définit comme étant le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, afin de tirer avantage de ses activités.

Il résulte, soit de la détention de la majorité des droits de vote, soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes dirigeants, soit du droit d'exercer une influence dominante en vertu de contrats ou de clauses statutaires.

1.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est défini comme étant le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

1.3 Mise en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, sans en détenir le contrôle.

1.4 Cas particulier des entités *ad hoc*

Lorsque le groupe ou une société du groupe possède en substance, notamment en vertu de contrats ou de clauses statutaires, le contrôle d'une entité, celle-ci est consolidée, même en l'absence de lien en capital. Le contrôle en substance s'apprécie au travers des critères suivants, définis par le CRC n° 99-07 : pouvoirs de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité *ad hoc*, ou sur les actifs qui la composent ; capacité à bénéficier de tout ou de la majorité des résultats et exposition à la majorité des risques.

Sont exclues du périmètre, les entités exerçant leur activité dans le cadre d'une relation fiduciaire avec une gestion pour compte de tiers et dans l'intérêt de différentes parties prenantes.

Sont exclues du périmètre, les sociétés d'économie mixte (SEM, SAIEM) et les sociétés de HLM, pour lesquelles il existe des restrictions à la disponibilité du patrimoine et des bénéfices et, dans le secteur Assurance, les OPCVM contrôlés et les sociétés transparentes ayant une activité immobilière de gestion locative, qui figurent en représentation des engagements des assurés.

1.5 Dates d'arrêtés des comptes des entités consolidées

La quasi-totalité des entités consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les sociétés consolidées qui arrêtent leurs comptes annuels à une date différente de plus de trois mois sont intégrées sur la base d'une situation au 31 décembre. Dans le cas où la date de clôture serait comprise dans le délai de trois mois, et lorsque l'image fidèle et économique du groupe le nécessite, les opérations significatives intervenues entre la date de clôture et le 31 décembre, sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

2. Périmètre

Le groupe Caisse des Dépôts s'organise autour de 6 pôles d'activité principaux :

- > pôle Caisse des Dépôts (y compris filiales directes) ;
- > pôle Immobilier (SNI et Icade) ;
- > pôle Assurance (CNP Assurances) ;
- > pôle Capital Investissement (CDC Entreprises) ;
- > pôle Services (Transdev, Egis, Compagnie des Alpes, Santoline) ;
- > participation CNCE.

Les principales évolutions du périmètre de consolidation pour l'exercice 2006 sont les suivantes :

> pôle Caisse des Dépôts

- acquisition de 100 % de la société SARIHV ;
- cession du solde de la participation Sogeposte ;

> pôle Immobilier

- Icade : acquisition des sociétés GETCI, Icade Italia Agency, KABALO Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH & Co. KG et KABALO Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH ;
- SNI : consolidation pour la première fois en 2006 de SCI des régions et acquisition dans le cadre de l'opération CNCE de la société SAGI ;

> pôle Assurance

aucun mouvement de périmètre au cours de l'exercice 2006 ;

> pôle Capital Investissement

- entrée dans le périmètre en 2006 de CDC Capital III ;
- cession de Fondinvest Capital ;
- création du FPMEI ;

> pôle Services

- Compagnie des Alpes : mise en service du Parc du Bioscope en Alsace, acquisition de cinq parcs d'attraction auprès du groupe STARPARKS dont Walibi World BV ;
- Transdev : acquisition des groupes AGI (Italie), Blazefield (Grande-Bretagne), SZBV (Allemagne) ;
- Egis : acquisition de SOFREAVIA fin 2006 ;
- depuis juillet 2006, la Caisse des Dépôts est actionnaire à 40 % du groupe Santoline à la suite de l'ouverture du capital de VVF.

> CNCE

La participation CNCE a été cédée en 2006.

3. Ecart d'acquisition et d'évaluation

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs, passifs et éléments de hors-bilan constitue l'écart d'acquisition.

La différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise acquise est constitutive d'écarts d'évaluation. Ceux-ci sont amortis, dépréciés ou repris au résultat selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

L'écart d'acquisition résiduel, positif ou négatif, est inscrit au bilan et rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition sans dépasser, sauf exception, 20 ans.

En cas de changements significatifs défavorables intervenant sur les hypothèses ayant servi de base à la détermination du plan d'amortissement, l'écart d'acquisition fait l'objet d'un amortissement exceptionnel et/ou d'une révision de ce plan.

4. Impositions différées

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments du bilan.

La méthode appliquée est celle du report variable, selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé.

Ainsi, le calcul de l'impôt intègre la réduction progressive de la fiscalisation des plus-values à long terme réalisées sur les titres de participation incluse dans "l'amendement Marini" (imposition à 8,26 % en 2006 et exonération à partir de 2007).

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

Certaines entités du groupe, détenues directement ou indirectement font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

Pour la France, les taux d'imposition différée appliqués s'établissent, pour le 31 décembre 2006, à 34,43 % pour le taux plein et 15,50 %, pour le taux réduit hors régime particulier applicable aux titres de participation. Des taux identiques avaient été mis en œuvre pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2005.

Il convient de noter, toutefois, que les plus et moins-values réalisées ou en sursis d'imposition sur les titres de placement inscrits dans un sous-compte long terme, représentant moins de 5 % du capital de la société émettrice et dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ ne bénéficient plus du taux réduit long terme et sont désormais taxés, depuis le 1^{er} janvier 2006, au taux plein.

L'information relative à l'impôt est donnée en note 34.

5. Conversion des états financiers en devises

Les bilans et hors-bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de fin de période (à l'exception des capitaux propres maintenus au cours historique) et les comptes de résultat au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion qui en résultent sont portés dans une rubrique des réserves consolidées intitulée "Réserve de conversion".

6. Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés, lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Sont également éliminés du bilan les titres émis par les entités du groupe s'ils ne font pas partie du portefeuille de transaction.

7. Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat et biens loués en crédit-bail

Les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont enregistrées dans les comptes sociaux selon leur aspect juridique.

S'agissant, dans la réalité financière, d'opérations de crédit, la réglementation impose leur retraitement dans les comptes consolidés de manière à en privilégier l'aspect économique.

Les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont donc portées au bilan consolidé pour leur encours déterminé d'après la comptabilité dite financière. La réserve latente, constituée par la différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier du capital investi, est inscrite parmi les réserves consolidées pour son montant net d'impositions différées.

Les immobilisations acquises par un contrat de crédit-bail ou assimilé sont retraitées lors de la consolidation, afin de les faire apparaître au bilan comme si elles avaient été acquises à crédit.

III. Règles de présentation et d'évaluation – Activités bancaires et financières

Les dispositions du règlement n° 2005-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), modifiant le règlement n° 2002-03 relatif au risque de crédit, sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006. Ces nouvelles dispositions n'ont aucun impact significatif sur les comptes du 31 décembre 2006.

Les nouvelles dispositions de l'avis n° 2006-16 du 21 décembre 2006 relatif au caractère douteux des découverts, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007 n'ont pas fait l'objet d'une application anticipée au 1^{er} janvier 2006.

Le règlement n° 2005-01 du CRC relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. Le groupe n'a pas opté pour l'application anticipée de ce règlement.

Conformément à la recommandation n° 2003-R01 du 1^{er} avril 2003 du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, l'ensemble des engagements envers le personnel a été comptabilisé au 31 décembre 2006.

1. Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

2. Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises ont été convertis au cours de change du 31 décembre 2006.

Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert.

Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

3. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

3.1 Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré,

c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

> De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

> Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchuées du terme, ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existant sur ces encours.

> Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

> Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

> Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés.

Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

> Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque, d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus à la suite de la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

> Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

3.2 Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

4. Titres et opérations sur titres

4.1 Titres

Les titres sont comptabilisés au sein de cinq catégories comptables correspondant à différentes activités de l'établissement.

■ Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont appelés à avoir une rotation rapide n'excédant pas six mois. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. A chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuille de transaction ou d'investissement. Ils comprennent également, le cas échéant, les titres de transaction reclassés au terme d'une durée de détention supérieure à six mois. Dans ce cas, le reclassement est fait au prix du marché du jour du transfert.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" et sont évalués de la façon suivante :

> actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;

> bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle du titre (actuariel pour les obligations à taux fixe et les titres de créances négociables, linéaire pour les autres obligations).

■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe destinés, en principe, à être détenus jusqu'à leur échéance et adossés à un financement stable ou une couverture adaptée.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciation.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle pour les titres de créances négociables et les obligations à taux fixe, selon la méthode linéaire pour les autres obligations.

■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité.

■ Titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés sont valorisés au coût d'acquisition.

Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

4.2 Opérations sur titres

■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le Code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

■ Prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine.

Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêt.

Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées.

La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

5. Instruments financiers à terme

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, le groupe Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger, dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou de prises de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

5.1 Contrats d'échange de taux et de devises

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.

■ Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché, à la date d'arrêt des comptes :

> pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat ;

> pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risques et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

5.2 Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des *futures* et des options.

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur les éléments couverts.

■ Opérations autres que couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché :

> pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat ;

> pour les contrats en position ouverte isolée négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risques et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité, et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

5.3 Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants.

La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

■ **Opérations relevant de la logique de couverture**
Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *pro rata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative ;

■ **Gestion de portefeuille de transaction**

Le résultat assimilable à une commission de montage est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

5.4 Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

Dans le cas où la valorisation des instruments est faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur une longue période.

6. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés, ainsi que des coûts d'emprunt le cas échéant.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments ayant une utilisation différente, pouvant faire l'objet de remplacement à des intervalles réguliers ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément significatif est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

Les composants identifiés sont amortis en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini.

Les composants et durées d'amortissement retenus en règle générale sont :

Gros œuvre : de 30 à 100 ans

Couverture/façade : de 25 à 40 ans

Agencements : de 10 à 25 ans

Installations générales et techniques : de 10 à 25 ans

Gros entretien : 15 ans.

> La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, est prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite, pour l'ensemble des actifs immobiliers, par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

> Les logiciels et coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur 3 ans.

> A chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe prouvant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

> S'agissant des activités d'assurance, la valeur d'utilité du portefeuille de contrats, correspondant à l'estimation de la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par le portefeuille existant à la date d'acquisition, est amortie, par ensemble homogène de contrats, selon un plan révisé régulièrement, reflétant l'émergence des profits futurs sur une durée raisonnable.

7. Risques sur l'immobilier de placement

Sur le long terme, le groupe Caisse des Dépôts détient un patrimoine locatif important.

Lors de la clôture, les immeubles présentant un indice interne ou externe de perte de valeur, et ceux qui sont destinés à être cédés à moyen terme, font l'objet d'un test de dépréciation.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable.

Pour les immeubles de valeur significative, les estimations de marché sont réalisées en référence à des expertises externes.

8. Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

8.1 Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

8.2 Titres donnés en pension livrée

La dette générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

9. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (obligations, certificats de dépôts BMTN et EMTN).

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

10. Provisions

Figurent sous cette rubrique :

> les provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par les fonds d'épargne ;

> les provisions constituées en vertu des dispositions du règlement du CRC n° 2000-06, relatif aux passifs. Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés ;

> une provision pour impôts couvrant l'impôt latent relatif au régime de sursis d'imposition concernant les opérations d'échanges de titres (offres publiques d'échange, fusions).

11. Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;

- des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture prévoyance, frais médicaux ;

- des avantages à long terme : médailles du travail, gratifications liées à l'ancienneté, aide à la mobilité et congés solidaires ;

- des avantages liés à la fin de contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité, aide à la création d'entreprise.

> Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

> Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'Etat en ce qui concerne les fonctionnaires et qui, ainsi, libèrent le groupe Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

> Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Les conditions d'âge et de départ à la retraite retenues dans les calculs tiennent compte des dispositions de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

La provision constituée est ajustée à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les engagements correspondants sont, selon le cas, versés à des fonds de pension propres aux sociétés ou comptabilisés dans les comptes individuels des sociétés concernées. Ils ne font l'objet d'aucun retraitement dans les comptes consolidés du groupe.

12. Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

13. Fonds pour risques bancaires généraux

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

IV. Principales règles de présentation et d'évaluation – Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités d'assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Le groupe Caisse des Dépôts applique le règlement n° 2000-05 du CRC relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les postes constitutifs des états financiers des entreprises d'assurance intégrées sont présentés dans les postes du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan de même nature, à l'exception des postes spécifiques ci-après.

1. Placements des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance comprennent les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de compte et divers autres placements.

Les placements de nature immobilière figurent au bilan à leur coût d'acquisition net de frais d'achat, majoré du coût des travaux d'amélioration et de certains impôts. Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée. La valeur d'estimation des immeubles est fondée sur des rapports d'experts indépendants. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les placements affectés à des contrats libellés en unités de compte sont réestimés en fin de période en fonction de la variation des plus ou moins-values latentes afférentes. Les engagements techniques relatifs à ces contrats sont réestimés corrélativement.

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres déterminée par référence à la valeur recouvrable estimée.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'achat diminué des revenus courus. La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupon couru fait l'objet d'un étalement actuariel sur la durée résiduelle des titres. Une provision est enregistrée en cas de risque de défaillance de l'émetteur.

En outre, lorsque la valeur nette comptable des placements immobiliers et des valeurs mobilières à revenu variable est supérieure à la valeur de réalisation globale de ces actifs, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques, égale à la différence entre ces deux valeurs, doit être constituée.

2. Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

2.1 Assurance vie et capitalisation

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques des primes des contrats en unités monétaires correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal au plus au taux du tarif du contrat concerné, et en utilisant des tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si celles-ci sont plus prudentes.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats.

2.2 Assurance invalidité accident maladie

Il est constitué une provision pour risques croissants pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

L'évaluation des provisions pour sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

2.3 Assurance non-vie

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et des provisions pour sinistres à payer.

3. Marge brute des activités d'assurance

La marge brute des activités d'assurance est constituée des primes et cotisations acquises, des charges de prestations qui comprennent les variations des provisions techniques et des produits nets des placements.

V - Normes IFRS

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé d'opter volontairement pour l'établissement de ses comptes consolidés sous référentiel IFRS à compter de l'exercice 2007.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2007 le groupe appliquera les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les comptes de l'exercice 2006 seront retraités à des fins de comparaison, conformément aux principes figurant dans le référentiel IFRS.

Les principaux impacts identifiés du passage aux normes IFRS sur les comptes du groupe Caisse des Dépôts concernent le portefeuille de titres à l'actif et plus précisément les titres qualifiés de titres disponibles à la vente (évalués à la juste valeur en référentiel IFRS), ainsi que le FRBG (non reconnu en référentiel IFRS).

Note 1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾	4 675	9 757
Comptes courants des fonds d'épargne		134
Intérêts courus	24	41
Créances sur les établissements de crédit à vue	4 699	9 932
Comptes et prêts à terme ⁽²⁾	277	1 006
Titres reçus en pension livrée	250	347
Prêts subordonnés	7	24
Créances douteuses	139	153
Dépréciations	(139)	(153)
Intérêts courus	5	9
Créances sur les établissements de crédit à terme	539	1 386
Créances sur les établissements de crédit	5 238	11 318

La Section générale justifie la quasi-totalité de ce poste.

(1) Le solde des créances sur les établissements de crédit diminue de 5,082 Md€ en raison principalement :

- de la baisse des encours des comptes ouverts auprès de la CNCE (de 3,382 Md€ par rapport au 31 décembre 2005), et auprès d'ICIB (de 828 M€ avec un solde nul au 31 décembre 2006) ;

- du reclassement au 1^{er} janvier 2006, des comptes interapplicatifs en comptes de régularisation (1,997 Md€).

(2) Dont crédits de trésorerie auprès d'ICIB pour 15 M€ (contre 448 M€ au 31 décembre 2005).

Note 2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾	548	843
Créances douteuses	8	7
Dépréciations	(7)	(7)
Intérêts courus	17	
Comptes ordinaires débiteurs à vue	566	843
Prêts à la clientèle financière	2	2
Crédits de trésorerie ⁽²⁾	7 876	7 180
Crédits à l'équipement	356	376
Crédits au logement	499	369
Autres crédits	661	587
Prêts subordonnés	33	36
Opérations de crédit-bail et assimilées	68	72
Créances douteuses	151	154
Dépréciations	(134)	(134)
Intérêts courus	42	44
Autres concours à la clientèle et opérations de crédit-bail et assimilées à terme	9 554	8 686
Opérations avec la clientèle	10 120	9 529

La Section générale justifie la quasi-totalité de ce poste.

(1) L'encours de la Fondation de France, avec une diminution de 543 M€, constitue la principale variation annuelle de ce poste.

(2) L'encours de tirage de l'ACOSS sur son autorisation de découvert est à hauteur de 7,725 Md€ (7,005 Md€ au 31 décembre 2005).

L'encours de crédit total autorisé pour cette contrepartie est de 18,651 Md€ au 31 décembre 2006 contre 13 Md€ au 31 décembre 2005.

Note 3a - Opérations sur titres de transaction,
de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille -
Analyse par nature et type de portefeuille

	31.12.2006					31.12.2005				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Fonds d'Etat	6 331	192	2 306		8 829	5 270	362	4 266		9 898
Bons du Trésor	2 698	1	557		3 256	2 918		54		2 972
Titres prêtés						5 852				5 852
Effets publics et valeurs assimilées	9 029	193	2 863		12 085	14 040	362	4 320		18 722
Obligations	660	723	6 817		8 200	1 098	1 320	5 507		7 925
Fonds communs de créances		645	7		652		665	9		674
Titres de créances négociables	1 733	31 572	1 395		34 700	920	36 998	1 462		39 380
Titres prêtés		1 086	3 916		5 002		569	3 088		3 657
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 393	34 026	12 135		48 554	2 018	39 552	10 066		51 636
Actions		1 818		11 909	13 727		2 003		10 230	12 233
OPCVM	40	2 225			2 265	18	1 941			1 959
Titres prêtés		1			1		2			2
Actions et autres titres à revenu variable	40	4 044		11 909	15 993	18	3 946		10 230	14 194
Total par type de portefeuille (1)	11 462	38 263	14 998	11 909	76 632	16 076	43 860	14 386	10 230	84 552

(1) Les portefeuilles proviennent essentiellement de la Section générale à hauteur de 74 Md€.

Note 3b - Opérations sur titres de transaction,
de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille -
Eléments complémentaires

	31.12.2006					31.12.2005				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Effets publics et valeurs assimilées	9029	193	2863		12085	14040	362	4320		18722
Valeur brute ⁽¹⁾	9029	181	2794		12004	14038	348	4171		18557
Primes / décotes		10	11		21		7	34		41
Créances rattachées		4	58		62	2	7	115		124
Dépréciations		(2)			(2)					
Valeur de marché	9029	193	2946		12168	14040	381	4548		18969
Obligations et autres titres à revenu fixe	2393	34026	12135		48554	2018	39552	10066		51636
<i>Dont titres cotés</i>	2393	32933	11145		46471	2018	38455	9082		49555
Valeur brute ⁽¹⁾	2393	33933	11749		48075	2018	39383	9749		51150
Primes / décotes		16	91		107		81	67		148
Créances rattachées		91	295		386		101	250		351
Dépréciations		(14)			(14)		(13)			(13)
Valeur de marché	2393	34167	12245		48805	2018	39539	10557		52114
Actions et autres titres à revenu variable	40	4044		11909	15993	18	3946		10230	14194
<i>Dont titres cotés</i>	36	2562		10914	13512	14	2514		9164	11692
Valeur brute	40	4111		13112	17263	18	3996		11513	15527
Créances rattachées				32	32				25	25
Dépréciations		(67)		(1235)	(1302)		(50)		(1308)	(1358)
Valeur de marché	40	5378		19613	25031	18	5182		14877	20077

(1) Les valeurs brutes indiquées dans les colonnes "Titres de placement" et "Titres d'investissement" correspondent à la valeur de remboursement.

Note 4 - Placements des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Placements représentatifs des contrats en unités de compte	14 155	13 897
Autres placements	70 189	74 656
Terrains et constructions	1 168	1 288
Placements dans les entreprises liées et participations	154	73
Autres placements	68 867	73 295
Placements des entreprises d'assurance	84 344	88 553

Le groupe CNP Assurances est l'unique contributeur de ce poste. La ligne "Autres placements" est essentiellement composée d'actions et d'OPCVM actions, d'obligations et d'OPCVM obligataires, pour respectivement 9,3 Md€ et 51,5 Md€ (montants au taux d'intégration et hors créances rattachées) au 31 décembre 2006.

Note 5a - Participations

(en millions d'euros)	31.12.2005	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Autres mouvements	31.12.2006
Titres de participations					
Valeur brute ⁽¹⁾	2 409	870	(59)	18	3 238
Dépréciations	(152)	(48)	56	(6)	(150)
Valeur nette comptable	2 257	822	(3)	12	3 088
Avances					
Valeur brute	351	228	(226)	(6)	347
Dépréciations	(29)	(9)	7		(31)
Valeur nette comptable	322	219	(219)	(6)	316
Participations	2 579	1 041	(222)	6	3 404

(1) L'évolution des titres de participations non consolidées s'explique principalement comme suit :

- Section générale: acquisition complémentaire de titres Dexia, pour 505 M€, souscription à l'augmentation de capital de Holding Infrastructures de Transport pour 76 M€, et acquisition de 25 % du capital de Gaz de Strasbourg pour 47,5 M€ ;
- Groupe Icade: acquisition de titres Club Méditerranée pour un montant de 35 M€.

Note 5b - Principales participations non consolidées

(en millions d'euros)	Valeur comptable des titres	Avances	Dépréciations	31.12.2006	Quote-part de capital en %
Sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation > 50 M€ (valeur nette comptable)	2 439	1	(30)	2 410	
Dexia*	1 592			1 592	8,8
Areva*	360			360	3,6
Compagnie Nationale du Rhône	236			236	33,2
Holding Infrastructures de Transport	100			100	5,0
CDC Kinéon ⁽¹⁾	100		(30)	70	100,0
Sicovam Holding	51	1		52	8,8
Autres titres non consolidés	599		(99)	500	
Avances sur titres non consolidés		307	(19)	288	
SEM et SAIEM	200	39	(33)	206	
Total des participations et avances	3 238	347	(181)	3 404	

* Participations cotées.

(1) CDC Kinéon n'ayant plus d'activité, a été déconsolidée au 1^{er} janvier 2005.

Note 6 - Participations mises en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2006			31.12.2005		
	Valeur de mise en équivalence	QP de résultat des MEE	QP de résultat des MEE cédées	Valeur de mise en équivalence	QP de résultat des MEE	QP de résultat des MEE cédées
Groupe CNCE			254	4 184		416
Pôle CDC	631	29	3	593	30	4
OSEO Financement	495	26		475	27	
Anatol Invest BV (PBW)	99	3		69	2	
Logistis	37			38	1	
Sogeposte			3	11		4
Pôle Assurance (CNP Assurances)	102	16		73	8	
Pôles Services et Immobilier	68	5		42	3	
Participations mises en équivalence	801	50	257	4 892	41	420

L'évolution du poste est principalement liée à la cession de la participation CNCE.

Note 7a - Immobilisations corporelles et incorporelles - Ventilation

	31.12.2006			31.12.2005		
	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net
(en millions d'euros)						
Immobilisations d'exploitation	3 256	(1 489)	1 767	3 021	(1 428)	1 593
Immobilisations de placement	8 991	(2 606)	6 385	7 480	(2 371)	5 109
- immobilisations en cours	277	(3)	274	181		181
- terrains et immeubles	7 869	(2 588)	5 281	6 596	(2 350)	4 246
- forêts et réserves foncières	19		19	19		19
- sociétés propriétaires d'immeubles de placement	826	(15)	811	684	(21)	663
Immobilisations corporelles	12 247	(4 095)	8 152	10 501	(3 799)	6 702
Fonds de commerce	293	(81)	212	259	(67)	192
Concessions, licences, brevets	548	(414)	134	485	(378)	107
Autres immobilisations incorporelles	191	(33)	158	144	(23)	121
Immobilisations incorporelles	1 032	(528)	504	888	(468)	420
Immobilisations corporelles et incorporelles	13 279	(4 623)	8 656	11 389	(4 267)	7 122
Dont immobilisations en provenance d'entités à activités bancaire et financière	3 094	(850)	2 244	2 898	(861)	2 037
Dont immobilisations en provenance d'entités à activité non bancaire	10 185	(3 773)	6 412	8 491	(3 406)	5 085

Note 7b - Immobilisations corporelles et incorporelles - Mouvements

	31.12.2005	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres mouvements	31.12.2006
(en millions d'euros)					
Immobilisations corporelles d'exploitation brutes	3 021	290	(123)	68	3 256
Amortissements et dépréciations	(1 428)	(160)	107	(8)	(1 489)
Immobilisations corporelles d'exploitation ⁽¹⁾	1 593	130	(16)	60	1 767
Immobilisations corporelles de placement brutes	7 480	564	(233)	1 180	8 991
Amortissements et dépréciations	(2 371)	(172)	68	(131)	(2 606)
Immobilisations corporelles de placement ⁽²⁾	5 109	392	(165)	1 049	6 385
Immobilisations incorporelles brutes	888	160	(14)	(2)	1 032
Amortissements et dépréciations	(468)	(83)	12	11	(528)
Immobilisations incorporelles	420	77	(2)	9	504
Immobilisations corporelles et incorporelles	7 122	599	(183)	1 118	8 656

(1) Les pôles Services et Immobilier représentent l'essentiel des mouvements.

(2) Les autres mouvements concernent principalement les entrées de périmètre de SAGI (groupe SNI) pour 881 M€ et de la SCI SARIHV pour 233 M€.

Note 8 - Ecart d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Ecart d'acquisition actif		
Ecart d'acquisition bruts au 1 ^{er} janvier	768	573
Ecart résultant de prises de participations et autres mouvements ⁽¹⁾	203	195
Montant brut des écarts d'acquisition actif	971	768
Amortissements au 1 ^{er} janvier	(191)	(183)
Dotations aux amortissements (a)	(53)	(38)
Autres mouvements	33	30
Montant des amortissements	(211)	(191)
Montant net des écarts d'acquisition actif ⁽²⁾	760	577
Ecart d'acquisition passif		
Ecart d'acquisition nets au 1 ^{er} janvier	8	16
Reprises de l'exercice (b)	(8)	(8)
Montant net des écarts d'acquisition passif		8
Impact net résultat (a) – (b)	(45)	(30)

(1) La variation de l'exercice 2006 résulte essentiellement :

- de l'acquisition par le groupe Compagnie des Alpes de 5 parcs d'attractions auprès de StarParks (113 M€) ;
- des acquisitions par le groupe Transdev des sociétés Blazefield Holdings Ltd (25 M€), SZVB (10 M€) et AGI (6 M€) ;
- du rachat des ORA EMGP par le groupe Icade (111 M€) ;
- de la baisse du taux d'intégration CNP (-43 M€) et de l'opération d'ouverture du capital de VVF (-23 M€).

(2) Les écarts d'acquisition nets concernent principalement le groupe CNP Assurances (231 M€), le groupe Icade (209 M€), le groupe Transdev (99 M€) et le groupe Compagnie des Alpes (200 M€).

Note 9 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Charges constatées d'avance	82	64
Produits à recevoir	45	44
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme		12
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	2 337	20
Impôts différés actif (cf. note 34)	36	40
Comptes de régularisation	2 500	180
Débiteurs divers ⁽²⁾	4 670	2 576
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	6	10
Stocks et assimilés	399	262
Dépréciations	(74)	(83)
Actifs divers	5 001	2 765
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 109	2 272
Autres actifs d'assurance	804	1 062
Autres actifs d'assurance et parts des réassureurs dans les provisions techniques	2 913	3 334
Comptes de régularisation et actifs divers	10 414	6 279

(1) Reclassement au 1^{er} janvier 2006 des comptes inter-applicatifs en autres comptes de régularisation (1,997 Md€).

(2) La hausse de ce poste provient essentiellement du solde à recevoir concernant la cession de CNCE pour 1,5 Md€.

Note 10 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	3 193	16 527
Intérêts courus	14	17
Dettes envers les établissements de crédit à vue	3 207	16 544
Comptes et emprunts à terme	3 617	3 017
Titres donnés en pension livrée	18 050	17 158
Intérêts courus	187	111
Dettes envers les établissements de crédit à terme	21 854	20 286
Dettes envers les établissements de crédit	25 061	36 830

(1) La diminution de 13,334 Md€ se situe au niveau de la Section générale et concerne principalement les comptes ordinaires de la CNCE (baisse de 6 Md€ par rapport au 31 décembre 2005), de La Banque Postale (baisse de 5,771 Md€ par rapport au 31 décembre 2005) et du reclassement des comptes inter-applicatifs en comptes de régularisation (1,996 Md€ au 31 décembre 2005).

Note 11 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Comptes ordinaires créditeurs	33 034	32 112
Intérêts courus	1	1
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	33 035	32 113
Emprunts clientèle financière		197
Consignations	3 134	2 916
Comptes créditeurs à terme ⁽¹⁾	5 825	9 478
Titres donnés en pension livrée	119	550
Intérêts courus	490	494
Autres dettes envers la clientèle	9 568	13 635
Opérations avec la clientèle	42 603	45 748

La Section générale justifie l'essentiel des opérations avec la clientèle.

(1) Les comptes créditeurs enregistrent une baisse du dépôt du Fonds de réserve pour les retraites (FRR) de 3,3 Md€.

Note 12a - Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Référence Taux	31.12.2006
Titres subordonnés à terme				621
Groupe CNP Assurances				
	Mai-99	Mai-09	4,625%	147
	Avril-01			55
	Mai-01			18
	Juillet-01	A compter du 11/04/2011	5,75% jusqu'en 2011 et Euribor + 1,57%	18
	Décembre-01	et jusqu'en 2021	à partir du 11/07/2011	55
	Février-02			37
	Avril-02			91
	Avril-03	A compter du 16/05/2013 et jusqu'en 2023	5,25% jusqu'en 2013 et Euribor + 2% à partir du 11/07/2013	110
	Juin-03	A compter du 24/06/2013 et jusqu'en 2023	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor + 2% à partir du 24/06/2013	73
	2003	2008		17
Titres subordonnés à durée indéterminée				867
Groupe CNP Assurances				
	Novembre-04	Indéterminée	4,93% jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60% à partir du 15/11/2016	33
	Juin-04	Perpétuelle	Tec 10 + 10bps, cap à 9%	91
	Septembre-04			18
	Novembre-04	Indéterminée	Euribor 3 mois + 0,70% jusqu'en 2016 et Euribor 3 mois + 1,60% à partir du 15/11/2016	34
	Mars-05	Perpétuelle	6,50% jusqu'en 2008 puis 3% + 22,5% fois l'EUR CMS 10 ans	82
	Mars-05	Perpétuelle	6,25% jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans): cap à 9% et floor à 2,75%	9
	Juin-05	Perpétuelle	7% jusqu'en 2009 puis 100% de (EUR CMS 10 ans + 0,30%); cap à 10 fois (CMS 10 ans - CMS 2 ans): floor à 2%	27
	Mai-06	Perpétuelle	5,25% jusqu' au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 bp	59
	Décembre-06	Perpétuelle	4,75%	457
	Décembre-06	Perpétuelle	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à partir du 20/12/2026	40
	Autres	Perpétuelle		17
Autres emprunts à terme				126
Dépôts de garantie à caractère mutuel				4
Total des dettes subordonnées				1618

Note 12b - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Bons à moyen terme négociables et autres titres de créances négociables émis ⁽¹⁾	7 922	4 494
Dettes rattachées	33	8
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	7 955	4 502
Emprunts obligataires et assimilés	129	206
Dettes rattachées	1	1
Emprunts obligataires et assimilés	130	207
Dettes représentées par un titre	8 085	4 709

(1) L'accroissement observé sur la période est lié principalement à la progression des encours de certificats de dépôts émis par la Section générale pour 3,744 Md€.

Note 13 - Provisions techniques des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Provisions techniques des contrats en unités de compte	14 155	13 896
Autres provisions techniques	65 717	70 773
Provisions techniques vie	63 885	68 715
Provisions techniques non-vie	1 832	2 058
Provisions techniques des entreprises d'assurance	79 872	84 669

Il s'agit des provisions techniques du groupe CNP Assurances, intégré proportionnellement au taux de 36,58% dans le bilan du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2006 (43,66 % au 31 décembre 2005).

Note 14 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Produits constatés d'avance	298	212
Charges à payer	38	49
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	21	27
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	1 482	39
Impôts différés passif (cf. note 34)	464	273
Comptes de régularisation	2 303	600
Instruments conditionnels vendus (primes reçues sur options)		1
Dettes de titres ⁽²⁾	12 043	17 720
Créditeurs divers	4 327	3 959
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	459	614
Autres passifs d'assurance	155	187
Passifs divers	16 984	22 481
Comptes de régularisation et passifs divers	19 287	23 081

(1) Au 1^{er} janvier 2006, reclassement des comptes inter-applicatifs enregistrés en opérations interbancaires au 31 décembre 2005 pour un montant de 1,996 Md€.

(2) La variation des dettes de titres est liée à la baisse de 5,447 Md€ des emprunts de titres de la Section générale auprès des fonds d'épargne.

Note 15 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2005	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2006
Provisions pour retraites et autres charges liées au personnel ⁽¹⁾	276	39	(72)	92	335
Provisions pour risques immobiliers	40	18	(8)	1	51
Provisions pour risques de contrepartie ⁽²⁾	160	27	(25)	(75)	87
Autres provisions ^{(2) (3)}	176	569	(68)	80	757
Provisions	652	653	(173)	98	1 230

(1) Les autres mouvements de la période relatifs aux provisions pour retraites et autres charges liées au personnel impactent essentiellement la Section générale.

(2) Reclassement de 75 M€ en "Autres mouvements" entre les postes "Provisions pour risques de contrepartie" et "Autres provisions".

(3) Les dotations de la période aux "Autres provisions" concernent notamment les bonifications de 308 M€ accordées par la Section générale aux prêts versés par les fonds d'épargne au logement social, auxquelles s'ajoutent 191 M€ de provisions constituées pour faire face à la baisse de valeur de marché du titre EADS.

Note 16 - Variation du FRBG, des intérêts minoritaires et des capitaux propres part du groupe

(en millions d'euros)	Fonds pour risques bancaires généraux ⁽¹⁾	Intérêts minoritaires dans les réserves (hors FRBG)	Intérêts minoritaires dans le résultat	Intérêts minoritaires dans les capitaux propres (hors FRBG)	Réserves de consolidation (hors FRBG)	Réserves de conversion	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2005	610	1 481	180	1 661	14 219	(45)	2 087	16 261	18 532
Affectation du résultat 2005		180	(180)		2 087		(2 087)		
Distribution 2006 au titre du résultat 2005 ⁽²⁾		(184)		(184)	(696)			(696)	(880)
Autres variations ⁽³⁾	(135)	326		326	(19)	(14)		(33)	158
Résultat 31 décembre 2006			354	354			4 473	4 473	4 827
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2006	475	1 803	354	2 157	15 591	(59)	4 473	20 005	22 637

(1) La reprise du FRBG concerne la Section générale.

(2) Le dividende distribué en 2006 au titre de l'exercice 2005 représente 33^{1/3}% du résultat consolidé part du groupe, soit 696 M€.

(3) Les autres variations résultent :

- pour les intrépôts minoritaires, de la cession de la participation dans la CNCE (-293 M€), de l'incidence de l'augmentation de capital réalisée par Icade dans le cadre de son introduction en bourse (+405 M€) et de la cession de titres Icade (+95 M€);

- pour les réserves part du groupe, des changements de méthode constatés en capitaux propres sur la période (application de la recommandation CNC 2003-R1 relative aux avantages au personnel pour -50 M€) et des mouvements sur les subventions d'investissement pour 34 M€;

- pour les réserves de conversion, de la sortie de la CNCE pour -17 M€.

Note 17a - Eléments du bilan consolidé par durée restant à courir

(en millions d'euros)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Elimi- nations	Total au 31.12.2006
Actif						
Créances sur les établissements de crédit	4 835	563	8	10	(178)	5 238
Créances sur la clientèle	8 507	144	500	1 028	(59)	10 120
Portefeuilles de titres hors titres de transaction	24 283	10 021	9 595	5 318		49 217
Dont effets publics et valeurs assimilées	1	1 052	1 344	659		3 056
Dont obligations et autres titres à revenu fixe	24 282	8 969	8 251	4 659		46 161
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	15 682	4 710	2 835	1 894	(60)	25 061
Dont titres en pension livrée (y compris dettes rattachées)	12 659	3 968	1 532	21		18 180
Dettes envers la clientèle	1 781	39 132	828	1 165	(303)	42 603
Dont titres en pension livrée (y compris dettes rattachées)	121	100			(101)	120
Dettes représentées par un titre	7 955	10	120			8 085
Dont emprunts obligataires		10	120			130
Dont autres dettes représentées par un titre	7 955					7 955

Note 17b - Eléments du bilan consolidé ventilés par devise

(en millions d'euros)	Euro	USD	GBP	Autres	Elimi- nations	Total au 31.12.2006
Actif						
Créances sur les établissements de crédit	5 193	115	16	92	(178)	5 238
Créances sur la clientèle	10 142		9	28	(59)	10 120
Portefeuilles de titres hors titres de transaction	49 217					49 217
Dont effets publics et valeurs assimilées	3 056					3 056
Dont obligations et autres titres à revenu fixe	46 161					46 161
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	24 773	7	158	183	(60)	25 061
Dont titres en pension livrée (y compris dettes rattachées)	18 180					18 180
Dettes envers la clientèle	42 352	201	28	325	(303)	42 603
Dont titres en pension livrée (y compris dettes rattachées)	221				(101)	120
Dettes représentées par un titre	6 966	841	6	272		8 085
Dont emprunts obligataires	124		6			130
Dont autres dettes représentées par un titre	6 842	841		272		7 955

Note 18a - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	4	6
Devises achetées non encore reçues	87	3
Euros vendus non encore livrés	87	3
Devises vendues non encore livrées	4	6
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
- euros à recevoir	1 069	2 999
- devises à livrer	1 055	3 038
Devises à recevoir contre euros à livrer		
- devises à recevoir	669	940
- euros à livrer	693	880
Report/déport non couru		
A recevoir	4	11
A payer	1	2

Note 18b - Instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	31.12.2006				31.12.2005			
	Transaction		Trésorerie/couverture		Transaction		Trésorerie/couverture	
	Achat/emprunt	Vente/prêt	Achat/emprunt	Vente/prêt	Achat/emprunt	Vente/prêt	Achat/emprunt	Vente/prêt
Opération fermes								
Marchés organisés								
Contrats de taux					132	132		
Autres contrats	162	50			96	19		
Marchés gré à gré								
Swaps de taux	8 724		18 528		14 642		26 853	
- juste valeur	2		(45)					
Autres contrats	602							
Opérations conditionnelles								
Marchés gré à gré								
Options de taux			227	2			1	
- juste valeur			1					
Caps, floors			11 118		341	211	10 901	305
- juste valeur			297					
Autres options			243	10			280	10
- juste valeur			(22)					

Note 18c - Instruments financiers à terme par durée résiduelle

(en millions d'euros)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Eliminations	Total au 31.12.2006
Opération fermes						
Swaps de taux	12 664	9 814	3 201	1 572	1	27 252
Autres contrats	814					814
Opérations conditionnelles						
Options de taux			229			229
Caps, floors		7	11 059	52		11 118
Autres options	30		223			253

Note 18d - Autres engagements hors-bilan

Garantie de la Caisse des Dépôts à Ixis Corporate & Investment Bank (ICIB)

Au terme d'un accord ratifié le 1^{er} décembre 2000, la Caisse des Dépôts a accordé à CDC Ixis, devenue ICIB (Ixis Corporate & Investment Bank), une garantie prenant la forme d'un cautionnement solidaire. Cette garantie porte sur certains instruments financiers permettant le refinancement d'ICIB (opérations d'émission à l'exception des émissions subordonnées, opérations interbancaires et de trésorerie) ainsi que sur les engagements par signature. Selon les termes de la convention, ICIB peut à son tour, et sous certaines conditions, accorder sa garantie à certaines de ses filiales.

La Commission européenne a examiné les termes de cet accord et de sa rémunération en mai 2003. Conformément à la décision favorable de la Commission européenne, l'octroi de cette garantie pour les opérations nouvelles s'est éteint le 23 janvier 2007. Depuis le 1^{er} avril 2003, les nouvelles opérations de bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 ne peuvent plus être garanties, et à partir du 23 janvier 2004, les nouvelles opérations de hors-bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 seront également exclues.

Depuis le 30 juin 2004, date de cession de CDC Ixis au groupe Caisse d'épargne, l'accord de Refondation, sans remettre en cause le dispositif précité, l'a complété par un engagement de contre-garantie de la CNCE au profit de la Caisse des Dépôts, au titre de son engagement initial face à CDC Ixis. La Caisse des Dépôts rétrocède à ce titre à la CNCE 50% de la rémunération reçue. La garantie initialement accordée par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis a permis de rehausser la signature de cet établissement, posant les bases d'un dispositif transitoire, autorisé par la Direction de la concurrence de la Commission européenne, qui devait permettre l'émancipation progressive de cette filiale. L'association des deux engagements, donné et reçu, avait été considérée dans la perspective du processus de sortie d'ICIB des activités gérées directement par la Caisse des Dépôts.

L'application des règles comptables habituelles, conduisant à l'inscription en hors-bilan des deux engagements réciproques, n'a pas été retenue au motif que ces règles ne permettent pas de restituer la réalité de cette opération complexe et exceptionnelle d'accompagnement de la sortie d'une ancienne filiale, et de l'extinction programmée des obligations de la Caisse des Dépôts.

A partir du 1^{er} avril 2003, la rémunération annuelle de la garantie est le plus élevé des trois montants suivants :

- un montant fonction du rapport, calculé sur base consolidée, entre les fonds propres en risques et les fonds propres de base, au sens de la réglementation prudentielle ;
- le produit des encours d'instruments financiers émis par ICIB par l'écart, à l'émission, entre la rémunération des instruments financiers de même maturité émis par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que CDC Ixis intrinsèque (sans garantie) et la rémunération desdits instruments par les établissements financiers bénéficiant de la même notation qu' ICIB garanti ;
- 8 M€.

Au titre de l'exercice 2006, la rémunération due par ICIB à la Caisse des Dépôts s'élève à 14,9 M€. Le montant à rétrocéder à la CNCE s'élève à 7,4 M€.

Note 19a - Risques de crédit - Exposition globale au risque de crédit

(en millions d'euros)	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Brut au 31.12.2006
Créances sur les établissements de crédit	5 239		10	129	5 378
Créances sur la clientèle	10 102		59	115	10 276
Portefeuille de placement et d'investissement	49 233				49 233
Engagements de financement et de garantie donnés	18 440				18 440
Total	83 014		69	244	83 327

Note 19b - Risques de crédit - Dépréciations et provisions pour risques de contrepartie

(en millions d'euros)	31.12.2005	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2006
Créances sur les établissements de crédit	(153)	(16)	30		(139)
Créances sur la clientèle	(141)	(12)	16	(3)	(140)
Portefeuille de placement et d'investissement (titres à revenu fixe) ⁽¹⁾	(1)				(1)
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs*	(295)	(28)	46	(3)	(280)
Risques d'exécution d'engagement par signature	(101)	(21)	9	77	(36)
Provisions pour risques pays					
Provisions pour risques sectoriels					
Autres provisions pour risques de contrepartie	(59)	(6)	16	(2)	(51)
Provisions inscrites au passif	(160)	(27)	25	75	(87)
Total dépréciations et provisions pour risques de contrepartie	(455)	(55)	71	72	(367)
* Dont dépréciations sur					
Encours bruts sains	(2)				(2)
Encours bruts douteux et douteux compromis	(293)	(28)	46	(3)	(278)

(1) Hors dépréciations pour risque de taux

Note 19c - Risques de crédit - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations sur encours	Total au 31.12.2006
Répartition par zone géographique	5 239		10	129	(139)	5 239
France	5 048		10	129	(139)	5 048
Europe (hors France)	184					184
Autres	7					7

Note 19d - Risques de crédit - Créances sur la clientèle

	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépré- ciations sur encours	Total au 31.12.2006
(en millions d'euros)						
Répartition par zone géographique	10 102		59	115	(140)	10 136
France	10 051		59	84	(109)	10 085
Europe (hors France)	44			31	(31)	44
Autres	7					7
Répartition par secteur	10 102		59	115	(140)	10 136
Souverains et administrations centrales	7 816					7 816
Collectivités locales	36		4		(1)	39
Secteur public autre	10		4			14
Assurance et réassurance	53					53
Autres institutions financières	79		15			94
Corporate	880		12	62	(70)	884
Services aux collectivités	36					36
PME - PMI et professionnels	190		2	1	(3)	190
Particuliers	1 002		22	52	(66)	1 010

Note 19e - Risques de crédit - Titres à revenu fixe

	Encours sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations sur encours	Total au 31.12.2006
(en millions d'euros)					
Répartition par devise	49 233			(1)	49 232
EUR	49 233			(1)	49 232
Répartition par notation	49 233			(1)	49 232
AAA	19 592				19 592
AA	19 086				19 086
A	10 350				10 350
BBB	149				149
Non noté	56			(1)	55

Note 19f - Risques de crédit - Engagements par signature

La quasi totalité des engagements par signature est accordée à des entités françaises.

Note 20 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	156	147
Intérêts sur autres prêts et sur valeurs reçues en pension	25	29
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	8	7
Produits sur report/déport et autres intérêts et produits assimilés	48	44
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	237	227
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(116)	(114)
Intérêts sur emprunts et sur valeurs données en pension	(133)	(109)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(412)	(266)
Charges sur report/déport et autres intérêts et charges assimilées	(22)	(10)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	(683)	(499)

La Section générale est le principal contributeur de cette note.

Note 21 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾	311	50
Intérêts sur créances commerciales et crédits à la clientèle	84	93
Intérêts sur autres prêts et valeurs reçues en pension	5	3
Autres intérêts et produits assimilés	2	2
Intérêts douteux		1
Dotations aux dépréciations pour intérêts douteux	3	
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	405	149
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(373)	(323)
Intérêts sur consignations	(38)	(35)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(216)	(240)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(4)	(2)
Autres intérêts et charges assimilées		(2)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(631)	(602)

La Section générale est le principal contributeur de cette note.

(1) L'évolution de ce poste est due pour l'essentiel aux intérêts perçus de l'ACOSS du fait de l'augmentation de ses tirages sur la période.

Note 22 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	660	676
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	703	744
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	1363	1420
Intérêts sur certificats de dépôt et bons à moyen terme négociables	(196)	(95)
Autres charges d'intérêts	(12)	(14)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	(208)	(109)

La Section générale est le principal contributeur de cette note.

Note 23 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Revenus des titres de placement	61	59
Revenus des titres de l'activité de portefeuille ⁽¹⁾	468	380
Revenus des participations	89	72
Revenus des titres à revenu variable	618	511

(1) La progression des revenus sur titres de l'activité de portefeuille est imputable à la Section générale.

Note 24 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2006		31.12.2005	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec la clientèle	7		3	
Opérations sur titres		(17)		(17)
Opérations sur instruments financiers à terme		(1)		
Prestations de services financiers	36	(27)	46	(29)
Commissions	43	(45)	49	(46)

Note 25 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Résultat sur opérations sur titres de transaction	30	(1)
Résultat sur opérations sur instruments de change	12	15
Résultat sur opérations sur instruments financiers ⁽¹⁾	(227)	(31)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(185)	(17)

(1) Au 31 décembre 2006, la Section générale a enregistré une provision de 191 M€ liée à la baisse des titres EADS.

Note 26 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Résultat de cession des titres de placement	243	84
Autres produits et charges sur titres de placement	(8)	(4)
Dotations/reprises sur dépréciations des titres de placement	(21)	65
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	214	145
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	706	419
Dotations/reprises sur dépréciations des titres de l'activité de portefeuille	72	217
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	778	636
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	992	781

Note 27 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31.12.2006		31.12.2005	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations de placement	80	(4)	48	(1)
Dotations/reprises d'amortissements et provisions des immobilisations de placement	22	(187)	22	(186)
Revenus et charges sur immeubles de placement	816	(116)	755	(115)
Total produits et charges sur immobilisations de placement	918	(307)	825	(302)
Produits et charges sur opérations de promotion immobilière	103	(41)	22	(13)
Dotations/reprises aux provisions sur opérations de promotion immobilière			7	(3)
Total produits et charges sur opérations de promotion immobilière	103	(41)	29	(16)
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	74		70	
Autres produits et charges divers d'exploitation	5	(197)	165	(326)
Dotations/reprises aux provisions aux autres produits et charges d'exploitation ⁽¹⁾	6	(308)	4	(8)
Total autres produits et charges d'exploitation	85	(505)	239	(334)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	1 106	(853)	1 093	(652)
Total net	253		441	

(1) La dotation de 308 M€ en 2006 correspond aux bonifications des prêts sur fonds d'épargne.

Note 28a - Marge brute des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées	13 916	11 449
Charges de prestations y compris les variations de provisions techniques	(17 041)	(14 301)
Produits nets des placements	4 096	3 693
Marge brute des activités d'assurance	971	841
Dont marge brute des activités d'assurance vie	760	719
Dont marge brute des activités d'assurance non-vie	211	122

Il s'agit de la marge brute générée par CNP Assurances, dont le résultat est consolidé au 31 décembre 2006 par intégration proportionnelle au taux de 43,73 %.

Note 28b - Passage de la marge brute au résultat de l'exploitation courante

(en millions d'euros)	31.12.2006			31.12.2005		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Marge brute des activités d'assurance	760	211	971	719	122	841
Frais de personnel par destination avant élimination des comptes intra-groupe	(120)	(11)	(131)	(123)	(10)	(133)
Autres frais administratifs par destination avant élimination des comptes intra-groupe	(134)	(53)	(187)	(95)	(50)	(145)
Dotations nettes aux amortissements d'exploitation	(5)	(1)	(6)	(13)	(1)	(14)
Produits nets des placements transférés et autres régularisations	(127)	(21)	(148)	(119)	(18)	(137)
Résultat technique au taux d'intégration	374	125	499	369	43	412
Participation des salariés	(7)		(7)	(6)		(6)
Produits nets des placements transférés	127	21	148	119	18	137
Résultat de l'exploitation courante au taux d'intégration	494	146	640	482	61	543
Résultat de l'exploitation courante - Total à 100%	1 130	334	1 464	1 103	140	1 243

Note 29 - Produits nets des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	3 040	2 612
Achats consommés et autres charges d'exploitation	(1 016)	(783)
Produits nets des autres activités	2 024	1 829

Ce poste concerne exclusivement les pôles Services et Immobilier.

Note 30 - Frais de personnel

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Salaires et traitements	(1 275)	(1 236)
Charges de retraite et mouvements de provisions afférents	(4)	(63)
Autres charges sociales	(500)	(425)
Intéressement et participation	(58)	(42)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(91)	(83)
Dotations/reprises de provisions	26	(43)
Frais de personnel	(1 902)	(1 892)

Note 31 - Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	(223)	(204)
Reprises d'amortissements des immobilisations d'exploitation	1	
Dotations nettes aux amortissements	(222)	(204)
Dotations aux dépréciations des immobilisations d'exploitation	(6)	(5)
Reprises des dépréciations des immobilisations d'exploitation	7	5
Reprises nettes de dépréciations	1	
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(221)	(204)

Note 32 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Dépréciation des créances	(48)	(37)
Risques sur engagements par signature	(21)	(46)
Risques de contrepartie et autres risques	(4)	(10)
Dotations aux dépréciations	(73)	(93)
Dépréciation des créances	68	58
Risques sur engagements par signature	9	39
Risques de contrepartie et autres risques	11	7
Reprises de dépréciations	88	104
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(40)	(37)
Pertes et récupérations	(40)	(37)
Coût du risque	(25)	(26)

Note 33 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	24	8
Gains ou pertes des opérations sur titres de participation et titres d'investissement	3054	50
Gains ou pertes sur cession des participations et gains ou pertes sur avances ⁽¹⁾	3049	9
Dotations/reprises des dépréciations sur participations	5	43
Gains ou pertes sur cession des titres d'investissement		(2)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3078	58

(1) Les gains sur cessions de participations trouvent notamment leur origine dans :
 - l'introduction en bourse d'Icade: +310 M€;
 - la cession de 7 % du capital d'Icade: +167 M€;
 - la cession par Icade Foncière des Pimonts de 3 SCI pour +98 M€;
 - la cession de la participation CNCE pour +2373 M€ (net d'impôt +2245 M€).

Note 34a - Impôts sur les bénéfices - Ventilation des charges et produits d'impôts différés et exigibles

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Impôt sur les sociétés	(869)	(723)
Impôts différés	(124)	165
Charge d'impôt	(993)	(558)

Note 34b - Impôts sur les bénéfices - Analyse des stocks d'impôts différés au bilan

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Impôts différés actifs	36	40
Impôts différés passifs	(464)	(273)
Impôts différés nets au bilan	(428)	(233)

La prise en compte de la modification de la fiscalité sur titres conformément à la loi de finances pour 2007 s'est traduite par une charge d'impôt exigible de 94 M€ et une charge d'impôts différés de 171 M€ au niveau du groupe Caisse des Dépôts.

Note 34c - Impôts sur les bénéfices - Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et l'impôt réellement comptabilisé

(en millions d'euros)	31.12.2006
Résultat courant avant impôt et résultat des mises en équivalence	5 557
Taux d'impôt	34,43 %
Impôt théorique	(1 913)
Opérations définitivement non imposables ⁽¹⁾	846
Fiscalité à taux réduit	127
Différence de taux d'imposition	(83)
Reports déficitaires et moins-values à long terme	10
Non reconnaissance d'impôts différés	(12)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	32
Impôt réel comptabilisé	(993)

(1) Principalement opérations CNCE et Icade.

Note 35 - Résultat par pôle d'activité

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts	Pôle Immobilier	Pôle Assurance CNP	Pôle Services	Pôle Capital Investis- sement	Partici- pation CNCE	Total groupe
Produit net bancaire	1 337	905	971	1 591	350		5 154
Charges générales d'exploitation	(269)	(596)	(299)	(1 354)	(47)		(2 565)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations	(79)	(9)	(6)	(126)	(1)		(221)
Résultat brut d'exploitation	989	300	666	111	302		2 368
Coût du risque	(18)	(5)		(1)	(1)		(25)
Résultat d'exploitation	971	295	666	110	301		2 343
Quote-part résultat des entreprises MEE	32		16	5		254	307
Gains ou pertes sur actif immobilisé	2 945	112		20	1		3 078
Résultat courant avant impôts	3 948	407	682	135	302	254	5 728
Résultat exceptionnel	(2)	4					2
Impôts sur les bénéfices	(603)	(84)	(204)	(41)	(61)		(993)
Dotations nettes aux amortis- sements des écarts d'acquisition	(2)	(11)	(20)	(19)	7		(45)
Reprises nettes au FRBG	135						135
Intérêts minoritaires	(5)	(80)	(104)	(31)	(91)	(43)	(354)
Résultat net part du groupe 2006	3 471	236	354	44	157	211	4 473
Résultat net part du groupe 2005	1 129	107	313	35	114	389	2 087

Note 36 - Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

GROUPES/SOCIETES	31.12.2006			31.12.2005		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Caisse des Dépôts						
Caisse des Dépôts						
CAISSE DES DEPOTS (SECTION GENERALE)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ALTEAU SA	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
C3D HOLDING ⁽¹⁾				GLOB	100,00	100,00
C3D INVESTMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC HOLDING FINANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC PROJETS URBAINS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FINANCIERE TRANSDEV SA	GLOB	100,00	50,12	GLOB	100,00	50,12
GROUPE BETURE / CAP ATRIUM SASU	GLOB	100,00	99,96	GLOB	100,00	99,96
INFORMATIQUE CDC	GLOB	100,00	50,97	GLOB	100,00	63,30
SCI SARIHV	GLOB	100,00	100,00			
SOGEPOSTE ⁽²⁾				EQUI	35,00	35,00
TOUR DESCARTES ⁽³⁾	PROP	66,67	53,77	GLOB	100,00	64,98
Groupe Anatol Invest						
ANATOL INVEST HOLDING FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ANATOL INVEST HOLDING BV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PBW REAL ESTATE FUND	EQUI	50,00	50,00	EQUI	50,00	50,00
ATRIUM TOWER	EQUI	50,00	50,00	EQUI	50,00	50,00
BRISTOL	EQUI	50,00	50,00	EQUI	50,00	50,00
IBC	EQUI	50,00	50,00	EQUI	50,00	50,00
MOMPARK MFC	EQUI	50,00	50,00	EQUI	50,00	50,00
MYSLBEK	EQUI	50,00	50,00	EQUI	50,00	50,00
PAIGE INVESTMENTS	EQUI	50,00	50,00			
WEBC	EQUI	50,00	50,00	EQUI	50,00	50,00
Groupe OSEO Financement						
OSEO FINANCEMENT (ex-OSEO BDPME)	EQUI	43,15	43,15	EQUI	43,14	43,14
AUXICONSEIL	EQUI	43,15	43,15	EQUI	43,14	43,14
AUXIFINANCES	EQUI	43,15	43,15	EQUI	43,14	43,14
AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT	EQUI	43,15	34,64	EQUI	43,14	34,63
AVENIR TOURISME	EQUI	43,15	24,21	EQUI	43,14	24,20
COMPAGNIE AUXILIAIRE OSEO	EQUI	43,15	43,15	EQUI	43,14	43,14
OSEO BRETAGNE (ex-OSEO BATIROC)	EQUI	43,15	38,65	EQUI	43,14	38,64
OSEO GARANTIE (ex-OSEO SOFARIS)	EQUI	43,15	25,82	EQUI	43,14	25,68
OSEO GARANTIE REGIONS (ex-OSEO SOFARIS REGIONS)	EQUI	43,15	13,55	EQUI	43,14	22,64
Groupe Foncière Anatole France						
SOCIETE FONCIERE ANATOLE FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
QUAI ANATOLE FRANCE SCI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SARL ATHOS ⁽⁴⁾				GLOB	100,00	100,00
SCI ATHOS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI ATRIUM				GLOB	100,00	100,00
SCI AUSTERLITZ	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI RIVE GAUCHE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
URBA CLUB	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00

GROUPES/SOCIETES	31.12.2006			31.12.2005		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Groupe Logistis						
LOGISTIS	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI ARTOIPOLE ARRAS	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI CLESUD	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI EUROCENTRE TOULOUSE	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PARISUD	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PARISUD BAT D	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PARIS SUD VI	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PLAINE DE L'AIN	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PLAINE DE L'AIN BAT C	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PORTE DE FRANCE	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI SAINT-LAURENT-DE-MURE	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI SAINT-OUEN-L'AUMONE	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
Pôle Capital Investissement						
Groupe CDC Entreprises						
CDC ENTREPRISES HOLDING (ex-CDC ENTREPRISES)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AVENIR ENTREPRISES GESTION	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
CDC ENTREPRISES I	GLOB	100,00	89,89	GLOB	100,00	87,16
CDC ENTREPRISES II	GLOB	100,00	57,10	GLOB	100,00	49,30
CDC CAPITAL III	GLOB	100,00	33,19			
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	79,07
CDC CAPITAL INVESTISSEMENT (ex-CDC ENTREPRISES EQUITY CAPITAL) ⁽⁶⁾	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	79,07
CDC ENTREPRISES INNOVATIONS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	79,07
CDC ENTREPRISES SERVICES INDUSTRIE ⁽⁶⁾				GLOB	100,00	79,07
CDC ENTREPRISES VALEURS MOYENNES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FCPR PART'COM	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	94,00
FONDINVEST CAPITAL				GLOB	100,00	63,23
CDC ENTREPRISES (ex-FP GESTION)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FPMEI	GLOB	100,00	100,00			
PART'COM	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC PME Croissance						
CDC PME CROISSANCE	GLOB	100,00	55,46	GLOB	100,00	55,59
Pôle CNP						
Groupe CNP Assurances⁽⁶⁾						
CNP ASSURANCES	PROP	36,58	36,58	PROP	43,66	43,66
ASSURBAIL	PROP	36,58	36,24	PROP	43,66	43,25
ASSURPOSTE	PROP	18,29	18,29	PROP	21,83	21,83
CAIXA SEGUROS	PROP	36,58	18,93	PROP	43,66	22,59
CNP CAPITALIA VITA	PROP	36,58	21,03	PROP	43,66	25,10
CNP IAM	PROP	36,58	36,58	PROP	43,66	43,66
CNP IMMOBILIER	PROP	36,58	36,58	PROP	43,66	43,66
CNP INTERNATIONAL	PROP	36,58	36,58	PROP	43,66	43,66
CNP SEGUROS DE VIDA	PROP	36,58	27,97	PROP	43,66	33,38
ECUREUIL VIE	PROP	36,58	18,29	PROP	43,66	21,83
GLOBAL	PROP	36,58	30,55	PROP	43,66	36,46
GLOBAL VIDA	PROP	36,58	30,57	PROP	43,66	36,48

GROUPES/SOCIETES	31.12.2006			31.12.2005		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
INVESTISSEMENT TRESOR VIE - ITV	PROP	36,58	36,58	PROP	43,66	43,66
IXIS ASSET MANAGEMENT	EQUI	5,64	5,64	EQUI	8,73	8,73
PREVIPOSTE	PROP	36,58	36,58	PROP	43,66	43,66
SICAC	PROP	36,58	36,58	PROP	43,66	43,66
Pôle Immobilier						
Groupe Icade						
ICADE SA	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
ICADE FONCIER DEVELOPPEMENT	GLOB	100,00	64,70			
SAS PARIS NORD-EST ⁽⁷⁾	PROP	80,00	69,41			
LOGEMENT						
ICADE PATRIMOINE						
ICADE PATRIMOINE	GLOB	100,00	64,43	GLOB	100,00	98,03
FONCIERE COMMERCES IDF	GLOB	100,00	64,43	GLOB	100,00	98,03
SA POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ECONOMIQUES (SACLE)	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
SCI LOCATIVES (13 sociétés)	GLOB	100,00		GLOB	100,00	
ICADE CAPRI						
ICADE CAPRI	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
GROUPE CAPRI (264 sociétés): 220 GLOB, 38 PROP et 6 EQUI			64,70			100,00
GROUPE ELLUL (34 sociétés): 28 GLOB et 6 PROP			32,90			50,85
GROUPE PROMO MIDI (13 sociétés)	GLOB	100,00	32,99	GLOB	100,00	50,99
ICADE ADMINISTRATION DE BIENS						
ICADE ADB (ex-GFF)	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
CABINET VILLA	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
EUROCAMPUS SARL	GLOB	100,00	38,82	GLOB	100,00	60,00
GFF INSTITUTIONNELS SAS	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
GFF PARTICIPATIONS SAS				GLOB	100,00	100,00
ICADE EUROSTUDIOMES	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
MONTPARNASSE SERVICES SARL	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	99,80
VILLA GESTION				GLOB	100,00	100,00
VILLA TRANSACTIONS				GLOB	100,00	100,00
SERVICES - Espagne						
FINCAS ANZIZU	GLOB	100,00	58,23	GLOB	100,00	90,00
RESA	GLOB	100,00	43,35	GLOB	100,00	67,00
TERTIAIRE						
ICADE EMGP						
ICADE EMGP	GLOB	100,00	53,49	GLOB	100,00	82,67
SCI PDM 1	GLOB	100,00	53,49	GLOB	100,00	82,67
SCI PDM 2	GLOB	100,00	53,49	GLOB	100,00	82,67
SCI PDM 3	GLOB	100,00	53,49	GLOB	100,00	82,67
CFI	GLOB	100,00	53,49	GLOB	100,00	82,66
SCI SEVERINE	GLOB	100,00	32,09	GLOB	100,00	49,60
SCI 68 VICTOR HUGO	GLOB	100,00	53,49	GLOB	100,00	82,67
SCI BASSIN NORD	PROP	50,00	26,74	PROP	50,00	41,34
SCI BATI GAUTIER	GLOB	100,00	53,49	GLOB	100,00	82,67

GROUPES/SOCIETES	31.12.2006			31.12.2005		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SCI LE PARC DU MILLENAIRE	GLOB	100,00	53,49	GLOB	100,00	82,67
SERAEL SA	GLOB	100,00	53,19	GLOB	100,00	82,22
SNC LE PARC DU MILLENAIRE	GLOB	100,00	53,49	GLOB	100,00	82,67
ICADE FONCIERE DES PIMONTS						
ICADE FONCIERE DES PIMONTS	GLOB	100,00	61,31	GLOB	100,00	94,94
SA MESSINE PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	61,31	GLOB	100,00	94,94
TOUR DESCARTES ⁽³⁾						
SCI CAMILLE DESMOULINS	GLOB	100,00	61,31	GLOB	100,00	94,94
SCI DU 1 ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSEES				GLOB	100,00	94,94
SCI DU 1 TERRASSE BELLINI	PROP	33,33	20,43	PROP	33,33	31,64
SCI DU 114 AV. DES CHAMPS-ELYSEES	GLOB	100,00	61,31	GLOB	100,00	94,94
SCI DU 2 RUE DU 4 SEPTEMBRE				GLOB	100,00	94,94
SCI DU 22-24 AV. DE WAGRAM				GLOB	100,00	94,94
SCI DU 26-28 AV. DE WAGRAM				GLOB	100,00	94,94
SCI DU 3-5 AV. DE FRIEDLAND	GLOB	100,00	61,31	GLOB	100,00	94,94
SCI DU 31 RUE DE MOGADOR	GLOB	100,00	61,31	GLOB	100,00	94,94
SCI DU 69 BLD HAUSSMANN	GLOB	100,00	61,31	GLOB	100,00	94,94
SCI DU PONT-NEUF				GLOB	100,00	94,94
SCI MORIZET	GLOB	100,00	61,31	GLOB	100,00	94,94
SCI RIVES DU XV ^e				GLOB	100,00	94,94
SCI SEINE A4B				GLOB	100,00	94,94
VILLEJUIF	GLOB	100,00	61,31			
ICADE TERTIAL						
ICADE TERTIAL	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
AMENAGEMENT CROIX DE BERNY	GLOB	100,00	40,57	GLOB	100,00	62,70
ANTONY PARC II SCI	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
LES PORTES D'ARCUEIL A SNC	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
LES PORTES D'ARCUEIL B SNC	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
LES PORTES D'ARCUEIL C SNC	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
MONTROUGE CAP SUD	PROP	50,00	32,35			
NERUDA FONTANOTS SCI	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
ODYSSEUM 2 SCI	GLOB	100,00	49,82	GLOB	100,00	77,00
PARIS BERTHELOT	PROP	25,00	16,18	PROP	25,00	25,00
PB31 PROMOTION SNC	PROP	50,00	32,35	PROP	50,00	50,00
PORTE DE CLICHY	PROP	50,00	32,35			
SCI 22-24 RUE DE LAGNY	PROP	51,00	33,00	PROP	51,00	51,00
SCI ESPACE MARCEAU	PROP	51,00	33,00	PROP	51,00	51,00
SCI NICE 400 PROMENADE DES ANGLAIS	PROP	50,00	32,35	PROP	50,00	50,00
TOULOUSE CANCERPOLE	PROP	50,00	32,35			
VILLEJUIF GUIPONS	GLOB	100,00	64,70			
FONCIERES - Allemagne						
ICADE REIT	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM GERMANY GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM AHRENSDOF GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK8 GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK9 GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM DACHAUER STRASSE GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM FRANKENALLE GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 3 GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 4 GMBH	GLOB	100,00	64,70			

GROUPES/SOCIETES	31.12.2006			31.12.2005		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ICADE REIM GOLDSTEINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM HOHENZOLLERNDAMM GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 1) GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 2) GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 3) GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 4) GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM KOCHSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM MERCEDESSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM RHINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM SALZUFER GMBH	GLOB	100,00	64,70			
ICADE REIM TURLENSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	64,70			
KABALO VERWALTUNGSGESELLSCHAFT GMBH	GLOB	100,00	61,40			
KABALO VERWALTUNGSGESELLSCHAFT GMBH & CO KG	GLOB	100,00	64,54			
ICADE ARCOBA						
ICADE ARCOBA	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
GETCI	GLOB	100,00	64,70			
ICADE CONSEIL						
ICADE CONSEIL	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
ICADE EXPERTISE	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
ICADE PFM						
ICADE EUROGEM	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
FACIMALP SA	GLOB	100,00	55,00	GLOB	100,00	64,88
ICADE GESTEC RS (ex-GESTEC RS CONSULTANTS)	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
ICADE GESTION TERTIAIRE	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
ICADE SURETIS	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
ILABOR	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
IMOP SA	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	79,00
IPISTA SAS	GLOB	100,00	64,54	GLOB	100,00	100,00
ISIS FACILITIES SAS	GLOB	100,00	35,59	GLOB	100,00	55,00
KLEBER FM SAS	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	75,00
MANUTRA SAS	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	45,47
MANUTRA SECURITE SARL	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	45,54
NORMANDIAL SERVICES				GLOB	100,00	60,00
PROPERTIA FM SAS	PROP	49,00	31,71	PROP	49,00	49,00
STHAL SNC	PROP	50,00	32,35	PROP	50,00	50,00
SERVICES - Espagne						
IMSI EUROGEM IBERICA	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
IMMOBILIARIA DE LA CDC ESPANA	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
SERVICES - Italie						
ICADE ITALIA (ex-IMMOGEST)	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
NEWREAL	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
ICADE ITALIA AGENCY	GLOB	100,00	64,70			

GROUPES/SOCIETES	31.12.2006			31.12.2005		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SERVICES - Belgique						
ICADE BENELUX (ex-EURIS FM)	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
PARTENARIATS PUBLICS - SANTE						
ICADE G3A						
ICADE G3A SAS	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
CENTRE-EST	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
FRANCE OUEST PROMOTION SNC	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
ICADE DOCKS DE PARIS	GLOB	100,00	64,70			
ICADLEO	GLOB	100,00	43,14	GLOB	100,00	66,67
LES BUREAUX DE L' ILE DE NANTES	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
LES TOVETS				GLOB	100,00	99,90
NORD PROMOTION SNC	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
SORIF ICADE LES PORTES D' ESPAGNE	PROP	50,00	32,35	PROP	50,00	50,00
ICADE FONCIERE PUBLIQUE						
ICADE FONCIERE PUBLIQUE	GLOB	100,00	64,70			
SCI DU CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES (8)	PROP	66,00	58,24			
SCI DE LA VISION (9)	PROP	65,00	57,24			
SCI POLICE DE MEAUX	GLOB	100,00	64,58			
LES TOVETS	GLOB	100,00	64,70			
ICADE SETHRI						
ICADE SETHRI - SETAE	GLOB	100,00	64,70	GLOB	100,00	100,00
Groupe Société Nationale Immobilière						
SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CD CITES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CD HABITAT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FONCIERE FERRUS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
S2AI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAGI (10)	GLOB	100,00	100,00			
SAINTE-BARBE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCET	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI DES REGIONS (11)	GLOB	100,00	100,00			
Pôle Services						
Groupe Transdev						
TRANSDEV SA	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
FRANCE						
AEROPASS SAS	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
AIRCAR SAS	GLOB	100,00	68,00	GLOB	100,00	68,00
ALTIBUS SARL	GLOB	100,00	44,86	GLOB	100,00	44,86
ATCRB SAS	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
AUTOBUS DE MARNE LA VALLEE SAS (AMV)	GLOB	100,00	61,31	GLOB	100,00	61,31
BARLATIER SAS	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
BEIVRE BUS MOBILITES	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	67,94
CARS COMTADINS SAS	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
CARS D'ORSAY SAS	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01

GROUPES/SOCIETES	31.12.2006			31.12.2005		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CEA TRANSPORTS	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
CHAMPAGNE MOBILITES	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
CHARTRES MOBILITE	GLOB	100,00	68,01			
CIE TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTE SNC (CTC)	GLOB	100,00	54,41	GLOB	100,00	54,41
CITEBUS DES 2 RIVES	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
COFITREC SNC	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
COMPAGNIE AUTOCARS DE PROVENCE SAS (CAP)	GLOB	100,00	68,00	GLOB	100,00	68,00
COURRIERS DE L'AUBE SCS	GLOB	100,00	62,21	GLOB	100,00	62,21
CROLARD SA	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
DUNAND SARL	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
EQUIVAL SAS	PROP	50,00	34,00	PROP	50,00	34,00
EURAILCO SAS	PROP	50,00	34,00			
EUROPE AUTOCARS SAS	GLOB	100,00	67,99	GLOB	100,00	67,99
FOURNIER SARL	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
GIE TRANSDEV FORMATION	GLOB	100,00	68,01			
GUICHARD SARL	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
HANDILIB	GLOB	100,00	68,01			
ILINVEST	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
INTERVAL SAS	GLOB	100,00	67,96	GLOB	100,00	67,96
LAON	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
MACONBUS SAS	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
MARAIS BELLENE SCI	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
MARTIN FRERES SNC	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	67,66
MONTBLANC BUS SARL	GLOB	100,00	50,94	GLOB	100,00	50,94
MOULINS MOBILITE	GLOB	100,00	68,01			
N°4 MOBILITES	GLOB	100,00	61,21	GLOB	100,00	61,21
OPTIMUM SARL	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
PAYS D'OC MOBILITES	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
PROGETOURS SARL	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
R' ORLY	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
RAPIDES DE BOURGOGNE SNC	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
RAPIDES DE SAONE-ET-LOIRE SA	GLOB	100,00	45,33	GLOB	100,00	45,32
RAPIDES DU VAL-DE-LOIRE SNC	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
RATP DEVELOPPEMENT SA	EQUI	25,00	17,00	EQUI	25,00	17,00
SAINT-QUENTIN MOBILITE	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
SETAO SNC	GLOB	100,00	68,00	GLOB	100,00	68,00
SOCIETE DES TRANSPORTS DU BRIANÇONNAIS SARL (STB)	GLOB	100,00	34,68	GLOB	100,00	34,68
SOFITRANS SA	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
STA CHALONS	GLOB	100,00	54,41	GLOB	100,00	54,41
STAB SA	GLOB	100,00	68,00	GLOB	100,00	68,00
STE NOUVELLE DES AUTOBUS AJACCIENS SA	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
STE TRANSPORTS AUTOMOBILES DU MIDI SNC (STAMIDI)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
SUD EST MOBILITES	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
T.R.F.				GLOB	100,00	68,01
TCR AVIGNON	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TCVO SARL	GLOB	100,00	34,68	GLOB	100,00	34,68
TIPS SAS	GLOB	100,00	61,83	GLOB	100,00	61,86
TRANSAMO SA	GLOB	100,00	61,07	GLOB	100,00	67,84
TRANSAVOIE SA	GLOB	100,00	67,67	GLOB	100,00	67,67

GROUPES/SOCIETES	31.12.2006			31.12.2005		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSDATA SNC	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV ALPES SAS	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV ALSACE	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV DAUPHINE SAS	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV EST SAS	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV NORD-EST	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV ORLEANS SNC	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV PARIS-EST SAS	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV PARIS-SUD SA	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV PAYS D'OR	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV SUD SAS	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEVIT	GLOB	100,00	65,97	GLOB	100,00	64,61
TRANS'L SARL	GLOB	100,00	67,94	GLOB	100,00	67,94
TRANSPART SNC	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSPORTS COMMUNS REGION METZ SAEM (TCRM)	EQUI	39,80	27,07	EQUI	39,80	27,07
TUC	GLOB	100,00	57,82	GLOB	100,00	57,82
VAL D'EUROPE AIRPORT SAS (VEA)	GLOB	100,00	57,53	GLOB	100,00	57,53
VISUAL	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
VISUAL ILE-DE-FRANCE	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
INTERNATIONAL						
EURAILCO GMBH (Allemagne)	PROP	50,00	34,00	PROP	50,00	34,00
SZVB (Allemagne)	GLOB	100,00	68,01			
TRANSREGIO GMBH (Allemagne)	PROP	50,00	25,50	PROP	50,00	25,50
BRISBANE FERRIES JV (Australie)	PROP	50,00	34,00	PROP	50,00	34,00
METROLINK PTY (Australie)	PROP	50,00	34,00	PROP	50,00	34,00
QUEENSLAND (Australie)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV AUSTRALIA LTD (Australie)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV NEW SOUTH WALES LTD (Australie)	PROP	50,00	34,00	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV VICTORIA LTD (Australie)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
S2M (Espagne)	GLOB	100,00	40,76	GLOB	100,00	40,76
TENEMETRO SL (Espagne)	GLOB	100,00	40,80	GLOB	100,00	40,80
BLAZEFIELD HOLDINGS LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	68,01			
BTL (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
EURAILCO UK LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	34,00	GLOB	100,00	34,00
LONDON UNITED 1994 LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
LONDON UNITED BUSWAYS LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
NOTTINGHAM TRAM CONSORTIUM JV (Grande-Bretagne)	PROP	50,00	34,00	PROP	50,00	34,00
SOVEREIGN BUSES LONDON LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
STANWELL LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV EDINBURGH TRAM LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV PLC (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV TRAM UK LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
AGI (Italie)	PROP	40,00	27,20			
ALA VIAGGI SRL (Italie)	PROP	40,00	27,20			
BETA VIAGGI SRL (Italie)	PROP	40,00	27,20			

GROUPES/SOCIETES	31.12.2006			31.12.2005		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
AMT (Italie)	PROP	41,00	27,05	PROP	41,00	26,49
ALA MOBILITY SRL (Italie)	PROP	40,00	20,95			
CREMA MOBILITA' SPA (Italie)	PROP	40,00	17,41			
DOLOMITI BUS SPA (Italie)	EQUI	15,76	10,72			
GIROBUS VIAGGI SRL (Italie)	PROP	40,00	27,20			
TRANSDEV ITALIA (Italie)	GLOB	100,00	68,01			
CALCADA (Portugal)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
CHARLINE LTD (Portugal)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
DOMINGOS DA CUNHA LTD (Portugal)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
RBL (Portugal)	GLOB	100,00	66,30	GLOB	100,00	66,30
REDM (Portugal)	GLOB	100,00	67,82	GLOB	100,00	67,82
CARAMULO LTD (Portugal)	GLOB	100,00	66,30	GLOB	100,00	66,30
T.M.P. (Portugal)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
T.P.T-SGPS SA (Portugal)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
T.R.P (Portugal)				GLOB	100,00	68,01
TRANSDEV PORTUGAL LTD (Portugal)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
TRANSPORTES RODOVARIOS DE PORTUGAL SA (ex-CAIMA SA) (Portugal)	GLOB	100,00	68,01	GLOB	100,00	68,01
Groupe Compagnie des Alpes						
COMPAGNIE DES ALPES SA	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
COMPAGNIE DES ALPES FINANCEMENT	GLOB	100,00	41,24	GLOB	100,00	39,61
DOMAINES SKIABLES						
CDA DS	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
CIEL SNC	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
COMPAGNIE DU MONT-BLANC SA	EQUI	31,36	13,06	EQUI	23,37	9,35
DOMAINE SKIABLE DE FLAINE (DSF) SA	GLOB	100,00	33,72	GLOB	100,00	32,39
DOMAINE SKIABLE DE GIF (DSG) SA	GLOB	100,00	33,71	GLOB	100,00	32,38
MERIBEL ALPINA SNC	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
SELALP SAS	GLOB	100,00	39,63	GLOB	100,00	38,06
SERRE-CHEVALIER 1350 SAS	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
SERRE-CHEVALIER SKI DEVELOPPEMENT	GLOB	100,00	41,65	EQUI	33,96	13,59
SOCIETE DES MONTAGNES DE L'ARC SA (SMA)	GLOB	100,00	38,33	GLOB	100,00	36,81
STE AMENAGEMENT ARVES GIFFRE SA (SAG)	GLOB	100,00	33,71	GLOB	100,00	32,38
STE AMENAGEMENT LA PLAGNE SA (SAP)	GLOB	100,00	38,76	GLOB	100,00	37,22
STE CONSTRUCTION IMMOBILIERE VALLEE DE BELLEVILLE (SCIVABEL) SCI	GLOB	100,00	34,01	GLOB	100,00	32,66
STE EXPLOITATION VALLEE DE BELLEVILLE SAS (SEVABEL)	GLOB	100,00	34,00	GLOB	100,00	32,66
STE TELEPHERIQUES DE LA GRANDE MOTTE SA (STGM)	GLOB	100,00	32,41	GLOB	100,00	31,12
STE TELEPHERIQUES DE L'AIGUILLE GRIVE SAS (STAG)	GLOB	100,00	38,33	GLOB	100,00	36,81
ALETSCHE RIEDERALP BAHNEN AG (Suisse)	EQUI	20,00	8,33	EQUI	20,00	8,00
CMBF (COURMAYEUR MT BLANC) SPA (Italie)	EQUI	29,81	12,42	EQUI	29,81	11,93
SAAS - FEE BERGBAHNEN AG (Suisse)	EQUI	40,92	17,05	EQUI	38,00	15,20
SWISSALP SA (Suisse)	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
TELEVERBIER SA (Suisse)	EQUI	20,30	8,46	EQUI	20,30	8,12

GROUPES/SOCIETES	31.12.2006			31.12.2005		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
PARCS DE LOISIRS						
GREVIN & CIE SA	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
BOIS DE BAGATELLE SCI	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
LES PRODUCTIONS DU PARC SAS	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
MUSEE GREVIN SNC	GLOB	100,00	39,94	GLOB	100,00	38,36
SOCIETE DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE SAS ⁽¹²⁾	GLOB	100,00	70,25	GLOB	100,00	40,01
AQUARIUM GEANT DE SAINT-MALO SA	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
BAGATELLE SA	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD SAS	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
FRANCE MINIATURE SNC	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
GREVIN & CIE TOURAINE SNC	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
PARC DE LOISIRS DE BAGATELLE SCI	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
SAFARI AFRICAÏN DE PORT SAINT-PERE SA	GLOB	100,00	21,00	GLOB	100,00	20,17
BIOSCOPE GESTION SNC	GLOB	100,00	43,41			
COFILO SARL	GLOB	100,00	41,66			
AVENIR LAND SAS	GLOB	100,00	41,66			
PARC AGEN SAS	GLOB	100,00	41,66			
BELPARK BV (Belgique)	GLOB	100,00	41,66			
IMMOFLOR NV (Belgique)	GLOB	100,00	41,66			
PREMIER FINANCIAL SERVICES SA (Belgique)	GLOB	100,00	41,66			
WALIBI WORLD BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	41,66			
BICI ENTERTAINMENT SA (Suisse)	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
DOLFINARIUM HARDEWIJK BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
GREVIN AVONTURENPARK BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
GREVIN DEUTSCHLAND GMBH (Allemagne)	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
HARDERWIJK HELLENDOORN HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
PLEASUREWOOD HILLS (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	41,66	GLOB	100,00	40,01
Groupe Egis						
EGIS SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FRANCE						
A.C.I. SA	GLOB	100,00	99,96	GLOB	100,00	99,96
AIRPORT AERONAUTICAL EQUIPMENT	PROP	45,00	45,00			
BCEOM SA	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
BDPA-SCET AGRI SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
BETEREM INFRASTRUCTURE SA	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
BETURE INFRASTRUCTURE SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS INGENIERIE SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS PORTS SA				EQUI	20,00	20,00
EGIS PROJECTS SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EST INFRA INGENIERIE SA	GLOB	100,00	99,98	GLOB	100,00	99,98
INFRAPLAN	GLOB	100,00	99,94	GLOB	100,00	99,94
INGENIERIE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE SECURITE (ISIS) SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
JEAN MULLER INTERNATIONAL SA	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
OUEST INFRA SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	84,98
PARK + PARKINGS SECURISES	PROP	40,00	40,00	PROP	40,00	40,00
ROUTALIS SAS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00

GROUPES/SOCIETES	31.12.2006			31.12.2005		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SATEC	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCETAUROUTE SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SEMALY SA	GLOB	100,00	82,57	GLOB	100,00	82,57
SEP A28	PROP	65,00	65,00	PROP	65,00	65,00
SERALP INFRASTRUCTURE SA	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
SOCIETE DU METRO DE MARSEILLE SA (SMM)	GLOB	100,00	82,57	GLOB	100,00	82,57
SOFREAVIA SA	GLOB	100,00	100,00			
SOFREAVIA SERVICE SA	GLOB	100,00	99,97			
SUD-OUEST INFRA	GLOB	100,00	64,98	GLOB	100,00	64,98
TRANSROUTE INTERNATIONAL SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
URBANISME ACOUSTIQUE	GLOB	100,00	64,98			
ETRANGER						
ADEGIS PTY (Australie)				PROP	50,00	50,00
ATTIKES DIADROMES LTD (Grèce)	EQUI	20,00	20,00	EQUI	20,00	20,00
AUTOSTRADA EXPLO EKSPLOATACJA (Pologne)	PROP	45,00	45,00	PROP	45,00	45,00
BCEOM INDIA (Inde)	GLOB	100,00	99,99			
BHEGIS (Australie)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CAOG (Chypre)	PROP	36,00	36,00			
EASYTRIP SERVICES CORPORATION (Philippines)	GLOB	100,00	100,00			
EASYTRIP SERVICES IRELAND LTD (Irlande)	PROP	50,00	50,00			
EGIS INVESTMENT PARTNERS (Luxembourg)	GLOB	100,00	100,00			
EGIS PROJECTS ASIA PACIFIC (Australie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS PROJECTS GMBH (Autriche)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS SEMALY INC (Etats-Unis)				GLOB	100,00	82,57
EI SARL (Luxembourg)	GLOB	100,00	100,00			
EP POLSKA (Pologne)	GLOB	100,00	100,00			
EPSYS (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EYSER SA (Espagne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
HERMES AIRPORTS LTD (Chypre)	EQUI	20,00	20,00			
INFRA CONSULT (Roumanie)	GLOB	100,00	99,99			
ISIS BELGIQUE (Belgique)	GLOB	100,00	99,46			
NEXEL POLSKA (Pologne)	GLOB	100,00	99,99			
OPERS CUT (Portugal)	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SCET CAMEROUN SA (Cameroun)	GLOB	100,00	99,92	GLOB	100,00	99,92
SEMALY IRLANDE (Irlande)	GLOB	100,00	82,57	GLOB	100,00	82,57
SEMALY PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	82,57	GLOB	100,00	82,57
SEMALY SINGAPOUR (Singapour)	GLOB	100,00	82,57	GLOB	100,00	82,57
SEMALY UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	82,57	GLOB	100,00	82,57
STALEXPORT TRANSROUTE AUTOLASKA (Pologne)	PROP	45,00	45,00	PROP	45,00	45,00
TMC (Philippines)	PROP	34,00	34,00	PROP	34,00	34,00
TOLLAUST PTY (Australie)				PROP	50,00	50,00
TRANS-CESTE D.O.O.(Croatie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TRANSLINK INVESTMENT PTY LTD (Australie)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSROUTE AUSTRALIA (Australie)	GLOB	100,00	100,00			
TRANSROUTE PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TRANSROUTE TUNNEL OPERATIONS LTD (Irlande)	GLOB	100,00	100,00			

GROUPES/SOCIETES	31.12.2006			31.12.2005		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSROUTE UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
UK HIGHWAYS SERVICES LTD (Grande-Bretagne)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
Groupe Santoline						
GROUPE SANTOLINE ⁽¹³⁾	EQUI	40,00	40,00			
VVF VACANCES SA				GLOB	100,00	80,00
JUMBO TOURS FRANCE SA				EQUI	35,00	27,98
TOURING HOTEL SARL				GLOB	100,00	80,00
VVF RESERVATION SA				GLOB	100,00	80,00
Participation CNCE						
Groupe Caisse nationale des caisses d'épargne ⁽¹⁴⁾				EQUI	40,21	40,21

Méthodes de consolidation - GLOB : Intégration globale - PROP : Intégration proportionnelle - EQUI : Mise en équivalence.

(1) C3D Holding : TUP le 2 janvier 2006 avec la Caisse des Dépôts.

(2) Sogeposte : cédée en septembre 2006.

(3) SAS Tour Descartes : codétention entre la Caisse des Dépôts et Icade Foncière des Pimonts.

(4) SARL Athos : TUP le 1^{er} janvier 2006 avec la Société Foncière Anatole France.

(5) CDC Entreprises Services Industrie fusionnée avec CDC Entreprises Equity Capital pour constituer CDC Capital Investissement le 1^{er} juillet 2006.

(6) La cession des titres CNCE a entraîné le débouclage de la codétention sur CNP Assurances par la Caisse des Dépôts et la CNCE.

Les taux d'intégration et d'intérêt sur CNP Assurances passent de 43,66 % à 36,58 % le 31 décembre 2006.

(7) SAS Paris Nord-Est détenue à 50 % par la Caisse des Dépôts et à 30 % par Icade Foncier Développement.

(8) SCI du Centre des Archives Diplomatiques détenue à 44 % par la Caisse des Dépôts et 22 % par Icade.

(9) SCI de la Vision détenue à 43 % par la Caisse des Dépôts et 22 % par Icade.

(10) Sagi : acquisition fin décembre 2006.

(11) SCI des Régions : taux d'intérêt calculé compte tenu d'une codétention avec CDC Projets Urbains (à 50/50).

(12) SMVP : taux d'intérêt calculé compte tenu d'une codétention entre CDA (51 %) et CDC Projets Urbains (49 %).

(13) Depuis juillet 2006, la Caisse des Dépôts est actionnaire à 40 % du groupe Santoline, à la suite de l'ouverture du capital de VVF.

(14) Rachat par la CNCE de ses propres titres en décembre 2006 et janvier 2007, entraînant sa déconsolidation du groupe Caisse des Dépôts.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Changements comptables

Le paragraphe "III. Règles de présentation et d'évaluation – Activités bancaires et financières" de la note "Principes d'élaboration des comptes consolidés" de l'annexe expose les changements comptables intervenus au titre de l'exercice résultant de l'application :

> de la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (note 15 de l'annexe);

> du règlement n° 2005-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC) modifiant le règlement n° 2002-03 relatif au risque de crédit.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements comptables.

■ Estimations comptables

> Comme mentionné au paragraphe VII de la note "Faits marquants" et au point 10 du paragraphe "III. Règles de présentation et d'évaluation – Activités bancaires et financières" de la note "Principes d'élaboration des comptes" de l'annexe aux états financiers, la Caisse des Dépôts va contribuer au financement du dispositif destiné à relancer les parcours résidentiels des ménages à revenus modestes par la bonification de prêts versés par les fonds d'épargne. A ce titre, une provision a été constituée (note 15 de l'annexe).

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Caisse des Dépôts dans le cadre de la détermination de la provision.

> Les titres de participation non consolidés et titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (point 4 du paragraphe "Règles de présentation et d'évaluation – Activités bancaires et financières" de la note "Principes d'élaboration des comptes" et notes 3a, 3b, 5a et 5b de l'annexe).

Dans le cadre de notre appréciation, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

> Les principes de constitution et d'enregistrement comptable des écarts d'acquisition sont définis dans l'annexe au point 3 du paragraphe "II. Principes et modalités de consolidation" de la note "Principes d'élaboration des comptes consolidés".

Nous nous sommes assurés que les approches retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans établis par le groupe.

> Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés du groupe sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, présentées dans le paragraphe "IV. Principales règles de

présentation et d'évaluation – Activités d'assurance" de la note "Principes d'élaboration des comptes consolidés" et en note 13 de l'annexe.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations, données dans le rapport annuel au titre des éléments financiers du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 11 mai 2007

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Catherine Pariset

Mazars & Guérard



Denis Grison Guillaume Potel

Section générale

COMPTES ANNUELS DE LA SECTION GENERALE

- Bilan	P.61
- Hors-bilan	P.62
- Compte de résultat	P.63
- Notes annexes aux états financiers	P.64

Bilan

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		16 445	29 511
Caisse, banques centrales, comptes chèques postaux		18	
Effets publics et valeurs assimilées	3	12 084	18 722
Créances sur les établissements de crédit	1	4 343	10 789
Opérations avec la clientèle	2	10 013	9 436
Comptes ordinaires débiteurs		505	821
Autres concours à la clientèle		9 508	8 615
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable		61 800	63 262
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	48 442	51 555
Actions et autres titres à revenu variable	3	13 358	11 707
Participations	4	10 184	9 500
Immobilisations corporelles et incorporelles	5	2 392	1 880
Comptes de régularisation et actifs divers	6	3 076	453
Total actif		103 910	114 042
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées		26 675	34 112
Banques centrales, comptes chèques postaux			2
Dettes envers les établissements de crédit	7	26 675	34 110
Opérations avec la clientèle	8	42 686	45 914
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		33 005	32 151
Autres dettes envers la clientèle		9 681	13 763
Dettes représentées par un titre	9	7 955	4 502
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		7 955	4 502
Comptes de régularisation et passifs divers	10	12 081	16 115
Provisions	11	1 426	580
Dépôts de garantie		1	1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	12	473	608
Capitaux propres (hors FRBG)	12	12 613	12 210
Réserves et autres		11 438	10 916
Résultat de l'exercice		1 175	1 294
Total passif		103 910	114 042

Hors-bilan

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres		
Engagements de financement	12493	7027
En faveur d'établissements de crédit	17	12
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾	12476	7015
Engagements de garantie	3002	2931
En faveur d'établissements de crédit	1644	1623
En faveur de la clientèle	1358	1308
Engagements sur titres	933	205
Titres à livrer	933	205
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres		
Engagements de financement	10267	10262
Reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾	10267	10262
Engagements de garantie	1266	1605
Reçus d'établissements de crédit ⁽³⁾	385	761
Reçus de la clientèle	850	797
Reçus de l'Etat et assimilés	31	47
Engagements sur titres	1970	451
Titres à recevoir	1970	451
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	509	495
Autres engagements reçus	12	17

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises sont décrits dans la note 15.

(1) Dont engagement donné en faveur de l'ACOSS pour 10,9 Md€ correspondant à l'autorisation de 18,6 Md€ diminuée de l'utilisation de 7,7 Md€ au 31 décembre 2006.

(2) Les engagements de financement reçus d'établissements de crédit concernent l'engagement de trésorerie vis-à-vis de la CNCE.

(3) La baisse des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit pour 370 M€ s'explique par la baisse des engagements reçus sur les OPCVM d'Ixis Corporate & Investment Bank.

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts et produits assimilés		1 973	1 824
Opérations de trésorerie et interbancaires	19	233	224
Opérations avec la clientèle	20	380	126
Obligations et autres titres à revenu fixe	21	1 359	1 419
Autres intérêts et produits assimilés	22	1	55
Intérêts et charges assimilées		(1 393)	(1 108)
Opérations de trésorerie et interbancaires	19	(564)	(404)
Opérations avec la clientèle	20	(619)	(592)
Obligations et autres titres à revenu fixe	21	(208)	(109)
Autres intérêts et charges assimilées	22	(2)	(3)
Revenus des titres à revenu variable	23	1 144	731
Commissions (produits)	24	20	18
Commissions (charges)	24	(39)	(39)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	25	(191)	(29)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	26	688	637
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	27	(363)	(60)
Produit net bancaire		1 839	1 974
Charges générales d'exploitation	28	(258)	(354)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	29	(51)	(44)
Résultat brut d'exploitation		1 530	1 576
Coût du risque	30	(10)	(17)
Résultat d'exploitation		1 520	1 559
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	31	242	17
Résultat courant avant impôts		1 762	1 576
Résultat exceptionnel		(1)	(1)
Impôts sur les bénéfices	32	(721)	(281)
Dotations/reprises nettes au FRBG et aux provisions réglementées	33	135	
Résultat net		1 175	1 294

Notes annexes aux états financiers

Evénements marquants de la période

I. Transmission universelle de patrimoine de C3D

Le 28 novembre 2005, la Caisse des Dépôts, actionnaire unique de C3D, a décidé la dissolution du holding C3D. La Transmission universelle de patrimoine (TUP) de C3D à la Caisse des Dépôts a été réalisée le 2 janvier 2006. L'écart négatif entre l'actif net reçu de C3D et la valeur comptable des titres détenus par la Caisse des Dépôts d'un montant de 254,1 M€ a été constaté en mali technique (mali de fusion) et affecté, au regard de la contribution aux réserves consolidées du groupe C3D, à la seule société Icade. Comptabilisé en tant qu'actif incorporel, il sera repris au fur et à mesure de la cession des titres Icade.

II. Icade

1. Versement d'un dividende exceptionnel

Suite à la dissolution du holding C3D, la Caisse des Dépôts a repris en compte propre la totalité des titres Icade. Dans le cadre de l'introduction en bourse d'Icade, celle-ci a décidé le versement d'un dividende de 185 M€ au profit de la Caisse des Dépôts dont 102 M€ de dividende exceptionnel (distribution de réserves).

2. Cession par la Caisse des Dépôts de 7 % du capital d'Icade

A l'issue de cette opération, la participation de la Caisse des Dépôts dans le capital d'Icade se situe à 64,7 % du capital et des droits de vote contre 71,7 % précédemment. Cette opération a généré une plus-value brute de 190 M€ dans les comptes au 31 décembre 2006.

III. Bonification par la Section générale de prêts sur fonds d'épargne

La Caisse des Dépôts va contribuer au financement d'un dispositif destiné à relancer les parcours résidentiels des ménages à revenus modestes. Ce dispositif portera sur toute la chaîne des catégories d'hébergement, du logement d'urgence à l'accession sociale à la propriété.

Le logement d'urgence : baisse de 50 points de base (pb) du taux des prêts au logement d'urgence pour les 4 000 habitations prévues sur les deux prochaines années.

Le logement d'insertion : baisse de 50 pb du taux du Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

La reconstitution du parc cédé en accession sociale : la Caisse des Dépôts accordera des prêts avec un avantage équivalent à 15 années d'intérêts gratuits pour financer le foncier des logements locatifs neufs, construits en remplacement des logements vendus aux locataires. Cette mesure portera sur 7 000 logements dans l'année à venir.

La construction neuve en accession sociale : le dispositif qui sera mis en place repose sur un portage du foncier par une structure financée par l'Union d'économie sociale pour le logement (UESL) et la Caisse des Dépôts. Ainsi, les ménages dont les revenus sont inférieurs au plafond PLUS (moins de 5 000 € par mois pour un couple avec deux enfants) pourront acquérir le bâti de leur première habitation principale et cette structure de portage portera gratuitement le terrain pendant 25 ans. A l'issue de cette période, ces accédants pourront soit acheter le terrain, soit le louer, cette faculté d'achat du foncier étant ouverte entre la 18^e et la 25^e année. Cette mesure portera sur 10 000 logements dans l'année à venir.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts propose **3 autres mesures à titre expérimental** :

- > un allongement de 5 ans de la durée maximale du Prêt renouvellement urbain, qui passerait ainsi de 35 à 40 ans ;
- > un allongement de 5 ans de la durée maximale des prêts bonifiés en faveur de la réhabilitation ;
- > une baisse de 75 pb du taux du prêt Gaia portage foncier mobilisable sur une durée de 1 à 15 ans au taux de 3 %.

L'ensemble de ces mesures représente un engagement de la Caisse des Dépôts dont le coût a été estimé à 308 M€ en brut (202 M€ en net).

IV. Changement de taux d'imposition concernant les plus-values sur titres

Les plus et moins-values réalisées sur les titres de placement inscrits dans un sous-compte long terme, représentant moins de 5 % du capital de la société émettrice et dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ ne bénéficient plus du taux réduit long terme et sont taxés depuis le 1^{er} janvier 2006 au taux plein. Par ailleurs, le taux d'imposition des plus-values à long terme réalisées sur les titres de participation relevant de "l'amendement Marini" s'élève à 8,26 % pour 2006 et à zéro à compter de 2007.

Ces modifications entraînent notamment pour la Caisse des Dépôts un complément de provision pour impôts différés dans les comptes sociaux de 292 M€ au titre des plus-values en sursis d'imposition.

Notes annexes aux états financiers

Principes d'élaboration des comptes

Les comptes au 31 décembre 2006 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus ne présentent pas de changement par rapport à ceux appliqués pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2005, à l'exception des points mentionnés ci-dessous.

I. Changements de méthode

1. Traitement comptable du risque de crédit

Les dispositions du règlement n° 2005-03 du CRC modifiant le règlement n° 2002-03 relatif au risque de crédit, sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006. Les principales modifications apportées par le règlement n° 2005-03 sont les suivantes :

- le taux d'actualisation à retenir pour le calcul des décotes sur créances restructurées est désormais le taux d'intérêt effectif d'origine du crédit ;
- la comptabilisation des intérêts sur créances douteuses et créances douteuses compromises peut désormais être effectuée sur la base du taux d'intérêt effectif de la créance conformément aux principes retenus par les normes internationales.

Cette option n'a pas été retenue pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2006 car, qu'il s'agisse du taux d'actualisation ou de la comptabilisation des intérêts sur créances douteuses, ces nouvelles dispositions n'ont aucun impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, les nouvelles dispositions de l'avis n° 2006-16 du 21 décembre 2006 relatif au caractère

douteux des découverts, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007, n'ont pas fait l'objet d'une application anticipée au 1^{er} janvier 2006.

2. Comptabilisation des opérations sur titres

Le règlement n° 2005-01 du CRC relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. L'Etablissement public n'a pas opté pour l'application anticipée de ce règlement.

3. Engagements sociaux

Conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, l'ensemble des engagements envers le personnel a été comptabilisé au 31 décembre 2006. En effet, les prestations postérieures à l'emploi envers les retraités, relatives aux frais médicaux, couverture de prévoyance et compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'épargne prévoyance individuelle, ont été évaluées de manière actuarielle.

L'incidence de ce changement de méthode comptable a été comptabilisée à hauteur de 76 M€ en capitaux propres.

II. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions

non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

2. Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, ont été convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté.

Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert.

Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

3. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2002-03, modifié par le règlement n° 2005-03 du CRC relatives au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

3.1 Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

> Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

> De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

> Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchuës du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

> Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

> Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes provisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

> Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

> Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt.

Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

> Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

3.2 Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

4. Titres et opérations sur titres

4.1 Titres

Les titres sont comptabilisés au sein des catégories comptables correspondant à différentes activités de l'Etablissement public.

■ Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont appelés à avoir une rotation rapide n'excédant pas 6 mois. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. A chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuille de transaction ou d'investissement. Ils comprennent également, le cas échéant, les titres de transaction reclassés au terme d'une durée de détention supérieure à 6 mois. Dans ce cas, le reclassement est fait au prix du marché du jour du transfert.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle du titre (actuariel pour les obligations à taux fixe et les titres de créances négociables, linéaire pour les autres obligations).

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti", et sont évalués de la façon suivante :

> actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;

> bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe destinés, en principe, à être détenus jusqu'à leur échéance et adossés à un financement stable ou une couverture adaptée.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (surcote - décote) est amortie selon la méthode actuarielle pour les titres de créances négociables et les obligations à taux fixe, selon la méthode linéaire pour les autres obligations.

■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les Titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité.

■ Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition.

Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net,

les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

4.2 Opérations sur titres

■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine.

Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté.

Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées.

La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

5. Instruments financiers à terme

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan.

La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

5.1 Contrats d'échange de taux et de devises

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.

■ Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêt des comptes, à leur valeur de marché.

> Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

> Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

5.2 Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

■ Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

> Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

> Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

5.3 Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants.

La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

■ Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *pro rata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

■ Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

5.4 Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de

cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

6. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n° 2004-06 du CRC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n° 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien.

Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;

- couverture/façade : 30 ans ;

- agencements : 10 ans ;

- installations générales et techniques : 20 ans ;

- gros entretien : 15 ans.

> La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

> Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans.

> A chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de perte de valeur.

7. Risques sur l'immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important.

Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets" du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

Lors des arrêtés intermédiaires, une expertise externe n'est pas systématiquement demandée. Une actualisation des éléments de calcul ayant servi lors de la réalisation de la dernière expertise externe est alors pratiquée.

8. Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

8.1 Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

8.2 Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

9. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN).

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

10. Provisions

Figurent sous cette rubrique :

10.1 Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par les fonds d'épargne.

10.2 Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent pour l'essentiel à des indemnités de départ à la retraite et des charges liées à la mise en place de l'accord-cadre signé en décembre 2005.

10.3 Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés.

10.4 Provisions pour impôts

Il s'agit d'une provision couvrant l'impôt latent relatif au régime de sursis d'imposition concernant les opérations d'échanges de titres (offres publiques d'échange, fusions).

11. Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture prévoyance, frais médicaux ;
- des avantages à long terme : médailles du travail, gratifications liées à l'ancienneté Caisse des Dépôts ;
- des avantages liés à la fin de contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité.

> Certains retraités de l'Etablissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans la cadre de l'Epargne prévoyance individuelle. L'incidence de cette première évaluation actuarielle au 31 décembre 2006 est présentée supra dans la rubrique des changements de méthodes.

> Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, pour la plupart issus du nouvel accord-cadre 2006-2008 signé le 20 décembre 2005, peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

-Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'Etat en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

-Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les conditions d'âge et de départ à la retraite retenues dans les calculs tiennent compte des dispositions de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

-Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués, en interne, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels. La Caisse des Dépôts a choisi de reconnaître ces écarts immédiatement en résultat.

-Le coût des services passés, lié à la mise en place du nouveau régime d'avantages postérieurs à l'emploi en 2005, a été étalé selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

-Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail ou médailles Caisse des Dépôts sont calculés selon la même méthode que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

12. Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

13. Impôts sur les bénéfices

La Section générale verse chaque année au Trésor public une contribution volontaire représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'établissement de l'impôt sur les sociétés.

Une provision pour impôt sur les opérations en sursis d'imposition est calculée en appliquant à ces opérations le taux d'impôt futur le plus probable.

Les taux d'imposition s'établissent pour l'exercice 2006 à 34,43% pour le taux plein, 15,50% pour le taux réduit. Par ailleurs, le calcul de l'impôt intègre la réduction progressive de la fiscalisation des plus-values à long terme réalisées sur les titres de participation incluse dans "L'amendement Marini" (imposition à 8,26% en 2006 et exonération à partir de 2007).

Note 1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾	3801	9257
Comptes courants des fonds d'épargne		134
Intérêts courus	23	41
Créances sur les établissements de crédit à vue	3824	9432
Crédits de trésorerie	93	530
Capital et assimilé ⁽²⁾	92	528
Créances douteuses	129	143
Dépréciations	(129)	(143)
Intérêts courus	1	2
Titres reçus en pension livrée	251	351
Capital et assimilé	250	347
Intérêts courus	1	4
Crédits divers	175	476
Capital et assimilé	175	475
Créances douteuses	10	10
Dépréciations	(10)	(10)
Intérêts courus		1
Créances sur les établissements de crédit à terme	519	1357
Créances sur les établissements de crédit	4343	10789

(1) Dont comptes ouverts auprès de la CNCE pour 3032 M€ (6414 M€ au 31 décembre 2005).

Reclassement au 31 décembre 2006 des comptes inter-applicatifs en comptes de régularisation actif pour 2328 M€ (1997 M€ au 31 décembre 2005).

(2) Dont crédit de trésorerie auprès de ICIB pour 15 M€ (448 M€ au 31 décembre 2005).

Note 2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Comptes ordinaires de la clientèle	487	821
Créances douteuses	8	7
Dépréciations	(7)	(7)
Intérêts courus	17	
Comptes ordinaires débiteurs à vue	505	821
Crédits de trésorerie	7 895	7 168
Capital et assimilé ⁽¹⁾	7 886	7 159
Créances douteuses	18	15
Dépréciations	(9)	(6)
Crédits divers	661	595
Clientèle financière	21	21
Capital et assimilé	636	568
Créances douteuses	116	118
Dépréciations	(115)	(115)
Intérêts courus	3	3
Crédits à l'équipement	379	402
Capital et assimilé	369	391
Créances douteuses	12	16
Dépréciations	(5)	(9)
Intérêts courus	3	4
Crédits au logement	522	396
Capital et assimilé	520	393
Créances douteuses	4	5
Dépréciations	(4)	(3)
Intérêts courus	2	1
Prêts subordonnés	51	54
Capital et assimilé	49	52
Créances douteuses	1	1
Intérêts courus	1	1
Autres concours à la clientèle à terme	9 508	8 615
Opérations avec la clientèle	10 013	9 436

(1) Dont 7 725 M€ correspondant à l'encours ACOSS (7 005 M€ au 31 décembre 2005). L'autorisation de découvert a été portée à 18,7 Md€ au 31 décembre 2006 contre 13 Md€ en 2005.

Note 3a - Opérations sur titres de transaction, de placement,
d'investissement et de l'activité de portefeuille -
Analyse par nature et type de portefeuille

	31.12.2006					31.12.2005				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Effets publics et valeurs assimilées	9 029	192	2 863		12 084	8 188	362	4 320		12 870
- <i>fonds d'Etat</i>	6 331	192	2 306		8 829	8 185	362	4 266		12 813
- <i>bons du Trésor</i>	2 698		557		3 255	3		54		57
Titres prêtés (fonds d'Etat)						5 852				5 852
Effets publics et valeurs assimilées	9 029	192	2 863		12 084	14 040	362	4 320		18 722
Obligations	660	689	6 803		8 152	1 098	1 282	5 500		7 880
Autres titres à revenu fixe	1 733	32 152	1 403		35 288	920	37 627	1 471		40 018
Titres prêtés		1 087	3 915		5 002		569	3 088		3 657
- <i>obligations</i>		231	3 087		3 318		310	2 541		2 851
- <i>autres titres à revenu fixe</i>		856	828		1 684		259	547		806
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 393	33 928	12 121		48 442	2 018	39 478	10 059		51 555
Actions		1 370		10 581	11 951		1 621		9 018	10 639
OPCVM		1 090		4	1 094		936		130	1 066
Titres prêtés		1			1		2			2
Autres titres à revenu variable				312	312		2			2
Actions et autres titres à revenu variable		2 461		10 897	13 358		2 559		9 148	11 707
Total par type de portefeuille	11 422	36 581	14 984	10 897	73 884	16 058	42 399	14 379	9 148	81 984

Note 3b - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Éléments complémentaires

	31.12.2006					31.12.2005				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Effets publics et valeurs assimilées	9029	192	2863		12084	14040	362	4320		18722
Valeur brute	9029	180	2795		12004	14040	347	4171		18558
Primes/décotes		10	11		21		8	34		42
Créances rattachées		4	57		61		7	115		122
Dépréciations		(2)			(2)					
Valeur de marché	9029	192	2946		12167	14040	381	4548		18969
Obligations et autres titres à revenu fixe	2393	33928	12121		48442	2018	39478	10059		51555
Valeur brute	2393	33835	11735		47963	2018	39439	9742		51199
Primes/décotes		16	92		108		81	67		148
Créances rattachées ⁽¹⁾		91	294		385		(30)	250		220
Dépréciations		(14)			(14)		(12)			(12)
Valeur de marché	2393	34068	12231		48692	2018	39706	10550		52274
Actions et autres titres à revenu variable		2461		10897	13358		2559		9148	11707
Valeur brute		2508		11959	14467		2595		10280	12875
Créances rattachées		1		5	6				4	4
Dépréciations		(48)		(1067)	(1115)		(36)		(1136)	(1172)
Valeur de marché		3482		18234	21716		3558		13502	17060

(1) Au 31 décembre 2006, les intérêts courus non échus précomptés sur titres de placement sont comptabilisés en produits constatés d'avance pour 85 M€ (129 M€ au 31 décembre 2005).

Note 4a - Principales participations

(en millions d'euros)	31.12.2006			31.12.2005
	% de détention	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
Titres de participations supérieurs à 150 M€				Valeur nette comptable
CDC HOLDING FINANCE	100,0	2 907		2 907
DEXIA*	8,8	1 592		1 087
CDC ENTREPRISES HOLDING	100,0	1 204		1 204
C3D HOLDING ⁽¹⁾				971
SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE	100,0	963		633
CNP ASSURANCES*	36,5	737		737
ICADE* ⁽²⁾	64,7	522		522
AREVA	3,6	360		360
CDC PROJETS URBAINS	100,0	359	(16)	343
OSEO FINANCEMENT	43,2	193		193
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	33,2	236		236
Sous-total des principales participations		9 073	(16)	9 057
Autres titres de participation, avances et créances		1 297	(170)	1 127
Total des participations, avances et créances		10 370	(186)	10 184

* Participations cotées.

(1) Cf. commentaire note 4b.

(2) Suite à la Transmission universelle de patrimoine du holding C3D, le 2 janvier 2006, la Caisse des Dépôts a repris en compte propre les titres Icade pour 578 M€. En octobre 2006, la Caisse des Dépôts a cédé 7 % des titres Icade, représentant une valeur bilan de 56 M€.

Note 4b - Participations - Mouvements

(en millions d'euros)	31.12.2005	Augmen- tations	Diminutions	Autres mouvements (1)	31.12.2006
Titres de participation	9 137	1 183	(110)	(110)	10 100
Valeur brute	9 289	1 209	(144)	(90)	10 264
- participations et autres titres détenus à long terme	2 247	772	(51)	10	2 978
- parts dans les entreprises liées	7 042	437	(93)	(100)	7 286
Provisions pour dépréciation	(152)	(26)	34	(20)	(164)
- participations et autres titres détenus à long terme	(126)	(18)	21	(20)	(143)
- parts dans les entreprises liées	(26)	(8)	13		(21)
Avances et créances rattachées	363	408	(690)	3	84
Valeur brute	385	416	(695)		106
- participations et autres titres détenus à long terme	184	341	(435)		90
- parts dans les entreprises liées	201	75	(260)		16
Provisions pour dépréciation	(22)	(8)	5	3	(22)
- participations et autres titres détenus à long terme	(17)	(8)	5	3	(17)
- parts dans les entreprises liées	(5)				(5)
Participations	9 500	1 591	(800)	(107)	10 184

(1) Correspond en valeur brute :

- à la sortie des titres C3D le 2 janvier 2006 pour 971 M€ et à l'augmentation pour 881 M€ des titres des filiales dont : Icade 578 M€, Egis 79 M€, Transdev 62 M€, Compagnie des Alpes 60 M€, Financière Transdev 54 M€ ;
- au transfert en hors groupe de CDC Kinéon pour 100 M€.

Note 5a - Immobilisations corporelles et incorporelles - Ventilation

	31.12.2006			31.12.2005		
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net
(en millions d'euros)						
Immobilisations d'exploitation	505	(252)	253	497	(238)	259
Immobilisations de placement	1 944	(142)	1 802	1 680	(146)	1 534
- immobilisations en cours	11		11	8		8
- terrains et immeubles	295	(127)	168	296	(125)	171
- forêts et réserves foncières	19		19	20	(1)	19
- mobiliers, matériels et outillages						
- sociétés propriétaires d'immeubles de placement	1 619	(15)	1 604	1 356	(20)	1 336
Immobilisations corporelles	2 449	(394)	2 055	2 177	(384)	1 793
Concessions, licences, brevets	245	(196)	49	190	(158)	32
Autres immobilisations ⁽¹⁾	288		288	55		55
Immobilisations incorporelles	533	(196)	337	245	(158)	87
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 982	(590)	2 392	2 422	(542)	1 880

(1) L'augmentation des immobilisations incorporelles correspond au mali technique de fusion suite à la Transmission universelle de patrimoine du holding C3D pour 229 M€.

Note 5b - Immobilisations corporelles et incorporelles - Mouvements

(en millions d'euros)	Net au 31.12.2005	Acquisitions/dotations	Cessions/reprises	Autres mouvements	Net au 31.12.2006
Immobilisations corporelles d'exploitation brutes	497	8			505
Amortissements et dépréciations	(238)	(14)			(252)
Immobilisations corporelles d'exploitation	259	(6)			253
Immobilisations corporelles de placement brutes	1 680	477	(222)	9	1 944
Amortissements et dépréciations	(146)	(7)	11		(142)
Immobilisations corporelles de placement	1 534	470	(211)	9	1 802
Immobilisations incorporelles brutes ⁽¹⁾	245	314	(25)	(1)	533
Amortissements et dépréciations	(158)	(38)			(196)
Immobilisations incorporelles	87	276	(25)	(1)	337
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 880	740	(236)	8	2 392

(1) Suite à la cession de 7 % des titres Icade consécutive à la Transmission universelle de patrimoine de la holding C3D, le mali technique de fusion a été repris à hauteur de 25 M€.

Note 6 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1	
Charges constatées d'avance	18	1
Produits à recevoir	12	11
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme		13
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	2 332	18
Comptes de régularisation	2 363	43
Débiteurs divers ⁽²⁾	679	375
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	6	10
Stocks et assimilés (forêts)	36	37
Dépréciations des actifs divers	(8)	(12)
Actifs divers	713	410
Comptes de régularisation et actifs divers	3 076	453

(1) Reclassement au 31 décembre 2006 des comptes inter-applicatifs en autres comptes de régularisation pour 2 328 M€ (1 997 M€ au 31 décembre 2005).

(2) Dont 331 M€ d'appel de marge sur pensions livrées au 31 décembre 2006 (contre 64 M€ au 31 décembre 2005).

Note 7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	1 470	13 913
Comptes courants des fonds d'épargne	1 203	2 335
Intérêts courus	5	9
Dettes envers les établissements de crédit à vue	2 678	16 257
Comptes et emprunts à terme ⁽²⁾	5 809	638
Titres donnés en pension livrée	18 050	17 158
Intérêts courus	138	57
Dettes envers les établissements de crédit à terme	23 997	17 853
Dettes envers les établissements de crédit	26 675	34 110

(1) Dont compte ordinaire CNCE pour 939 M€ au 31 décembre 2006 (contre 6 971 M€ en décembre 2005) et compte ordinaire de La Banque Postale pour un solde nul au 31 décembre 2006 (contre 5 771 M€ en décembre 2005).

(2) Dont compte à terme de 5 612 M€ CDC Holding Finance suite à la cession des titres CNCE.

Note 8 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Comptes ordinaires créditeurs	33 005	32 151
Comptes ordinaires créditeurs à la clientèle ⁽¹⁾	33 005	32 151
Emprunts à la clientèle financière		197
Consignations	3 134	2 916
Comptes créditeurs à terme ⁽²⁾	5 837	9 538
Titres donnés en pension livrée	220	619
Intérêts courus	490	493
Autres dettes envers la clientèle	9 681	13 763
Opérations avec la clientèle	42 686	45 914

(1) Le stock de 33 005 M€ est constitué principalement par les dépôts des notaires pour 23 971 M€ (22 813 M€ en 2005), des mandataires judiciaires pour 4 792 M€ (4 499 M€ en 2005), du compte FRR pour 879 M€ (1 211 M€ en 2005), des fonds gérés pour 105 M€ (658 M€ en 2005) et l'ERAFP pour 154 M€ (247 M€ en 2005).

(2) Dont compte créditeur à terme du Fonds de réserve pour les retraites à 2 200 M€ au 31 décembre 2006 (contre 5 500 M€ au 31 décembre 2005).

Note 9 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Bons à moyen terme négociables	333	229
Autres titres de créances négociables émis	7 589	4 278
Dettes rattachées	33	(5)
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	7 955	4 502
Dettes représentées par un titre	7 955	4 502

Note 10 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	108	40
Charges à payer	33	45
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	21	27
Autres comptes de régularisation ⁽²⁾	1 462	36
Comptes de régularisation	1 624	148
Instruments conditionnels vendus (primes reçues sur option)		1
Dettes de titres ⁽³⁾	9 691	15 138
Créditeurs divers	766	828
Passifs divers	10 457	15 967
Comptes de régularisation et passifs divers	12 081	16 115

(1) Au 31 décembre 2006 les intérêts courus non échus précomptés sur les titres du portefeuille de placement sont comptabilisés en produits constatés d'avance pour 85 M€ (129 M€ au 31 décembre 2005).

(2) Reclassement au 31 décembre 2006 des comptes inter-applicatifs en autres comptes de régularisation passif pour 1 329 M€.

(3) Concerne les dettes de titres empruntés auprès des fonds d'épargne.

Note 11 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2005	Dotations	Reprises utilisées	Reprises	Autres variations	31.12.2006
Provisions pour engagements sociaux	105	9	(25)		76	165
Retraites	20	8	(1)			27
Médailles du travail	16					16
Accord-cadre ⁽¹⁾	69	1	(24)		76	122
Provisions pour risques immobiliers	1					1
Provisions pour risques de contrepartie	60	19	(20)	(9)		50
Engagement par signature	13	18	(19)			12
Prêts	23			(1)		22
Autres	24	1	(1)	(8)		16
Provision pour impôts ⁽²⁾	332	292				624
Autres provisions	82	503	(5)	(3)	9	586
Sur participations	9	2		(3)		8
Sur instruments de marché ⁽³⁾	1	193				194
Sur prêts bonifiés ⁽⁴⁾	70	308				378
Autres	2		(5)		9	6
Provisions	580	823	(50)	(12)	85	1426

(1) Une reprise de provision de 24 M€ au titre de l'accord-cadre 2006-2008 a été constatée au 31 décembre 2006. Le stock s'élève à 45 M€ au 31 décembre 2006 (69 M€ au 31 décembre 2005).

Une provision de 76 M€ relative au changement de méthode d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires a été enregistrée au 31 décembre 2006. Ce changement de méthode impacte les capitaux propres (cf. note 12 et notes annexes aux états financiers).

(2) Au 31 décembre 2006, une dotation de 292 M€ a été comptabilisée pour tenir compte de la modification de la fiscalité des plus-values de cession en sursis d'imposition conformément à la loi de finance 2007 (cf. notes annexes aux états financiers).

(3) Suite à la baisse de la valeur de marché du titre EADS, la Caisse des Dépôts a enregistré une provision de 191,5 M€ dans ses comptes au 31 décembre 2006.

(4) Dont une dotation de 308 M€ correspondant aux bonifications des prêts versés par les fonds d'épargne: 18 M€ pour logement d'urgence, 20 M€ pour le logement d'insertion, 67 M€ pour la reconstitution du parc cédé en accession sociale, 78 M€ pour la construction neuve en accession sociale, 16 M€ pour les prêts très hautes performances énergétiques, 78 M€ sur les prêts renouvellement urbain, 23 M€ sur les prêts bonifiés pour la réhabilitation et 8 M€ pour les prêts Gaia portage foncier (cf. notes annexes aux états financiers).

Note 12 - Variation des capitaux propres

	Réserve générale	Ecart de réévaluation	Prov. réglementées Subventions d'investissement	Report à nouveau	Avance/dividende/résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice	Capitaux propres (hors FRBG)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capitaux propres (y compris FRBG)
(en millions d'euros)									
Capitaux propres au 31 décembre 2004	9 250	34	8	55	(405)	2 460	11 402	608	12 010
Affectation du résultat 2004	1 552			908		(2 460)			
Distribution 2005 au titre du résultat 2004				(877)	405		(472)		(472)
Autres variations	16			(30)			(14)		(14)
Résultat au 31 décembre 2005						1 294	1 294		1 294
Capitaux propres au 31 décembre 2005	10 818	34	8	56		1 294	12 210	608	12 818
Affectation du résultat 2005	598			696		(1 294)			
Distribution 2006 au titre du résultat 2005 ⁽¹⁾				(696)			(696)		(696)
Autres variations ⁽²⁾				(76)			(76)	(135)	(211)
Résultat au 31 décembre 2006						1 175	1 175		1 175
Capitaux propres au 31 décembre 2006	11 416	34	8	(20)		1 175	12 613	473	13 086

(1) Les dividendes distribués à l'Etat en 2006 au titre de l'exercice 2005 correspondent à 33^{1/3} % du résultat consolidé part du groupe, soit 696 M€.

(2) Incidence pour 76 M€ de la première évaluation actuarielle au 31 décembre 2006 de prestations postérieures à l'emploi envers les retraités, relatives aux frais médicaux, couverture de prévoyance et compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'épargne prévoyance individuelle, comptabilisée en capitaux propres au titre du changement de méthode comptable et reprise du FRBG pour 135 M€ relative à l'impact de la Loi de finances 2007 (cf. notes annexes aux états financiers).

Note 13a - Risques de crédit - Ventilation des encours établissements de crédit

	31.12.2006				31.12.2005	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)						
Répartition par zone géographique	4343	10	129	(139)	4343	10789
France	4236	10	129	(139)	4236	10729
Europe	101				101	57
Autres	6				6	3
Répartition par durée résiduelle	4343	10	129	(139)	4343	10789
Inférieure à 3 mois	4272	10	129	(139)	4272	10500
De 3 mois à 1 an	53				53	273
De 1 an à 5 ans	8				8	10
Supérieure à 5 ans	10				10	6
Dépréciations déduites de l'actif		(10)	(129)		(139)	(153)
Ouvertures		(10)	(143)		(153)	(10)
Dotations			(16)		(16)	10
Reprises			30		30	
Reclassement douteux/compromis						(153)

Note 13b - Risques de crédit - Ventilation des encours clientèle

	31.12.2006				31.12.2005	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)						
Répartition par zone géographique	9995	43	115	(140)	10013	9436
France	9943	43	83	(106)	9963	9386
Europe			32	(34)	(2)	
Autres	52				52	50
Répartition par durée résiduelle	9995	43	115	(140)	10013	9436
Inférieure à 3 mois	8370	35	115	(139)	8381	8036
De 3 mois à 1 an	115	1			116	111
De 1 an à 5 ans	489	4		(1)	492	441
Supérieure à 5 ans	1021	3			1024	848
Dépréciations déduites de l'actif		(25)	(115)		(140)	(140)
Ouvertures		(30)	(110)		(140)	(114)
Dotations		(2)	(10)		(12)	(38)
Reprises		8	7		15	12
Reclassements		(1)	(2)		(3)	

Note 13c - Risques de crédit - Ventilation des titres de placement et d'investissement à revenu fixe

	31.12.2006			31.12.2005
	Encours bruts sains	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)				
Répartition par zone géographique	49 118	(14)	49 104	54 219
France	49 118	(14)	49 104	52 810
Europe				7
Autres				1 402
Répartition par durée résiduelle	49 118	(14)	49 104	54 219
Inférieure à 3 mois	24 221	(2)	24 219	23 385
De 3 mois à 1 an	10 000	(1)	9 999	15 557
De 1 an à 5 ans	9 570	(2)	9 568	10 061
Supérieure à 5 ans	5 327	(9)	5 318	5 216
Répartition par notation	49 118	(14)	49 104	54 219
AAA	19 523	(7)	19 516	19 412
AA	19 085	(5)	19 080	22 136
A	10 350	(1)	10 349	11 218
BBB	149		149	1 034
Non renseigné	11	(1)	10	419
Dépréciations déduites de l'actif		(14)	(14)	(12)
Ouvertures		(12)	(12)	(4)
Dotations		(10)	(10)	(8)
Reprises		8	8	

Note 14a - Eléments du bilan ventilés par devise - Valeurs nettes après dépréciations

(en millions d'euros)	Euro	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	4 156	114		73	4 343
Créances sur la clientèle	9 982		3	28	10 013
Titres de transaction					
Effets publics et valeurs assimilées	9 029				9 029
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 393				2 393
Titres de placement					
Effets publics et valeurs assimilées	192				192
Obligations et autres titres à revenu fixe	33 928				33 928
Titres d'investissement					
Effets publics et valeurs assimilées	2 863				2 863
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 121				12 121
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	26 360	7	130	178	26 675
Dettes envers la clientèle	42 137	202	23	324	42 686
Dettes représentées par un titre	6 842	841		272	7 955

Note 14b - Eléments du bilan par durée restant à courir - Valeurs nettes après dépréciations

(en millions d'euros)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actif					
Créances sur les établissements de crédit à terme	4 272	52	8	11	4 343
Créances sur la clientèle	8 381	116	493	1 023	10 013
Titres de placement					
Effets publics et valeurs assimilées			76	116	192
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 037	7 982	1 009	900	33 928
Titres d'investissement					
Effets publics et valeurs assimilées		1 052	1 268	543	2 863
Obligations et autres titres à revenu fixe	182	965	7 215	3 759	12 121
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit à terme	21 140	3 982	1 532	21	26 675
Dettes envers la clientèle	1 630	39 089	821	1 146	42 686
Dettes représentées par un titre	7 955				7 955

Note 15 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	4	6
Devises achetées non encore reçues	87	3
Euros vendus non encore livrés	86	3
Devises vendues non encore livrées	4	6
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
- euros à recevoir	1 069	3 000
- devises à livrer	1 055	3 038
Devises à recevoir contre euros à livrer		
- devises à recevoir	693	880
- euros à livrer	668	939
Report/déport non couru		
A recevoir	4	11
A payer	1	2

Note 16 - Instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	31.12.2006			
	Transaction		Trésorerie/couverture	
	Engagements donnés Achat/emprunt	Engagements reçus Vente/prêt	Engagements donnés Achat/emprunt	Engagements reçus Vente/prêt
Opérations fermes				
Marchés organisés	162	50		
Marchés gré à gré	9 326	8 724	16 450	16 450
Swaps de taux	8 724	8 724	16 450	16 450
- juste valeur	943	941	321	313
Autres contrats	602			
Opérations conditionnelles				
Marchés gré à gré			20	10

Note 17a - Instruments financiers à terme - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2006				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
Opérations fermes					
Swaps de taux donnés	12 664	9 789	1 952	769	25 174
Swaps de taux reçus	12 664	9 789	1 952	769	25 174
Autres contrats donnés	764				764
Autres contrats reçus	50				50
Opérations conditionnelles					
Autres options données	20				20
Autres options reçues	10				10

Note 17b - Instruments financiers à terme - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2006					Total
	Euro	USD	GBP	JPY	Autres	
Opérations fermes						
Swaps de taux donnés	23 625	231	551	224	543	25 174
Swaps de taux reçus	23 625	231	551	224	543	25 174
Autres contrats donnés	764					764
Autres contrats reçus	50					50
Opérations conditionnelles						
Autres options données	20					20
Autres options reçues	10					10

Note 18a - Risques de crédit - Engagements par signature

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	16 639	10 517
Europe	93	83
États-Unis	137	35
Autres	68	23
Répartition par zone géographique	16 937	10 658

Note 18b - Risques de crédit - Instruments financiers à terme - Répartition des engagements reçus (ventes/prêts)

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	17 689	24 860
Europe	7 253	11 462
États-Unis	268	3 672
Autres	24	200
Répartition par zone géographique	25 234	40 194

Note 19 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts sur banque centrale et CCP	24	18
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	132	129
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	8	7
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	21	25
Produits sur report/déport	27	31
Autres intérêts et produits assimilés	21	14
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	233	224
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(114)	(113)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(412)	(266)
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(22)	(17)
Charges sur report/déport	(8)	(1)
Autres intérêts et charges assimilées	(8)	(7)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	(564)	(404)

Note 20 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾	311	50
Intérêts sur crédit à la clientèle	63	72
- <i>intérêts sur crédits de trésorerie</i>	5	7
- <i>intérêts sur crédits à l'équipement</i>	17	14
- <i>intérêts sur crédits au logement</i>	17	15
- <i>intérêts sur autres crédits à la clientèle</i>	24	36
Intérêts sur prêts à la clientèle et valeurs reçues en pension	2	2
Autres intérêts et produits assimilés	2	1
Intérêts douteux		1
Dotations/reprises nettes aux provisions pour intérêts douteux	2	
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	380	126
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(373)	(324)
Intérêts sur consignations	(38)	(35)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(204)	(231)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(4)	(2)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(619)	(592)

(1) Dont 283 M€ d'intérêts perçus de l'ACOSS contre 46 M€ au 31 décembre 2005.

La variation des intérêts s'explique par l'augmentation de l'encours moyen de l'ACOSS qui s'élève à 9,2 Md€ en 2006 contre 2 Md€ en 2005.

Note 21 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	656	675
Effets publics	12	16
- <i>fonds d'Etat</i>	11	15
- <i>bons du Trésor</i>	1	1
Obligations	42	41
Autres titres à revenu fixe	602	618
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	703	744
Effets publics	213	301
- <i>fonds d'Etat</i>	201	301
- <i>bons du Trésor</i>	12	
Obligations	402	355
Autres titres à revenu fixe	88	88
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 359	1 419
Intérêts sur certificats de dépôts négociables	(190)	(91)
Intérêts sur bons à moyen terme négociables	(7)	(5)
Autres charges d'intérêts	(11)	(13)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	(208)	(109)

Note 22 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Micro couverture	1	6
- <i>swaps de taux</i>		5
- <i>CAPS</i>	1	1
Autres produits sur opérations sur titres		49
Autres intérêts et produits assimilés	1	55
Micro-couverture	(2)	(3)
Autres intérêts et charges assimilées	(2)	(3)

Note 23 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Revenus des titres de placement	48	50
Actions	46	37
OPCVM	2	12
Autres titres à revenu variable		1
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	449	345
Revenus des titres de participation (1)	647	336
Revenus des titres à revenu variable	1 144	731

(1) La variation s'explique essentiellement par :

- un dividende Icade de 185 M€ dont 102 M€ de dividende exceptionnel ;
- un dividende CDC Holding Finance de 220 M€ (95 M€ en 2005).

Note 24 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)

	31.12.2006		31.12.2005	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec la clientèle	7		3	
Opérations sur titres		(15)		(15)
Opérations sur instruments financiers		(1)		
Prestations de services et divers	13	(23)	15	(24)
Commissions	20	(39)	18	(39)
Total net		(19)		(21)

Note 25 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Résultat sur opérations sur titres de transaction	30	1
Résultat sur opérations de change	6	6
Résultat sur opérations sur instruments financiers ⁽¹⁾	(227)	(36)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(191)	(29)

(1) Suite à la baisse de la valeur de marché du titre EADS, la Caisse des Dépôts a enregistré une provision de 191,5 M€ au 31 décembre 2006.

Note 26 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Résultat de cession des titres de placement	176	46
- <i>effets publics et valeurs assimilées</i>	7	(4)
<i>fonds d'Etat</i>	7	(5)
<i>bons du Trésor</i>		1
- <i>obligations</i>	(7)	28
- <i>autres titres à revenu fixe</i>	(5)	3
- <i>actions</i>	170	32
- <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i>	11	(13)
Autres produits et charges sur titres de placement	(2)	(1)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement	(15)	51
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	159	96
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	459	343
- <i>actions</i>	448	306
- <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i>	11	37
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(6)	(3)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	76	201
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	529	541
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	688	637

Note 27 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31.12.2006		31.12.2005	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations de placement	36	(4)	26	(1)
Dotations/reprises d'amortissement et dépréciations sur immobilisations de placement	8	(9)	9	(8)
Revenus et charges sur immeubles de placement	131	(44)	116	(34)
Produits et charges sur immobilisations de placement	175	(57)	151	(43)
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	1		15	
Rémunérations versées aux préposés		(69)		(66)
Autres produits et charges divers d'exploitation ⁽¹⁾	21	(434)	35	(152)
Autres produits et charges d'exploitation	22	(503)	50	(218)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	197	(560)	201	(261)
Total net		(363)		(60)

(1) Dont une dotation de 308 M€ en 2006 qui correspond aux bonifications des prêts sur fonds d'épargne (cf. note 11 et notes annexes aux états financiers).

Note 28a - Produits et charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(268)	(304)
Autres charges sociales	(126)	(121)
Intéressement et participation	(7)	(6)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(42)	(39)
Dotations/reprises des dépréciations sur frais de personnel ⁽²⁾	17	(44)
Frais de personnel	(426)	(514)
Impôts et taxes	(10)	(8)
Loyers, charges locatives	(28)	(28)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Etudes et recherches	(109)	(118)
Services extérieurs - divers	(62)	(60)
Autres charges	(26)	(21)
Autres frais administratifs	(236)	(236)
Refacturation	404	396
Produits et charges générales d'exploitation	(258)	(354)

(1) Dont une diminution de 26 M€ des charges à payer au 31 décembre 2006 relatives aux dispositifs définis dans les précédents accords-cadres (CAA, CPAa et CPA).

(2) Dont une reprise de provision de 24 M€ au 31 décembre 2006 relative à la fin du dispositif CEPR (Congé exceptionnel de préretraite) prévu dans l'accord-cadre 2006-2008 (dotation nette de 43 M€ au 31 décembre 2005).

Note 28b - Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31.12.2006	31.12.2005*
Effectif moyen: cadres	1 905	1 833
Droit public	669	645
Droit privé	1 184	1 122
Statutaires des mines	52	66
Effectif moyen: non cadres	4 604	4 800
Droit public	4 010	4 183
Droit privé	276	265
Statutaires des mines	318	352
Total effectif moyen	6 509	6 633
Effectif de clôture: cadres	1 927	1 836
Droit public	680	644
Droit privé	1 200	1 127
Statutaires des mines	47	65
Effectif de clôture: non cadres	4 515	4 711
Droit public	3 927	4 105
Droit privé	275	258
Statutaires des mines	313	348
Total effectif de clôture	6 442	6 547

* Sur le premier semestre 2005 et conformément à la décision des pouvoirs publics, la Section générale a repris la gestion du risque vieillesse et invalidité de la Caisse des mines devenue la Retraite des mines, et a intégré les personnels à compter du 1^{er} mai 2005.

Note 29 - Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Dotations/immobilisations incorporelles	(37)	(30)
Concessions et logiciels	(37)	(30)
Dotations/immobilisations corporelles	(14)	(14)
Immeubles et agencements	(12)	(12)
Mobiliers, matériels et outillages	(2)	(2)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(51)	(44)

Note 30 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Dépréciation des créances	(29)	(17)
Risques sur engagements par signature	(9)	(6)
Risques de contrepartie	(1)	(8)
Dotations pour dépréciations et provisions	(39)	(31)
Dépréciation des créances	47	23
Risques sur engagements par signature	7	12
Risques de contrepartie	9	6
Reprises de dépréciations et provisions	63	41
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(34)	(27)
Pertes et récupérations	(34)	(27)
Coût du risque	(10)	(17)

Note 31 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur titres de participation et avances	242	18
Gains/pertes sur cession des participations et gains/pertes sur avances ⁽¹⁾	238	(10)
Dotations/reprises des dépréciations sur participations et avances	4	28
Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur titres d'investissement et autres TDLT		(1)
Gains ou pertes sur cession des titres d'investissement et autres titres détenus à long terme		(1)
Gains ou pertes des opérations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	242	17
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	242	17

(1) Dont une plus-value de 190 M€ dans le cadre de la cession par la Caisse des Dépôts de 7 % du capital d'Icade.

Note 32 - Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(429)	(372)
Provision pour impôts ⁽¹⁾	(292)	91
Charge d'impôt	(721)	(281)

(1) Dotation d'une provision de 292 M€ au 31 décembre 2006 relative à la modification de la fiscalité des plus-values en sursis d'imposition conformément à la Loi de finances 2007 (cf. notes annexes aux états financiers).

Note 33 - Dotations/reprises nettes au FRBG et aux provisions réglementées

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Dotations/reprises nettes au FRBG ⁽¹⁾	135	
Dotations/reprises nettes au FRBG et aux provisions réglementées	135	

(1) Reprise du FRBG pour 135 M€ relative à l'impact de la Loi de finances pour 2007.

Note 34 - Garantie de la Caisse des Dépôts à Ixis Corporate & Investment Bank (ICIB)

Au terme d'un accord ratifié le 1^{er} décembre 2000, la Caisse des Dépôts a accordé à CDC Ixis, devenue ICIB (Ixis Corporate & Investment Bank), une garantie prenant la forme d'un cautionnement solidaire. Cette garantie porte sur certains instruments financiers permettant le refinancement d'ICIB (opérations d'émission à l'exception des émissions subordonnées, opérations interbancaires et de trésorerie) ainsi que sur les engagements par signature. Selon les termes de la convention, ICIB peut à son tour et sous certaines conditions accorder sa garantie à certaines de ses filiales.

La Commission européenne a examiné les termes de cet accord et de sa rémunération en mai 2003. Conformément à la décision favorable de la Commission européenne l'octroi de cette garantie pour les opérations nouvelles s'est éteint au 23 janvier 2007.

Depuis le 1^{er} avril 2003, les nouvelles opérations de bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 ne peuvent plus être garanties et à partir du 23 janvier 2004, les nouvelles opérations de hors-bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 seront également exclues.

Depuis le 30 juin 2004, date de cession de CDC Ixis au groupe Caisse d'épargne, l'accord de Refondation, sans remettre en cause le dispositif précité, l'a complété par un engagement de contre-garantie de la CNCE au profit de la Caisse des Dépôts, au titre de son engagement initial face à CDC Ixis. La Caisse des Dépôts rétrocède à ce titre à la CNCE 50 % de la rémunération reçue.

La garantie initialement accordée par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis a permis de rehausser la signature de cet établissement, posant les bases d'un dispositif transitoire, autorisé par la Direction de la concurrence de la Commission européenne, qui devrait permettre l'émancipation progressive de cette filiale. L'association des deux engagements (l'un donné, l'autre reçu) avait été considérée dans la perspective du processus de sortie d'ICIB des activités gérées directement par la Caisse des Dépôts.

L'application des règles comptables habituelles, conduisant à l'inscription en hors-bilan des 2 engagements réciproques, n'a pas été retenue au motif que ces règles ne permettent pas de restituer la réalité de cette opération complexe et exceptionnelle d'accompagnement de la sortie d'une ancienne filiale et de l'extinction programmée des obligations de la Caisse des Dépôts.

A partir du 1^{er} avril 2003, la rémunération annuelle de la garantie est le plus élevé des 3 montants suivants :

- a) un montant fonction du rapport, calculé sur base consolidée, entre les fonds propres en risques et les fonds propres de base, au sens de la réglementation prudentielle ;
- b) le produit des encours d'instruments financiers émis par ICIB par l'écart, à l'émission, entre la rémunération des instruments financiers de même maturité émis par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que CDC Ixis intrinsèque (sans garantie) et la rémunération desdits instruments par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que ICIB garantit ;
- c) 8 M€.

Au titre de l'exercice 2006, la rémunération due par ICIB à la Caisse des Dépôts s'élève à 14,9 M€, sur laquelle le montant à rétrocéder à la CNCE s'élève à 7,4 M€.

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > les vérifications spécifiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application :

- > de la recommandation n°2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires ;

- > du règlement n° 2005-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC) modifiant le règlement n° 2002-03 relatif au risque de crédit.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

■ Changements comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

■ Estimations comptables

- > Bonifications de prêts versés par les fonds d'épargne
Comme mentionné au paragraphe III des "Événements marquants de la période" et au paragraphe 10 des "Principes d'élaboration des comptes" des notes annexes aux états financiers, la Section générale va procéder à la bonification de prêts versés par les fonds d'épargne dans le cadre du dispositif destiné à relancer les parcours résidentiels des ménages à revenus modestes. A ce titre, la Section générale a constitué une provision (note 11 de l'annexe).

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Section générale dans le cadre de la détermination de la provision.

- > Evaluation des titres

L'évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire. Les titres de participation et titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (paragraphe 4 de la note "Principes d'élaboration des comptes" et notes 3 et 4 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2006

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport annuel au titre des éléments financiers. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 11 mai 2007

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Catherine Pariset

Mazars & Guérard



Denis Grison Guillaume Potel

Fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

COMPTES ANNUELS DES FONDS D'EPARGNE

- Note de présentation	P. 104
- Bilan	P. 105
- Décomposition du bilan	P. 106
- Hors-bilan	P. 108
- Décomposition du hors-bilan	P. 109
- Compte de résultat	P. 110
- Notes annexes aux états financiers	P. 111

Note de présentation

Présentation de l'activité

■ L'activité de la Caisse des Dépôts se répartit selon deux missions principales :

> **L'activité propre** exercée par la Section générale – entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts – et de filiales et participations qui lui sont rattachées, notamment les groupes Icade, Transdev, Egis, CDA, CNP, CNCE, SNI et CDC Entreprises ;

> **La gestion des fonds qui lui sont confiés** : la structure comptable de la Caisse des Dépôts traduit la nature des relations existant entre l'établissement et ces fonds.

Des textes d'origines diverses (légale, réglementaire ou conventionnelle) définissent en effet la nature des prestations assurées par la Caisse des Dépôts et les conditions financières qui y sont attachées.

Les textes régissant les fonds d'épargne sont essentiellement contenus dans le code des Caisses d'épargne et le Code monétaire et financier.

La déclinaison pratique de ces textes structure fortement la gestion des fonds d'épargne, et la présentation de leurs comptes, en particulier la nécessité de distinguer les actifs, passifs, charges et revenus propres à certains éléments de l'activité, ou le fait qu'une garantie de l'Etat s'applique à certains fonds déposés.

Présentation des comptes

■ Les états financiers retracent la situation de l'ensemble des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts ; ils recouvrent les fonds suivants au 31 décembre 2006 :

- > Caisses d'épargne et de prévoyance : livret A ;
- > Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne et de prévoyance ;
- > Caisse nationale d'épargne : livret A ;
- > Fonds de réserve et de garantie de la CNE ;
- > Livret d'épargne populaire (LEP) ;
- > Fonds de réserve du Livret d'épargne populaire ;
- > Codevi ;
- > Autres fonds :
 - Fonds de réserve du financement du logement (FRFL) ;
 - Fonds de garantie des SDR.

Les systèmes comptables permettent d'individualiser, pour chaque fonds géré, les ressources qui lui sont propres, les emplois qui en sont faits ainsi que le résultat qui s'y rapporte. Un bilan de l'ensemble et une décomposition par fonds sont présentés.

A compter du 31 décembre 2005, suite à la création de La Banque Postale, les fonds CNE :

- > Epargne-logement ;
- > PEP ;
- > Livret B ;
- > Livret d'épargne populaire (LEP) ;
- > Codevi ;

et livret jeunes de La Poste ne sont plus centralisés à la Caisse des Dépôts. La Banque Postale centralise le LEP et le Codevi dans les conditions de droit commun (cf. I. 5 notes annexes aux états financiers).

Des aménagements de présentation évoqués au point III des notes annexes sur la comparabilité des comptes ont été adoptés.

Bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2006	31.12.2005*
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		61 921	63 023
Effets publics et valeurs assimilées	4	53 372	53 597
Créances sur les établissements de crédit	1 et 3	8 549	9 426
Opérations avec la clientèle		86 117	86 262
Créances sur la clientèle	2 et 3	86 117	86 262
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable		57 051	50 026
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	48 004	42 610
Actions et autres titres à revenu variable	4	9 047	7 416
Comptes de régularisation et actifs divers	5	64	46
Total actif		205 153	199 357
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées		146 030	140 926
Dettes envers les établissements de crédit	6 et 8	146 030	140 926
Opérations avec la clientèle		48 782	47 022
Autres dettes envers la clientèle	7 et 8	48 782	47 022
Comptes de régularisation et passifs divers	9	2 462	3 133
Provisions	10	784	612
Dépôts de garantie	12	14	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	11	2 911	2 703
Capitaux propres (hors FRBG)	12	4 170	4 961
Réserves		3 457	3 909
Report à nouveau		35	158
Résultat en instance d'affectation		678	894
Total passif		205 153	199 357

* Il s'agit du bilan 2005 après transfert des opérations à La Poste dans le cadre de la création de La Banque Postale (cf. Notes annexes aux états financiers).

Décomposition du bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2006

	Livret A CEP	FRGCE	Livret A CNE
(en millions d'euros)			
Actif			
Opérations de trésorerie et interbancaires	14 583	309	14 012
Effets publics et valeurs assimilées	13 354	154	12 599
Créances sur les établissements de crédit	1 229	155	1 413
Opérations avec la clientèle	49 659		31 129
Créances sur la clientèle	49 659		31 129
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	17 639	1 046	13 287
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 252	1 046	10 321
Actions et autres titres à revenu variable	4 387		2 966
Comptes de régularisation et actifs divers	22		23
Total actif	81 903	1 355	58 451
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	78 292		7 832
Dettes envers les établissements de crédit	78 292		7 832
Opérations avec la clientèle			48 782
Autres dettes envers la clientèle			48 782
Comptes de régularisation et passifs divers	1 447	7	641
Provisions	437	3	142
Dépôts de garantie			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	1 306		957
Capitaux propres (hors FRBG)	421	1 345	97
Réserves		1 298	
Report à nouveau			2
Résultat en instance d'affectation	421	47	95
Total passif	81 903	1 355	58 451

FRGCNE	LEP	Fonds de réserve du LEP	Codevi	Autres fonds d'épargne	Montant cumulé (A)	Opérations entre fonds (B)	Montant global (A - B)
297	26349	330	5745	296	61921		61921
200	25932	154	979		53372		53372
97	417	176	4766	296	8549		8549
	4347		1052		86187	70	86117
	4347		1052		86187	70	86117
745	21995	683	1620	36	57051		57051
745	20301	683	1620	36	48004		48004
	1694				9047		9047
	19				64		64
1042	52710	1013	8417	332	205223	70	205153
	51661		8245		146030		146030
	51661		8245		146030		146030
					48782		48782
					48782		48782
5	334	6	13	9	2462		2462
	193		5	4	784		784
				14	14		14
	526		122		2911		2911
1037	(4)	1007	32	305	4240	70	4170
1002		978		273	3551	94	3457
			32	1	35		35
35	(4)	29		31	654	(24)	678
1042	52710	1013	8417	332	205223	70	205153

Hors-bilan des fonds d'épargne
centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005*
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres		
Engagements de financement	17 952	13 750
En faveur d'établissements de crédit	5 243	2 718
En faveur de la clientèle	12 709	11 032
Engagements de garantie	38	38
En faveur d'établissements de crédit	38	38
Engagements sur titres	322	
Titres à livrer	322	
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres		
Engagements de garantie	79 015	80 662
Reçus d'établissements de crédit	3 454	3 554
Reçus de la clientèle	112	109
Reçus de l'Etat et assimilés	75 449	76 999
Engagements sur titres	549	201
Titres à recevoir	549	201
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	350	451
Autres engagements reçus	12	8

* Il s'agit du hors-bilan 2005 après transfert des opérations à La Poste dans le cadre de la création de La Banque Postale (cf. Notes annexes aux états financiers).

Décomposition du hors-bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	Livret A CEP	Livret A CNE	LEP	Codevi	Autres fonds	Montant global
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres						
Engagements de financement	9586	8051	315			17 952
En faveur d'établissements de crédit	1 663	3 420	160			5 243
En faveur de la clientèle	7 923	4 631	155			12 709
Engagements de garantie					38	38
En faveur d'établissements de crédit					38	38
Engagements donnés sur titres	202	10	110			322
Titres à livrer	202	10	110			322
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres						
Engagements de garantie	46917	29549	1535	1014		79015
Reçus d'établissements de crédit	2 379	997	78			3 454
Reçus de la clientèle	110		2			112
Reçus de l'Etat et assimilés	44 428	28 552	1 455	1 014		75 449
Engagements sur titres	118	76	355			549
Titres à recevoir	118	76	355			549
Autres engagements donnés et reçus						
Autres engagements donnés			350			350
Autres engagements reçus	12					12

Compte de résultat des fonds d'épargne
centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2006	31.12.2005 pro forma*	31.12.2005
Intérêts et produits assimilés		6 948	7 253	8 692
Opérations de trésorerie et interbancaires	18	417	332	349
Opérations avec la clientèle	19	2 980	3 235	4 054
Obligations et autres titres à revenu fixe	22	3 551	3 686	4 289
Intérêts et charges assimilées		(5 257)	(4 967)	(6 035)
Opérations de trésorerie et interbancaires	18	(4 033)	(3 787)	(3 216)
Opérations avec la clientèle	19	(1 137)	(994)	(2 585)
Autres intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾		(87)	(186)	(234)
Revenus des titres à revenu variable	23	348	265	265
Commissions (produits)	24	26	49	63
Commissions (charges)	24	(1 777)	(1 959)	(2 387)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	25	(18)	5	(1)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	26	618	800	844
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets		4	4	(5)
Produit net bancaire		892	1 450	1 436
Charges générales d'exploitation	27	(74)	(85)	(86)
Résultat brut d'exploitation		818	1 365	1 350
Coût du risque	28	68	6	29
Résultat d'exploitation		886	1 371	1 379
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			1	2
Résultat courant		886	1 372	1 381
Dotations au FRBG nettes des reprises	29	(208)	(478)	(478)
Résultat net		678	894	903

(1) S'agissant d'opérations de couverture, ces charges sont compensées par des produits symétriques sur les sous-jacents couverts.

* La note 30 de l'annexe présente le passage du compte de résultat pro forma au 31 décembre 2005 au compte de résultat publié au 31 décembre 2005.

Notes annexes aux états financiers

I. Événements marquants de la période

1. Hausse des taux de rémunération aux déposants

Le dispositif automatique de révision du taux du livret A prévoit une actualisation semestrielle, au 1^{er} février et au 1^{er} août, qui résulte d'une moyenne (arrondie au 0,25 % le plus proche) entre l'inflation hors tabac, en glissement annuel, et la moyenne mensuelle du taux d'intérêt à court terme (Euribor 3 mois), le tout étant majoré de 0,25 point.

Sous l'effet de ce mécanisme, le taux de rémunération versé aux déposants du livret A, ainsi que ceux du livret bleu, du LEP et du Codevi qui en découlent directement, a été augmenté de 0,25 % le 1^{er} février 2006, puis de 0,50 % le 1^{er} août 2006, portant le taux du livret A à 2,75 % (cf. note 21b).

La répercussion de la hausse du taux du livret A sur les revenus des prêts est progressive. En effet, la révision du tableau d'amortissement d'un prêt indexé sur le taux du livret A est effectuée à sa date d'anniversaire.

2. Baisse du taux des prêts au logement social et à la politique de la ville octroyés par la Caisse des Dépôts

Le ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement a annoncé une diminution de 20 points de base du taux des prêts au logement social pour les opérations nouvelles afin d'atténuer l'effet de la dernière hausse du taux du livret A et de favoriser la mise en place du plan de cohésion sociale.

Cette baisse concerne tous les nouveaux prêts sur fonds d'épargne à destination du secteur du logement émis à compter du 1^{er} octobre 2006 :

- > à l'exception de ceux pour lesquels une décision administrative d'attribution d'une subvention ou d'agrément est nécessaire et a été délivrée antérieurement au 1^{er} octobre 2006;
- > à l'exception des Prêts locatifs sociaux (PLS) et des Prêts locatifs intermédiaires (PLI) pour lesquels cette baisse n'interviendra que dans le cadre des adjudications 2007.

Le surcoût de cette mesure sur le montant des provisions pour risques et charges est de l'ordre de 120 M€ au 31 décembre 2006.

3. Nouvelle enveloppe de Prêts renouvellement urbain (PRU)

Une convention entre l'Etat et l'UESL a été conclue en date du 22 mai 2006 aux termes de laquelle les partenaires s'accordent pour mettre en place une nouvelle enveloppe de 4,5 Md€ de PRU à un taux de 2,90 % compte tenu d'un taux du livret A de 2,25 %. Le coût actuariel de la bonification est pris en charge par l'UESL à hauteur de 18 centimes de taux, soit pour un montant global de 105 M€.

Une convention entre l'Etat, l'UESL, l'ANRU et la Caisse des Dépôts conclue en date du 1^{er} octobre 2006, précise les modalités de la participation de l'UESL au coût de la bonification de la nouvelle enveloppe.

Pour les fonds d'épargne, cette convention ouvre un droit à bénéficier de la bonification pour autant que les prêts soient versés. A ce titre, la Direction des fonds d'épargne a donc provisionné son risque sur la base de sa production cumulée fin 2006 de prêts déjà versés et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan. Le montant de provision déterminé sur la nouvelle enveloppe à fin décembre 2006 s'élève à 38 M€.

4. Transfert de titres en portefeuille d'investissement

Après information préalable du Comité des fonds d'épargne, le portefeuille d'investissement des fonds d'épargne a été abondé en mai 2006 par transfert de titres de taux, à partir du portefeuille de placement, comme l'autorise la réglementation.

Ainsi, les titres indexés sur l'inflation (titres ayant vocation à être détenus jusqu'à leur échéance, dans le cadre de la gestion globale du risque de taux) gérés jusqu'à présent dans le portefeuille de placement ont été transférés en portefeuille d'investissement.

L'encours des titres transférés s'élève à 8 482 M€, soit 7 967 M€ de titres non couverts et 515 M€ de titres en micro couverture. Les titres non couverts ont été transférés pour leur valeur bilan, ne dégageant aucune plus ou moins-value. Les titres couverts ont fait l'objet d'une cession suivie d'un rachat à la valeur de marché, les swaps associés ayant été révoqués. Le résultat global dégagé sur la cession et la révocation des swaps s'élève à 4,2 M€ (cf. note 4a).

5. Conséquences de la création de La Banque Postale

La création de La Banque Postale s'est effectuée en date du 31 décembre 2005. Elle a concerné un ensemble d'activités assurées jusque-là par La Poste au nom de la CNE, dont la Caisse des Dépôts centralisait l'intégralité des dépôts, mais aussi le livret jeunes de La Poste, que La Poste centralisait à la Caisse des Dépôts. Les effets de la création de La Banque Postale étant déjà intervenus dans leur quasi-totalité au 31 décembre 2005, le bilan à cette date est donc directement comparable au bilan 2006. En revanche, dans le compte de résultat, l'activité de l'année 2006 concerne un périmètre réduit compte tenu des transferts effectués, dont le détail est mentionné ci-dessous.

5.1 Le cas particulier du livret A

A compter du 1^{er} janvier 2006, subsiste essentiellement au sein de la CNE l'activité correspondant à la collecte du livret A par La Banque Postale et à sa centralisation auprès de la Caisse des Dépôts. La Caisse des Dépôts continue de gérer les fonds centralisés du livret A CNE et à les employer dans le cadre de missions d'intérêt général (logement social essentiellement), le solde étant placé sur les marchés financiers.

5.2 Les autres livrets de la CNE transférés à La Banque Postale via La Poste

Les autres livrets distribués jusqu'en 2005 par la CNE et qui étaient centralisés à 100 % (livret B, Livret d'épargne populaire, Codevi, épargne-logement, Plan d'épargne populaire) sont maintenant distribués par La Banque Postale en son nom propre dans des conditions de droit commun :

- > le LEP est centralisé dans les conditions de droit commun soit à 85 % ;
- > le Codevi rejoindra en 2008 le régime de droit commun de la centralisation, qui prévoit actuellement un minimum de 6,5 %, taux qui sera porté à 9 % au 1^{er} janvier 2008 ;
- > les autres livrets CNE (livret B CNE, PEP CNE, épargne-logement CNE) ne sont plus centralisés à la Caisse des Dépôts ;
- > enfin, La Poste a cessé d'y centraliser son livret jeunes.

5.3 Les fonds d'épargne après le transfert

Le total du bilan au 31 décembre 2005 s'établissait après transfert à 199,3 Md€.

■ Effets sur les dépôts

La création de La Banque Postale a eu pour effet la sortie de 37,3 Md€ :

- > 3,0 Md€ de dépôts livret B CNE ;
 - > 1,8 Md€ de dépôts LEP (soit la différence entre la centralisation à 100 % du LEP CNE, et la centralisation à 85 % du LEP Banque Postale) ;
 - > 1,1 Md€ de dépôts livret jeunes de La Poste ;
- Ces dépôts ont été restitués sous forme de liquidités.
- > 30,5 Md€ de dépôts épargne-logement CNE (dont 80 % de plans et 20 % de livrets) ;
 - > 0,9 Md€ de dépôts PEP CNE.

Ces dépôts ont été transférés avec le bilan des sections épargne-logement et PEP CNE.

Les charges relatives à ces dépôts (intérêts déposants et commissions Poste ou CNE) n'apparaissent donc plus dans la formation du résultat 2006.

■ Effets sur les prêts

L'effet essentiel sur les prêts a résidé dans le transfert à La Banque Postale de l'encours de 18,4 Md€ de prêts épargne-logement et complémentaires épargne-logement situés à l'actif de la section épargne-logement. Les produits relatifs à ces prêts n'apparaissent donc plus dans le résultat 2006.

En revanche, les encours de prêts au logement social n'ont subi aucun impact.

■ Effets sur les titres

La Banque Postale a repris, par l'intermédiaire de La Poste et en valeur comptable, le portefeuille titres inscrit à l'actif des sections épargne-logement de la CNE et PEP CNE, pour un montant total de 15,4 Md€.

■ Effets sur les fonds propres

Les sections épargne-logement de la CNE et PEP CNE ont été transférées, en application de la réglementation, en valeur comptable. Le montant des fonds propres transférés – provisions et FRBG compris – est de 1,6 Md€. Un transfert de 19 M€ des fonds propres du PEP CNE vers le FRGCNE avait eu lieu en 2005 à la demande du ministre des Finances.

II. Changements de méthode

1. Traitement comptable du risque de crédit

Les dispositions du règlement n° 2005-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC) modifiant le règlement n° 2002-03 relatif au risque de crédit, sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006.

Les principales modifications apportées par le règlement n° 2005-03 sont les suivantes :

- > le taux d'actualisation à retenir pour le calcul des décotes sur créances restructurées est désormais le taux d'intérêt effectif d'origine du crédit ;
- > la comptabilisation des intérêts sur créances douteuses et créances douteuses compromises peut désormais être effectuée sur la base du taux d'intérêt effectif de la créance conformément aux principes retenus par les normes internationales.

Cette option n'a pas été retenue pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2006 car, qu'il s'agisse du taux d'actualisation ou de la comptabilisation des intérêts sur créances douteuses, ces nouvelles dispositions n'ont aucun impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, les nouvelles dispositions de l'avis n° 2006-16 du 21 décembre 2006 relatif au caractère douteux des découverts, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007, n'ont pas fait l'objet d'une application anticipée au 1^{er} janvier 2006.

2. Comptabilisation des opérations sur titres

Le règlement n° 2005-01 du CRC relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. L'Établissement public n'a pas opté pour l'application anticipée de ce règlement à compter du 1^{er} janvier 2005.

III. Comparabilité des comptes

1. Retraitements liés aux sorties et reclassements opérés dans le cadre de la création de La Banque Postale

Les transferts de certains fonds d'épargne, réalisés le 31 décembre 2005 au bénéfice de La Poste dans le cadre de la création de La Banque Postale avaient modifié de façon significative le périmètre des fonds d'épargne et les états publiés au 31 décembre 2005 :

- > le bilan des sections PEP CNE et épargne-logement CNE avait été transféré pour un montant de 34 Md€ ;
- > les dépôts livret B CNE, LEP CNE (pour l'équivalent de la part qui n'est plus centralisée par La Banque Postale, soit 15 %) et livret jeunes de La Poste avaient été restitués pour un montant total de 6 Md€ ;
- > en ce qui concerne le compte de résultat, le résultat net de 9 M€ des sections PEP CNE et épargne-logement, avait été transféré le 31 décembre 2005 à La Poste.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes entre les exercices :

- > le bilan et le hors-bilan au 31 décembre 2006 sont comparés au bilan et au hors-bilan au 31 décembre 2005 après transfert, tels qu'ils ont été publiés en 2005 ;
- > un compte de résultat pro forma a été élaboré en annexe 30. Ainsi, est présenté un compte de résultat au 31 décembre 2006 comparé à un compte de résultat au 31 décembre 2005 retraité :
 - des sorties des sections PEP CNE et épargne-logement CNE. Rappelons qu'au 31 décembre 2005, la contribution des sections PEP CNE et épargne-logement CNE était de 26 M€ dans le produit net bancaire (sur un total de 1,44 Md€) et de 9 M€ dans le résultat courant (sur un total de 1,38 Md€) ;
 - des reclassements des charges liées aux dépôts sur le LEP, le livret B et le Codevi CNE, ainsi que le livret jeunes de La Poste, positionnés en "Dettes sur établissement de crédit" afin de les rendre comparables avec les charges liées aux dépôts de La Banque Postale.

2. Autres reclassements au compte de résultat

■ Provisions sur prêts déficitaires

Les provisions sur prêts déficitaires étaient précédemment comptabilisées dans la rubrique "Coût du risque" du compte de résultat. Afin de limiter l'utilisation de cette rubrique aux seuls enregistrements de charges traduisant un risque de contrepartie, les dotations et reprises de provisions constituées au titre du caractère déficitaire de certains prêts sont comptabilisées à compter du 1^{er} janvier 2006 en marge d'intérêt, dans la rubrique du compte de résultat "Intérêts et produits assimilés sur opérations de financement - clientèle". La dotation nette constatée au 31 décembre 2006 ressort à 194 M€. Ce reclassement a été également réalisé sur l'exercice 2005 afin d'assurer la comparabilité des comptes (reprise de 40 M€ au 31 décembre 2005, cf. notes 20 et 28).

■ Dispositif de bonification du Crédit Foncier de France (CFF)

Cette opération entre la Caisse des Dépôts et le CFF, mise en place dans le cadre d'un dispositif de bonification du CFF pour l'émission de PLI, bien que qualifiée de swap au sens contractuel, s'analyse en substance comme une bonification de taux d'intérêt accordée au CFF. Ainsi, il a été décidé de constater le résultat net relatif à ce swap, à compter de 2006, dans la rubrique du compte de résultat "Intérêts et produits assimilés".

L'impact au 31 décembre 2006 est nul. Ce reclassement a été également réalisé sur l'exercice 2005 (soit une charge nette de 7 M€, cf. notes 20 et 25).

L'annexe 30 documente le passage entre le compte de résultat *pro forma* au 31 décembre 2005 et le compte de résultat publié au 31 décembre 2005.

3. Reclassement au bilan : dépôts de garantie SDR

Les SDR bénéficient de financements sur fonds Codevi auxquels est associé un fonds de garantie alimenté à hauteur de 1 % des prêts versés. Ils étaient précédemment présentés au bilan au niveau des capitaux propres. A compter du 1^{er} janvier 2006, les fonds de garantie SDR, soit 14 M€, sont présentés au bilan dans la rubrique "Dépôts de garantie". Ce reclassement a été réalisé uniquement sur l'exercice 2006, il s'élève à 13 M€ au 31 décembre 2005 (cf. note 12).

4. Modification de la décomposition du bilan et du résultat des fonds d'épargne

■ Modalités de gestion des prêts très sociaux accordés sur fonds du livret A des Caisses d'épargne

Afin d'aboutir à une simplification des modalités de gestion des prêts très sociaux et par analogie avec les générations ultérieures de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource, le mécanisme de subventionnement des prêts très sociaux du livret A des Caisses d'épargne par le Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne est remplacé, à compter du 31 décembre 2006, par une simple inscription de provisions pour risques et charges directement au passif du fonds principal. Au 31 décembre 2006, ces provisions représentent 208 M€.

Il n'y a aucun impact sur le résultat global des fonds d'épargne et le prélèvement de l'Etat.

■ Fusion de sections comptables

Afin de faciliter la gestion des fonds d'épargne, a été opérée en date du 29 décembre 2006 la fusion au sein du Fonds de réserve et de financement du logement des fonds suivants :

- Fonds de réserve de l'épargne-logement des Caisses d'épargne ;
- Fonds de réserve de l'épargne-construction ;
- Fonds spécial de portage du Crédit Foncier ;
- la section livret jeunes ainsi que son Fonds de réserve.

Pour la même raison, a été effectuée, en date du 29 décembre 2006, la fusion au sein du Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne, du Fonds de réserve et de garantie spécial aux Caisses d'épargne d'Alsace et de Moselle.

IV. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises ont été convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt.

Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert.

Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

Les positions de change en devises sont couvertes par des swaps de change sur chaque fonds concerné.

2. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2002-03, modifié par le règlement n° 2005-03 du CRC relatives au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.1 Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

> Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée se traduisant par un risque de non-recouvrement ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

> De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances

douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

> Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

> Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

> Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

Les fonds d'épargne ont étudié l'impact de l'application de la méthode d'actualisation des pertes prévisionnelles décrite à l'article 13 du règlement CRC 2002-03. Sur la base des travaux effectués, compte tenu des caractéristiques des prêts des fonds d'épargne (intérêts de retard calculés au taux contractuel, payés par la contrepartie), la méthode de calcul des provisions sur encours appliquée par les fonds d'épargne a été conservée : en effet, cette méthode n'a pas d'impact financier significatif par rapport à ce que donnerait une actualisation des pertes prévisionnelles prêt par prêt.

> Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

> Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt.

Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

Sur la base des travaux effectués, il ressort que les restructurations ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une décote dans la mesure où :

- les restructurations accordées entre 1994 et 2000 ont été faites à la demande des pouvoirs publics et ont été appliquées à l'ensemble des organismes de logement social, dans le but de relancer la construction de logements sociaux ;
- à partir de 2001, les réaménagements ayant concerné des emprunteurs sensibles ont été, dans leur majorité, renouvelés au même taux et n'ont pas engendré de perte actuarielle pour les fonds d'épargne.

> Certains prêts des fonds d'épargne comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus ; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.

> Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés et réaménagements sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation. Elles sont comptabilisées en commissions.

> Les prêts octroyés par les fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par les collectivités locales, la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), ou par l'Etat.

> Dans le cadre des opérations de rachat des prêts de la CGLLS, et des anciens prêts de l'Etat, l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable

est enregistré en surcotes et décotes qui sont reprises en résultat, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts et emprunts. Des provisions sont constituées au titre des surcotes relatives à des prêts supportant un risque important de réaménagement ou de remboursement anticipé ; en effet, la surcote décaissée lors de l'achat de ces prêts perd dans cette hypothèse toute substance financière.

> L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque trimestre pour tenir compte des remboursements anticipés, et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.

> Lors de cessions de prêts entre différents fonds d'épargne, les plus et moins-values font l'objet d'une élimination pour la présentation des comptes des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts.

> Les engagements hors-bilan donnés concernent principalement les prêts accordés non encore versés. Les engagements hors-bilan reçus recouvrent les garanties de l'Etat, les garanties des établissements de crédit ainsi que les garanties des collectivités locales et les engagements sur titres.

2.2 Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

3. Titres et opérations sur titres

3.1 Titres

Les titres sont comptabilisés au sein des catégories comptables correspondant à différentes activités de l'Etablissement public.

■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuille de transaction ou d'investissement.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle du titre (actuariat pour les obligations à taux fixe et les titres de créances négociables, linéaire pour les autres obligations).

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du “Premier entré, premier sorti” (à l’exception des titres de placement à revenu variable gérés selon la méthode du coût moyen pondéré) et sont évalués de la façon suivante :

- > actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- > bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

■ Titres d’investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe destinés, en principe, à être détenus jusqu’à leur échéance et adossés à un financement stable ou une couverture adaptée.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l’objet de dépréciations.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s’appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d’investissement.

La différence entre le prix d’acquisition et la valeur de remboursement des titres (surcote - décote) est amortie selon la méthode actuarielle pour les titres de créances négociables et les obligations à taux fixe, selon la méthode linéaire pour les autres obligations.

■ Titres de l’activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l’activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d’en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d’investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l’entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d’acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d’utilité.

La valeur d’utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d’évolution de l’émetteur et de l’horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l’horizon de détention envisagé pour

atténuer l’effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d’utilité.

3.2 Opérations sur titres

■ OAT indexées sur l’inflation

En l’absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l’indexation du nominal des OAT indexées sur l’inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l’exercice.

■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l’actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode “Dernier entré, premier sorti” (DEPS ou LIFO). En date d’arrêt, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d’origine.

Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l’emprunt, à l’actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l’égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d’arrêt.

Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées.

La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

4. Instruments financiers à terme

Pour l’ensemble de ces instruments, et quelle que soit l’intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d’exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l’intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s’appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré.

La juste valeur de chaque catégorie d’instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

4.1 Contrats d’échange de taux et de devises

Opérations de couverture : les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d’un élément

ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés à une couverture globale sont enregistrés *prorata temporis*.

4.2 Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégorie d'émetteurs ou d'instruments.

Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

5. Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

5.1 Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

5.2 Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

6. Provisions

Des provisions sont constituées par les fonds d'épargne en couverture des pertes, certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource.

Au 31 décembre 2006, les provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts sont calculées sur la base des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

> Pour le LEP, une partie des PLI a été refinancée sur emprunts et la perte actuarielle a été provisionnée.

> La perte actuarielle, dégagée par les prêts octroyés à taux réduit – inférieur au coût de la ressource – fait l'objet d'une provision.

Pour certains prêts, des intervenants externes (l'UESL, Section générale de la Caisse des Dépôts) bonifient, dans le cadre d'accords portant sur les enveloppes et les modalités de bonification, la ressource des fonds d'épargne, de telle sorte que l'emprunteur final bénéficie d'un taux particulièrement privilégié. Dans ce cas, la provision comptabilisée par les fonds d'épargne est calculée, en retenant comme différentiel de taux l'écart entre :

- le coût de la ressource ;

- et le taux emprunteur, augmenté de la ou des bonifications consenties par ces intervenants.

Les mouvements sur les provisions (et les éventuelles bonifications associées) sont comptabilisés en marge d'intérêt.

7. Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ces fonds destinés à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, sont dotés pour chacun des fonds d'épargne de sorte que, venant compléter les réserves spécifiques de chaque fonds d'épargne, ils contribuent à atteindre le niveau de fonds propres minimum requis par la réglementation bancaire applicable aux risques de contrepartie et aux risques de marché.

Le niveau des fonds propres requis est couvert par les réserves prévues par la réglementation, lorsqu'elles existent, augmentées du FRBG, des réserves disponibles et du report à nouveau. Rappelons que la constitution d'un fonds de réserve n'est prévue que pour le livret A et le LEP, le Codevi ne constituant pas de fonds de réserve.

Concernant le mode de calcul du FRBG, l'option retenue est de couvrir au minimum les risques exprimés à travers :

- > une composante égale au besoin qui correspondrait à l'application du ratio de solvabilité européen, sur la base des actifs de chaque fonds ;
- > une composante égale au besoin qui correspondrait à la couverture des risques de marché, sur la base des actifs de marché de chaque fonds, par la constitution des réserves prévues par la réglementation puis par celle du FRBG.

Le supplément par rapport au minimum correspond à une démarche de couverture des besoins futurs de fonds propres, pouvant résulter à la fois des évolutions réglementaires et de la politique de gestion des actifs.

V. Informations financières sur les risques de marché

1. Gestion actif/passif

Les fonds d'épargne sont exposés au risque de transformation puisqu'ils prêtent à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat, permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif/passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs et permettent notamment de simuler l'évolution du bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versements de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et une structuration des portefeuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

Les fonds d'épargne, en anticipation des futures normes d'exigence de fonds propres, ont mesuré les effets de ces normes, notamment par rapport à la couverture du risque de taux. Cet élément fait partie du "pilier II" de la réglementation Bâle II sur les fonds propres vers laquelle les fonds d'épargne s'orientent.

2. Le contrôle des risques

La Direction des risques et du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts repose sur trois niveaux : métier - Etablissement public - groupe. Le contrôle général, au niveau du groupe, fixe les normes et valide les instruments et les méthodes ; le contrôle des risques, au niveau de l'Etablissement public, est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit, un Comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- > définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- > arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition du contrôle des risques ;
- > fixer les limites par contrepartie, sur proposition du contrôle des risques, sachant que chaque portefeuille bénéficie de limites indépendantes.

Le contrôle des risques est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par chaque direction financière. Il appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques effectuées essentiellement à partir des analyses de Ixis CIB, des agences de notations et des informations publiques.

Note 1 : Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Comptes courants des fonds d'épargne		1 227	2 173
Disponibilités courantes ⁽¹⁾		270	906
Disponibilités représentatives des réserves obligatoires		957	1 267
Intérêts courus		25	9
Créances sur les établissements de crédit à vue		1 252	2 182
Crédits à l'équipement	3	18	23
Capital et assimilé		18	23
Crédits au logement	3	2 690	2 324
Capital et assimilé		2 668	2 306
Créances douteuses			11
Dépréciations			(11)
Intérêts courus		22	18
Crédits divers	3	4 589	4 897
Capital et assimilé		4 444	4 742
Intérêts courus		145	155
Créances sur les établissements de crédit à terme		7 297	7 244
Créances sur les établissements de crédit		8 549	9 426

(1) L'Établissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier des fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire.

Note 2 : Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Crédits à l'équipement	3	2979	3 229
Capital et assimilé		2 850	3 083
Créances douteuses		60	63
Dépréciations		(12)	(10)
Intérêts courus		81	93
Crédits au logement	3	82 086	82 058
Capital et assimilé		74 572	74 542
Créances douteuses		3 997	3 705
Dépréciations		(270)	(367)
Intérêts courus		3 787	4 178
Crédits divers	3	1 052	975
Capital et assimilé		61	7
Créances douteuses		996	973
Dépréciations		(5)	(5)
Opérations avec la clientèle		86 117	86 262

Note 3a - Ensemble des crédits

(en millions d'euros)	31.12.2005	Versements	Rembour- sements (1)	Autres mouvements (2)	31.12.2006
Crédits équipement					
Capital	3 156	348	(589)		2 915
Intérêts courus non échus	93			(11)	82
Echéances mises en recouvrement	1			(1)	
Echéances impayées	2			(2)	
Total crédits équipement	3 252	348	(589)	(14)	2 997
Crédits au logement					
Capital	80 130	5 386	(4 766)	194	80 944
- prêts très sociaux	4 033	243	(162)	(174)	3 940
- prêts locatifs	43 409	2 473	(1 633)	517	44 766
- prêts pour amélioration de l'habitat	5 332	476	(671)	(46)	5 091
- prêts locatifs intermédiaires	4 618	932	(197)	(56)	5 297
- prêts projets urbains	2 616	149	(404)	(15)	2 346
- prêts renouvellement urbain	2 674	603	(128)	9	3 158
- divers	17 448	510	(1 571)	(41)	16 346
Intérêts courus non échus	4 196			(388)	3 808
Echéances mises en recouvrement	49			(37)	12
Echéances impayées	7			5	12
Total crédits au logement	84 382	5 386	(4 766)	(226)	84 776
Divers					
Capital	5 714	250	(496)	19	5 487
- prêts Codevi	4 844	250	(221)	21	4 894
- autres prêts	870		(275)	(2)	593
Intérêts courus non échus	155			(9)	146
Echéances mises en recouvrement	1				1
Echéances impayées	2			5	7
Total divers	5 872	250	(496)	15	5 641
Total	93 506	5 984	(5 851)	(225)	93 414

(1) Correspond aux remboursements anticipés et aux autres remboursements.

(2) Dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des dépréciations liées et prêts réaménagés.

Note 3b - Détail des capitaux douteux

	31.12.2005					31.12.2006				
	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Net	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Net
<i>(en millions d'euros)</i>										
Crédits équipement	3 252	63	2%	(10)	53	2997	60	2%	(12)	48
Crédits au logement	84382	3715	4%	(378)	3337	84776	3997	5%	(270)	3727
Prêts très sociaux	4 100	266	6%	(26)	240	3 996	258	6%	(14)	244
Prêts locatifs	45 982	2 196	5%	(229)	1 967	47 136	2 274	5%	(162)	2 112
Prêts pour amélioration de l'habitat	5 519	250	5%	(19)	231	5 250	239	5%	(12)	227
Prêts locatifs intermédiaires	4 707	53	1%	(3)	50	5 391	92	2%	(6)	86
Prêts projets urbains	2 674	75	3%	(3)	72	2 401	69	3%	(4)	65
Prêts renouvellement urbain	2 707	130	5%	(8)	122	3 201	174	5%	(6)	168
Divers	18 693	745	4%	(90)	655	17 401	891	5%	(66)	825
Crédits divers	5872	973	17%	(4)	969	5641	996	18%	(5)	991
Prêts Codevi	4 973	973	20%	(4)	969	5 027	996	20%	(5)	991
Autres crédits divers	899					614				
Total	93506	4751	5%	(392)	4359	93414	5053	5%	(287)	4766

Note 4a - Opérations sur titres de transaction, de placement,
d'investissement et de l'activité de portefeuille -
Analyse par nature et type de portefeuille

	31.12.2006				31.12.2005			
	Titres de placement	Titres d'investissement ⁽¹⁾	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)								
Effets publics et valeurs assimilées	27 606	13 886		41 492	35 082	5 072		40 154
- <i>fonds d'Etat</i>	10 201	13 886		24 087	21 685	5 072		26 757
- <i>bons du Trésor</i>	17 405			17 405	13 397			13 397
Titres prêtés	4 148	7 732		11 880	7 095	6 348		13 443
- <i>fonds d'Etat</i>	1 450	7 732		9 182	4 197	6 348		10 545
- <i>bons du Trésor</i>	2 698			2 698	2 898			2 898
Effets publics et valeurs assimilées	31 754	21 618		53 372	42 177	11 420		53 597
Obligations	21 159	6 065		27 224	21 039	4 636		25 675
Autres titres à revenu fixe	19 131	995		20 126	14 655	1 181		15 836
Titres prêtés	606	48		654	1 099			1 099
- <i>obligations</i>	606	48		654	1 074			1 074
- <i>autres titres à revenu fixe</i>					25			25
Obligations et autres titres à revenu fixe	40 896	7 108		48 004	36 793	5 817		42 610
Actions	8 416			8 416	6 906			6 906
OPCVM et autres titres à revenu variable	515		116	631	449		61	510
Actions et autres titres à revenu variable	8 931		116	9 047	7 355		61	7 416
Total par type de portefeuille	81 581	28 726	116	110 423	86 325	17 237	61	103 623

(1) En mai 2006, le portefeuille d'investissement a été abondé par transfert de titres indexés sur l'inflation à partir du portefeuille de placement. L'encours transféré s'élève à 8 482 M€, soit 7 967 M€ de titres non couverts et 515 M€ de titres en micro couverture. Les titres non couverts ont été transférés pour leur valeur bilan, ne dégageant aucune plus ou moins-value. Les titres couverts ont fait l'objet d'une cession suivie d'un rachat à la valeur de marché, les swaps associés ayant été préalablement révoqués. Le résultat global dégagé sur la cession et la révocation des swaps s'élève à 4,2 M€ (cf. I.4 notes annexes aux états financiers).

Note 4b - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Eléments complémentaires

	31.12.2006				31.12.2005			
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)								
Effets publics et valeurs assimilées	31 754	21 618		53 372	42 177	11 420		53 597
Valeur brute	30 949	20 927		51 876	40 384	10 966		51 350
Primes/décotes	359	246		605	1 040	100		1 140
Créances rattachées	637	445		1 082	777	354		1 131
Dépréciations	(191)			(191)	(24)			(24)
Valeur de marché	31 869	21 755		53 624	43 573	12 000		55 573
Obligations et autres titres à revenu fixe	40 896	7 108		48 004	36 793	5 817		42 610
Valeur brute	40 195	6 901		47 096	35 954	5 629		41 583
Primes/décotes	220	34		254	362	25		387
Créances rattachées ⁽¹⁾	620	173		793	522	163		685
Dépréciations	(139)			(139)	(45)			(45)
Valeur de marché	40 982	7 221		48 203	37 485	6 108		43 593
Actions et autres titres à revenu variable	8 931		116	9 047	7 355		61	7 416
Valeur brute	9 132		118	9 250	7 631		61	7 692
Créances rattachées	5			5	4			4
Dépréciations	(206)		(2)	(208)	(280)			(280)
Valeur de marché	14 942		144	15 086	12 014		72	12 086

(1) Les intérêts courus non échus précomptés sur autres titres à revenu fixe du portefeuille de placement sont, à partir du 31 décembre 2006, comptabilisés en produits constatés d'avance, soit un montant de 31 M€ au 31 décembre 2006 (54 M€ au 31 décembre 2005).

Note 5 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)		31.12.2006	31.12.2005
Charges constatées d'avance		58	28
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme		1	7
Autres comptes de régularisation		1	2
Compte de régularisation		60	37
Débiteurs divers		4	9
- <i>bonifications à recevoir</i>		4	8
- <i>autres débiteurs divers</i>			1
Actifs divers		4	9
Comptes de régularisation et actifs divers		64	46

Note 6 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Comptes et emprunts à terme		1 207	1 279
- <i>emprunts auprès du CFF (PLI)</i>		717	722
- <i>autres emprunts auprès du CFF</i>		116	127
- <i>emprunts repris de la CGLLS</i>		374	430
Titres donnés en pension livrée		1 991	2 799
Intérêts courus		53	38
Dettes envers les établissements de crédit à terme		3 251	4 116
Dépôts centralisés	8a	139 378	133 946
Rémunération des dépôts	8b	3 401	2 864
Autres dettes envers les établissements de crédit		142 779	136 810
Dettes envers les établissements de crédit		146 030	140 926

Note 7 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2006	31.12.2005
Dépôts centralisés	8a	47 653	46 022
Rémunérations des dépôts	8b	1 129	987
Prélèvements sur la rémunération des dépôts	8b		13
Autres dettes envers la clientèle		48 782	47 022
Opérations avec la clientèle		48 782	47 022

Note 8a - Dépôts centralisés

(en millions d'euros)	Dépôts au 01.01.2007	Intérêts capitalisés au 01.01.2007 ⁽¹⁾	Dépôts au 31.12.2006	Dépôts au 01.01.2006	Intérêts capitalisés au 01.01.2006 ⁽¹⁾	Dépôts au 31.12.2005
Dépôts centralisés	191 282	4 251	187 031	183 767	3 799	179 968
Livret A - CEP	66 442	1 543	64 899	65 194	1 373	63 821
Livret A - CNE	48 778	1 125	47 653	47 004	982	46 022
LEP	50 175	1 583	48 592	48 901	1 444	47 457
Codevi ⁽²⁾	8 001		8 001	6 119		6 119
Livret bleu du Crédit Mutuel ⁽³⁾	17 886		17 886	16 549		16 549
Dont établissements de crédit	142 504	3 126	139 378	136 763	2 817	133 946
Dont opérations avec la clientèle	48 778	1 125	47 653	47 004	982	46 022

(1) Les intérêts capitalisés tiennent compte du cumul des intérêts acquis au titre de l'exercice ainsi que d'éléments particuliers; ils ne peuvent donc être directement comparés avec les rémunérations acquises présentées dans le tableau ci-dessous.

(2) Les dépôts Codevi font l'objet d'une émission de Titres pour le développement industriel (TDI). Ces derniers sont rémunérés au taux du Codevi majoré de 1%, à compter du 1^{er} juillet 2006, dans la limite du taux de centralisation; au-delà c'est le taux du Codevi qui s'applique. La part capitalisée sur les dépôts fait l'objet d'une centralisation l'année suivante.

(3) Le Crédit Mutuel centralise 100% de ses dépôts à la Caisse des Dépôts; les dépôts livret bleu sont répartis entre les sections livret A CEP et livrets A et B CNE: respectivement pour 60% et 40%, soit 10 732 M€ et 7 154 M€ au 31 décembre 2006 (9 930 M€ et 6 619 M€ au 31 décembre 2005).

Note 8b - Rémunérations des dépôts et prélèvements sur la rémunération des dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Rémunérations des dépôts	4 530	3 851
Livret A - CEP	1 547	1 375
Livrets A et B CNE	1 129	985
LEP ⁽¹⁾	1 610	1 357
Codevi	244	134
Dont établissements de crédit	3 401	2 864
Dont opérations avec la clientèle	1 129	987
Prélèvements sur la rémunération des dépôts ⁽²⁾		13
Livret B - CNE		13
Dont opérations avec la clientèle		13

(1) Y compris au 31 décembre 2006, la rémunération LEP Banques et CEP du mois de décembre sur les dépôts centralisés en janvier 2007 pour 102 M€ antérieurement reclassée en charges à payer, comptes de régularisation passif (99 M€ au 31 décembre 2005) (cf. note 9).

(2) Il s'agit du prélèvement libératoire et de diverses contributions assises sur les produits d'épargne fiscalisés restant à reverser.

Note 9a - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Produits constatés d'avance	1 929	2 042
- sur bonifications	1 613	1 679
- sur titres ⁽¹⁾	31	
- sur instruments financiers	285	363
Charges à payer	253	329
- rémunérations réseaux à payer	245	228
- intérêts dépôts LEP à payer ⁽²⁾		99
- charges à payer sur instruments financiers		2
- charges à payer sur prêts	8	
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	175	186
Autres comptes de régularisation ⁽³⁾	93	444
Comptes de régularisation	2 450	3 001
Créditeurs divers	12	132
Passifs divers ⁽⁴⁾	12	132
Comptes de régularisation et passifs divers	2 462	3 133

(1) Les intérêts courus non échus précomptés sur titres sont, à partir du 31 décembre 2006, comptabilisés pour un montant de 31 M€ (54 M€ au 31 décembre 2005) en produits constatés d'avance (cf. note 4a).

(2) Au 31 décembre 2005, concerne la rémunération LEP Banques et CEP du mois de décembre sur les dépôts centralisés en janvier 2006 pour 99 M€ et 102 M€ au 31 décembre 2006 (cf. note 8b).

(3) Au 31 décembre 2005, y compris la contrepartie des fonds mis à disposition par La Poste au 31 décembre 2005 pour couvrir le montant des réserves obligatoires que la Caisse des Dépôts a constituées pour le compte de La Banque Postale pour un montant de 334 M€.

(4) Dont 98 M€ de prélèvement de l'Etat au 31 décembre 2005.

Note 9b - Détail des produits constatés d'avance sur bonifications

(en millions d'euros)	31.12.2006		31.12.2005	
	CEP	CNE	CEP	CNE
Bonifications brutes	2 071	1 103	2 233	1 087
Reprises en résultat	(896)	(665)	(825)	(621)
Eliminations intersections ⁽¹⁾			(195)	
Sous-total	1 175	438	1 213	466
Total	1 613		1 679	

(1) A partir du 30 septembre 2006, le mécanisme de subventionnement des prêts très sociaux du livret A des Caisses d'épargne, par le Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne, a été remplacé par une provision pour risques et charges sur la section qui porte les prêts, soit un montant de 208 M€ au 31 décembre 2006 et 195 M€ au 31 décembre 2005 (cf. note 10).

Note 10 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2005	Dotations	Reprises	31.12.2006
Provisions sur instruments de marché	1			1
Provisions sur prêts déficitaires ⁽¹⁾	466	219	(25)	660
Equipement	6	9		15
Logement ⁽²⁾	457	209	(25)	641
Divers	3	1		4
Autres provisions	137		(22)	115
Bonification PLI	132		(17)	115
Surcote prêts CGLS ⁽³⁾	5		(5)	
Provisions sur litiges	8			8
Total	612	219	(47)	784

(1) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés). La provision inclut la perte actuarielle sur les prêts très sociaux, pour 208 M€ au 31 décembre 2006 et 195 M€ au 31 décembre 2005 (cf. note 9). En dehors de l'effet lié à l'accroissement des encours de prêts à taux inférieur au coût de la ressource, l'augmentation du montant de la provision s'explique notamment par le surcoût lié à la mise en place de la mesure de baisse de 20 points de base du taux des prêts au logement social (pour environ 120 M€), partiellement compensée par l'affinement de l'assiette retenue pour la détermination des provisions (qui repose sur les prêts versés et la fraction probablement appelée des prêts engagés).

(2) Concernant l'enveloppe 2003-2005, les prêts renouvellement urbain (PRU) sont bonifiés par l'UESL et les fonds d'épargne qui constatent une provision de 36 M€ au 31 décembre 2006.

Concernant l'enveloppe 2006-2008, les PRU seront bonifiés par l'UESL, par la Section générale et par les fonds d'épargne pour lesquels une provision de 38 M€ a été enregistrée (cf. I.3 notes annexes aux états financiers).

(3) La provision PLA liée à la surcote payée lors de la reprise des prêts CGLLS a été reprise en totalité au 31 décembre 2006.

Note 11 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

(en millions d'euros)	31.12.2005	Dotations Reprises FRBG, CAD et RSE	31.12.2006 FRBG, CAD et RSE ⁽²⁾	Dotations Reprises FRBG complé- mentaire ⁽¹⁾	31.12.2006
Risques généraux					
Livret A - CEP	1 297	9	1 306		1 306
Livret A - CNE	836	28	864	93	957
LEP	493	(249)	244	282	526
Codevi	77	12	89	33	122
Total	2 703	(200)	2 503	408	2 911

(1) Complément de FRBG visant à atteindre à horizon fin 2007 les exigences de la réglementation Bâle II.

(2) CAD : Coefficient d'adéquation des fonds propres. RSE : Ratio de solvabilité européen.

Note 12a - Variation des capitaux propres

	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres (hors FRBG)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capitaux propres (y compris FRBG)
(en millions d'euros)						
Capitaux propres au 31 décembre 2005 après transfert	3 908	158	894	4 960	2 703	7 663
Affectation du résultat 2005	876	18	(894)			
Prélèvement de l'Etat en 2006 au titre du résultat 2005	(1 454)			(1 454)		(1 454)
Autres variations ⁽¹⁾	127	(141)		(14)	208	194
Résultat au 31 décembre 2006			678	678		678
Capitaux propres au 31 décembre 2006	3 457	35	678	4 170	2 911	7 081

(1) - Reclassement à partir du 30 juin 2006 des fonds de garantie SDR dans la rubrique "Dépôts de garantie" pour un montant de 14 M€.
 - Affectation en réserves des reports à nouveau relatifs au changement de méthodes d'amortissement des surcotes et décotes sur titres en mode actuariel pour un montant de 32 M€.
 - Abondement de 20 M€ à partir de la section Codevi au profit du FRGCNE.
 - Fusion du report à nouveau du FREL (89 M€) et des réserves du livret jeunes (75 M€) en réserves du FRFL.

La loi de finances pour 2007 a inscrit un montant de 1 000 M€ au titre du prélèvement sur les réserves des fonds d'épargne.

Note 12b - Détail de la variation des capitaux propres par fonds

	Affectation du résultat		Autres variations		Prélèvement de l'Etat Réserves	Résultat de l'exercice
	Réserves	Report à nouveau	Réserves	Report à nouveau		
(en millions d'euros)						
Fonds de réserve des CEP ⁽¹⁾	495		7		(525)	47
Fonds de réserve et de garantie de la CNE ^{(1) (2)}	196		28		(223)	35
Fonds de réserve du LEP ⁽¹⁾	100		17		(151)	29
Fonds de réserve du livret jeunes ⁽³⁾	20		(75)			
FRFL ⁽³⁾	36		164		(555)	31
Codevi ⁽²⁾		16		(20)		
FREL ⁽³⁾		2		(89)		
Livret A - CEP ⁽¹⁾				(7)		421
Livret A - CNE ⁽¹⁾				(8)		95
LEP ⁽¹⁾				(17)		(4)
Fonds de garantie des SDR ⁽⁴⁾			(14)			
Eliminations interfonds ⁽⁵⁾	29					24
Total	876	18	127	(141)	(1 454)	678

Concernant les autres variations:

- (1) Affectation au 31 décembre 2005 en report à nouveau pour 32 M€ relatif au changement de méthode d'amortissement des surcotes et décotes sur titres en mode actuariel.
 (2) Abondement de 20 M€ à partir de la section Codevi au profit du FRGCNE.
 (3) Fusion au sein du FRFL des Fonds FREL, FREC, Fonds spécial CFF, de la section livret jeunes et son fonds de réserve (cf. III - Notes annexes aux états financiers).
 (4) Reclassement des Fonds de garantie SDR dans la rubrique "Dépôts de garantie" pour un montant de 14 M€.
 (5) Correspond au retraitement des plus et moins-values de cessions internes de prêts entre les fonds.

Note 13a - Risques de crédit -

Ventilation des encours établissement de crédit

	31.12.2006				31.12.2005
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis (1)	Dépréciations déduites de l'actif (1)	Total
(en millions d'euros)					
Répartition par zone géographique	7 297				7 297
France	7 297				7 244
Répartition par durée résiduelle	7 297				7 244
Inférieure à 3 mois	449				160
De 3 mois à 1 an	77				329
De 1 an à 5 ans	2 307				2 072
Supérieure à 5 ans	4 464				4 683
Dépréciations déduites de l'actif					(11)
Ouvertures			(11)		(11)
Dotations					
Reprises			11		11
Reclassement					(11)

(1) Les intérêts relatifs aux douteux compromis sont toujours comptabilisés et dépréciés.

Note 13b - Risques de crédit - Ventilation des encours clientèle

	31.12.2006				31.12.2005
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux (1)	Encours bruts douteux compromis (2)	Dépréciations déduites de l'actif (2)	Total
(en millions d'euros)					
Répartition par zone géographique	81 350	5 043	11	(287)	86 117
France	81 277	5 043	11	(287)	86 044
Autres	73				73
Répartition par durée résiduelle	81 350	5 043	11	(287)	86 117
Inférieure à 3 mois	4 552	215	5	(194)	4 578
De 3 mois à 1 an	2 796	136		(3)	2 929
De 1 an à 5 ans	14 648	696	1	(19)	15 326
Supérieure à 5 ans	59 354	3 996	5	(71)	63 284
Répartition par secteur	81 350	5 043	11	(287)	86 117
HLM	61 592	2 646		(175)	64 063
Collectivités locales	5 573	141	1	(15)	5 700
Administrations publiques	879	20		(2)	897
EPIC	10 655	1 155	4	(71)	11 743
Administrations privées	998	65	6	(17)	1 052
Sociétés commerciales	1 524	1 016		(7)	2 533
Autres	129				129
Dépréciations déduites de l'actif		(279)	(8)		(287)
Ouvertures		(368)	(13)		(381)
Dotations		(132)	(3)		(135)
Reprises		229			229
Reclassements		(8)	8		18

(1) Une décote a été comptabilisée sur certains contrats restructurés, correspondant à la valeur actuelle de la différence entre les flux futurs attendus des prêts avant et après restructuration, pour un montant de 11 M€ au 31 décembre 2006.

(2) Les intérêts relatifs aux douteux compromis sont toujours comptabilisés et dépréciés.

Note 13c - Risques de crédit - Ventilation des titres à revenu fixe

Le portefeuille de titres des fonds d'épargne étant essentiellement composé de valeurs émises par des établissements d'une notation supérieure à AAA et ne présentant pas de risques de défaillance de contrepartie, aucun titre n'a fait l'objet de déclassement en douteux au 31 décembre 2006.

(en millions d'euros)	Encours bruts sains au 31.12.2006	Encours bruts sains au 31.12.2005
Répartition par devise	101 376	96 207
Euro	101 376	96 207
Répartition par durée résiduelle	101 376	96 207
Inférieure à 3 mois	5 934	1 361
De 3 mois à 1 an	11 308	5 357
De 1 an à 5 ans	52 396	53 486
Supérieure à 5 ans	31 738	36 003
Répartition par notation ⁽¹⁾	101 376	96 207
AAA	81 075	78 632
AA	15 047	11 148
A	5 142	5 431
Cotation non renseignée	112	996
Dépréciations déduites de l'actif	(330)	(69)
Ouvertures	(69)	(20)
Dotations	(261)	(65)
Reprises		16

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Pours et IBCALT.

Note 14 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
- euros à recevoir	1 082	733
- devises à livrer	1 083	731
Report/déport non couru		
A recevoir	1	
A payer	3	4

Note 15 - Instruments financiers à terme

Les swaps de taux concernent :

> à hauteur de 261 M€ (321 M€ au 31 décembre 2005) de contrats d'échange de taux réalisés sur les prêts dans le cadre du refinancement des prêts à taux variables aux SDR.

Il n'y a plus au 31 décembre 2006 d'engagements reçus sur échanges de taux dans le cadre du refinancement des prêts locatifs intermédiaires (PLI) du CFF (1 091 M€ au 31 décembre 2005) ;

> à hauteur de 12 913 M€ (12 154 M€ au 31 décembre 2005) des opérations de couverture de titres exclusivement sous forme d'asset swap. Les contreparties avec lesquelles ces opérations d'asset swap ont été traitées sont des établissements bancaires d'une notation supérieure ou égale à AA.

(en millions d'euros)	31.12.2006		31.12.2005	
	Trésorerie / Couverture		Trésorerie / Couverture	
	Engagements donnés - Achat/ Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/ Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
Opérations fermes – Marchés gré à gré				
Swaps de taux ⁽¹⁾	13 174	13 174	13 565	13 565
- juste valeur ⁽²⁾	3077	2 841	763	519

(1) Correspond au nominal de l'engagement.

(2) La juste valeur, information issue du système de gestion, représente la valorisation des swaps sur la base des données de marché du 31 décembre 2006. Ces opérations étant des swaps de couverture, la valorisation des swaps se compense avec la valorisation des titres couverts.

Note 16 - Instruments financiers à terme - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2006				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Opérations fermes – Contrats de taux					
Swaps de taux donnés	198	692	5 111	7 173	13 174
Swaps de taux reçus	198	692	5 111	7 173	13 174

Note 17 - Risques de crédit - Engagements de garantie donnés et instruments financiers à terme - Répartition par zone géographique

Les engagements de garantie donnés ou sur instruments financiers à terme ne présentant pas, au 31 décembre 2006, de risques de défaillance de contrepartie, aucun engagement n'a fait l'objet de déclassement en douteux.

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
Engagements de garantie donnés	38	38
France	38	38
Instruments financiers à terme	13 174	13 565
Répartition des engagements reçus (ventes / prêts)		
France	8 099	8 652
Europe	5 055	4 913
Etats-Unis	20	

Note 18 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2006	31.12.2005 pro forma*	31.12.2005
Intérêts sur banque centrale et CCP		27	27	30
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs		29	9	9
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		61	11	12
Intérêts sur prêts	20	291	275	288
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	20	6	10	10
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires		417	332	349
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs		(22)	(4)	(4)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		(83)	(22)	(34)
Charges sur report/déport		(14)	(12)	(12)
Intérêts sur emprunts		(2)	(4)	(4)
Intérêts et charges assimilées sur dépôts	21	(3912)	(3745)	(3162)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires		(4033)	(3787)	(3216)

(1) Correspond aux intérêts sur swaps couvrant les prêts (9 M€ au 31 décembre 2005).

* Les retraitements liés à la création de La Banque Postale concernent au 31 décembre 2005 :

- la sortie des produits d'intérêts sur banque centrale et CCP de l'épargne-logement CNE pour -3 M€ ;
- la sortie des produits d'intérêts sur titres reçus en pension livrée de l'épargne-logement CNE pour -1 M€ ;
- la sortie des produits d'intérêts sur prêts PAP de l'épargne-logement CNE pour -6 M€ ;
- la sortie des charges d'intérêts sur titres donnés en pension livrée pour l'épargne-logement CNE pour 12 M€ ;
- le reclassement des intérêts et charges assimilés sur dépôts en opérations avec les établissements de crédit pour -583 M€.

Les autres retraitements au 31 décembre 2005 concernent :

- le reclassement en intérêts sur prêts des provisions relatives à la bonification dite "Swap CFF" pour 10 M€ et des intérêts relatifs à la bonification dite "Swap CFF" pour -17 M€ (antérieurement en opérations sur instruments financiers).

Note 19 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2006	31.12.2005 pro forma*	31.12.2005
Intérêts sur crédit à la clientèle		3 136	3 178	4 037
- <i>intérêts sur crédits à l'équipement</i>		175	203	203
- <i>intérêts sur crédits au logement</i>		2 909	2 924	2 924
- <i>intérêts sur autres crédits à la clientèle</i>		52	51	910
Dotations/reprises aux dépréciations pour intérêts douteux		38	17	17
Dotations/reprises aux provisions pour prêts déficitaires		(194)	40	
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	20	2980	3235	4054
Intérêts sur dépôts		(1 137)	(981)	(2 491)
Prélèvements libératoires sur dépôts			(13)	(94)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	21	(1 137)	(994)	(2 585)

* Les retraitements liés à la création de La Banque Postale concernent au 31 décembre 2005 :

- la sortie des intérêts sur autres crédits à la clientèle sur l'épargne-logement CNE pour -859 M€ ;
- le retraitement des intérêts sur dépôts de 1 510 M€ correspondant d'une part, à la sortie des intérêts sur dépôts de l'épargne-logement et du PEP - CNE respectivement pour 903 M€ et 24 M€ et d'autre part, au reclassement des intérêts déposants en opérations avec les établissements de crédit pour 583 M€ ;
- la sortie des prélèvements libératoires sur dépôts de l'épargne-logement et du PEP - CNE respectivement pour 78 M€ et 3 M€.

Les autres retraitements concernent au 31 décembre 2005 :

- le reclassement des provisions sur prêts en dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires (antérieurement en coût du risque) pour 40 M€.

Note 20 - Intérêts et produits assimilés sur prêts

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005 pro forma*	31.12.2005
Intérêts ⁽¹⁾	3216	3211	4083
Prêts équipement	175	203	203
Prêts logement ⁽²⁾	2794	2757	2770
Prêts divers	247	251	1110
Reprise nette de bonifications	98	111	111
Prêts équipement	1	1	1
Prêts logement	97	110	110
Prêts divers			
Amortissements des surcotes et décotes ⁽³⁾	113	133	133
Prêts logement	113	133	133
Prêts divers			
Résultat net sur opérations de couverture	6	9	9
Prêts divers	6	9	9
Dotations et reprises de dépréciations nettes sur créances douteuses	38	16	16
Prêts équipement		1	1
Prêts logement	38	15	15
Prêts divers			
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires ⁽⁴⁾	(194)	40	
Prêts équipement	(9)	4	
Prêts logement	(184)	37	
Prêts divers	(1)	(1)	
Total intérêts sur prêt	3277	3520	4352
Prêts équipement	167	209	205
Prêts logement	2858	3052	3028
Prêts divers	252	259	1119
Dont établissements de crédit	297	285	298
Dont opérations avec la clientèle	2980	3235	4054

(1) Y compris intérêts compensateurs.

(2) Y compris les intérêts relatifs à la bonification dite "Swap CFF" pour un montant de 17 M€ et les reprises de provisions relatives à la bonification dite "Swap CFF" pour un montant de 17 M€ au 31 décembre 2006 (cf. II notes annexes aux états financiers).

(3) Nettes de l'élimination des plus et moins-values restant au titre des cessions interfonds, dont l'amortissement des surcotes nettes sur prêts repris à la CGLLS, soit 85 M€ au 31 décembre 2006 (97 M€ au 31 décembre 2005).

(4) Y compris les dotations et reprises de provisions constituées au titre du caractère déficitaire de certains prêts pour un montant de 194 M€ (cf. II notes annexes aux états financiers).

* Les retraitements liés à la création de La Banque Postale concernent au 31 décembre 2005 :

- la sortie des intérêts sur les prêts PAP de l'épargne-logement CNE pour -6 M€ ;
- la sortie des intérêts sur prêts divers de l'épargne-logement CNE pour -859 M€.

Les autres retraitements concernent au 31 décembre 2005 :

- le reclassement en intérêts sur prêts des provisions relatives à la bonification dite "Swap CFF" pour 10 M€ et des intérêts relatifs à la bonification dite "Swap CFF" pour -17 M€ (antérieurement en opérations sur instruments financiers) ;
- le reclassement des provisions sur prêts en dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires (antérieurement en coût du risque) pour 40 M€.

Note 21a - Intérêts et charges assimilées sur dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005 pro forma*	31.12.2005
Intérêts déposants	(5 049)	(4 726)	(5 653)
Livret A - CEP	(1 565)	(1 394)	(1 394)
Livrets A et B - CNE ⁽¹⁾	(1 137)	(1 044)	(1 044)
LEP	(1 626)	(1 555)	(1 555)
Livret jeunes ⁽¹⁾		(40)	(40)
Codevi	(255)	(302)	(302)
Epargne-logement			(903)
PEP			(24)
Livret bleu du Crédit Mutuel	(466)	(391)	(391)
Prélèvements libératoires sur dépôts		(13)	(94)
Livret B - CNE		(13)	(13)
Epargne-logement			(78)
PEP			(3)
Total	(5 049)	(4 739)	(5 747)
Dont établissements de crédit	(3 912)	(3 745)	(3 162)
Dont opérations avec la clientèle	(1 137)	(994)	(2 585)

(1) Taux de rémunération 2005 du livret B-CNE: 2,25 % jusqu'au 15 septembre 2005 et 2 % à partir du 16 septembre 2005.
Taux de rémunération 2005 du livret jeunes: 4,25 % jusqu'au 15 septembre 2005 et 4 % à partir du 16 septembre 2005.

* Les retraitements liés à la création de La Banque Postale concernent au 31 décembre 2005:

- la sortie des intérêts déposants sur l'épargne-logement et le PEP - CNE pour respectivement 903 M€ et 24 M€ ;
 - la sortie des prélèvements libératoires sur dépôts de l'épargne-logement et du PEP - CNE pour respectivement 78 M€ et 3 M€.
- Le reclassement en opérations avec les établissements de crédit pour -583 M€ :

- des intérêts déposants sur le livret B - CNE pour 50 M€ ;
- des intérêts déposants sur le livret épargne populaire-CNE pour 399 M€ ;
- des intérêts déposants sur le livret jeunes de La Poste pour 40 M€ ;
- des intérêts déposants sur le Codevi-CNE pour 81 M€ ;
- du prélèvement libératoire sur le livret B-CNE pour 13 M€.

Note 21b - Taux de rémunération des livrets réglementés

Livrets réglementés	Taux de rémunération			
	Depuis le 1 ^{er} août 2006	Du 1 ^{er} février 2006 au 31 juillet 2006	Du 1 ^{er} août 2005 au 31 janvier 2006	Du 1 ^{er} janvier 2005 au 31 juillet 2005
Livret A	2,75%	2,25%	2,00%	2,25%
LEP	3,75%	3,25%	3,00%	3,25%
Livret bleu				
- pour les personnes physiques	3,02%	2,46%	2,20%	2,45%
- pour les personnes morales	2,90%	2,38%	2,11%	2,37%
Intérêts sur TDI émis sur représentation des dépôts Codevi ⁽¹⁾	3,75%	3,75%	3,50%	3,75%

(1) Sauf du 1^{er} juillet au 31 juillet 2006 où le taux était de 3,25 %.

Note 22 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005 pro forma*	31.12.2005
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	2561	2867	3054
Effets publics	1 174	1 688	1 734
- <i>fonds d'Etat</i>	696	1 051	1 062
- <i>bons du Trésor</i>	478	637	672
Obligations	771	647	751
Autres titres à revenu fixe	616	532	569
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	990	819	1 235
Effets publics	705	535	779
- <i>fonds d'Etat</i>	705	535	749
- <i>bons du Trésor</i>			30
Obligations	233	230	379
Autres titres à revenu fixe	52	54	77
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	3551	3686	4289

* Les retraitements liés à la création de La Banque Postale concernent au 31 décembre 2005 :

- la sortie de revenus sur intérêts et produits assimilés sur titres de placement de l'épargne-logement CNE et du PEP - CNE respectivement pour 152 M€ (dont 34 M€ d'effets publics et valeurs assimilées, 91 M€ d'obligations, 27 M€ d'autres titres à revenu fixe) et 35 M€ (dont 12 M€ d'effets publics et valeurs assimilées, 13 M€ d'obligations, 10 M€ d'autres titres à revenu fixe) ;

- la sortie des intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement de l'épargne-logement CNE pour 416 M€ (dont 244 M€ d'effets publics et valeurs assimilées, 149 M€ d'obligations, 23 M€ d'autres titres à revenu fixe).

Note 23 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Revenus des titres de placement		
Actions	340	260
OPCVM	2	2
Autres titres à revenu variable	6	3
Revenus des titres à revenu variable	348	265

Note 24a - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2006		31.12.2005 pro forma*		31.12.2005	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit		(1 146)		(1 290)		(1 119)
Opérations avec la clientèle	26	(619)	49	(655)	63	(1 253)
Opérations sur titres		(12)		(14)		(15)
Commissions	26	(1 777)	49	(1 959)	63	(2 387)
Total net		(1 751)		(1 910)		(2 324)

Note 24b - Détail des charges sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005 pro forma*	31.12.2005
Rémunérations des réseaux collecteurs			
Livret A - CEP ⁽¹⁾	(651)	(715)	(715)
Livrets A et B - CNE ⁽¹⁾	(619)	(695)	(695)
LEP	(303)	(330)	(330)
Livret jeunes		(8)	(8)
Epargne-logement			(421)
PEP			(6)
Livret bleu du Crédit Mutuel ⁽¹⁾	(192)	(197)	(197)
Total	(1 765)	(1 945)	(2 372)
Dont établissements de crédit	1 146	(1 290)	(1 119)
Dont opérations avec la clientèle	619	(655)	(1 253)

(1) A partir du 1^{er} janvier 2005 et puis à partir du 1^{er} novembre 2005, les commissions sur réseaux ont baissé de 0,10 point.

* Les retraitements liés à la création de La Banque Postale concernent au 31 décembre 2005 :

- le reclassement des charges sur rémunération des réseaux en opérations avec les établissements de crédit pour 171 M€ (soit 41 M€ sur le livret B - CNE, 122 M€ sur le Livret épargne populaire CNE, 8 M€ sur le livret jeunes de La Poste) ;
- la sortie des charges sur rémunération des réseaux de l'épargne-logement CNE et le PEP - CNE respectivement pour 421 M€ et 6 M€ ;
- la sortie des charges commissions sur opérations sur titres de l'épargne-logement CNE pour 1 M€ ;
- la sortie des produits commissions sur prêts de l'épargne-logement CNE pour 14 M€.

Note 25 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005 pro forma*	31.12.2005
Résultat sur opérations sur instruments de change ⁽¹⁾	(18)		
Résultat sur opérations sur instruments financiers		5	(1)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(18)	5	(1)

(1) Perte de change liée à la conversion en GBP des titres British Petroleum (précédemment comptabilisés en USD) en mars 2006.

* Les retraitements liés à la création de La Banque Postale au 31 décembre 2005 concernent :

- la sortie de résultat sur opérations sur instruments financiers de l'épargne-logement CNE pour 1 M€.

Les autres retraitements concernent :

- le reclassement des provisions sur la bonification dite "Swap CFF" pour 10 M€ et des intérêts relatifs à la bonification dite "Swap CFF" pour -17 M€ en intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires.

Note 26 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005 pro forma*	31.12.2005
Résultat de cession des titres de placement	811	404	478
- <i>effets publics et valeurs assimilées</i>	152	201	208
<i>fonds d'Etat</i>	179	172	174
<i>bons du Trésor</i>	(27)	29	34
- <i>obligations</i>	(6)	45	89
- <i>autres titres à revenu fixe</i>	(1)	28	51
- <i>actions</i>	628	113	113
- <i>OPCVM</i>	38	17	17
Autres produits et charges sur titres de placement	(9)	(6)	(6)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement	(188)	402	372
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	614	800	844
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	5		
- <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i>			
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	(1)		
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	4		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	618	800	844

* Les retraitements liés à la création de La Banque Postale concernent au 31 décembre 2005 :

- la sortie des résultats de cession des titres de placement sur l'épargne-logement CNE et sur le PEP - CNE respectivement pour 70 M€ et 4 M€ ;
- la sortie des dotations et reprises de dépréciations nettes sur titres de placement sur l'épargne-logement CNE pour 30 M€.

Note 27 - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005 pro forma*	31.12.2005
Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des Dépôts (1)	(74)	(85)	(86)
dont			
Charges de personnel	(22)	(20)	(21)
Charges informatiques	(7)	(7)	(7)
Autres prestations	(46)	(53)	(53)

(1) La Section générale assure pour le compte des fonds d'épargne et leur refacture :

- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
- des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.

* Les retraitements liés à la création de La Banque Postale concernent au 31 décembre 2005 la sortie de charges de fonctionnement sur l'épargne-logement CNE pour 1 M€.

Note 28 - Coût du risque

L'évolution du coût du risque est liée à la mise en place d'un affinement de la mesure du risque de crédit, qui repose sur la notation des contreparties et qui fixe le taux de provision à appliquer à chaque emprunteur en fonction de sa notation, elle-même associée à une probabilité de défaut et une perte en cas de défaut.

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005 pro forma*	31.12.2005
Dépréciation des créances	(62)	(76)	(81)
Autres dépréciations et provisions			(312)
Dotations pour dépréciations et provisions	(62)	(76)	(393)
Dépréciation des créances	130	84	84
Autres dépréciations et provisions	5	1	341
Reprises de dépréciations et provisions	135	85	425
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(5)	(3)	(3)
Pertes et récupérations	(5)	(3)	(3)
Total coût du risque	68	6	29

* Les retraitements liés à la création de La Banque Postale au 31 décembre 2005 concernent :

- la sortie des dépréciations nettes sur créances douteuses sur l'épargne-logement CNE pour 5 M€ ;
- la sortie des autres dépréciations nettes sur créances douteuses de l'épargne-logement pour 12 M€.

Les autres retraitements au 31 décembre 2005 concernent :

- le reclassement des autres dépréciations, dotations et reprises nettes de provisions sur prêts déficitaires pour -40 M€ en intérêts et produits assimilés.

Note 29 - Dotations nettes au FRBG et aux provisions

(en millions d'euros)	31.12.2005	31.12.2005 pro forma*	Dotations/ reprises FRBG, CAD et RSE ⁽¹⁾	Dotations/ reprises FRBG complé- mentaire ⁽²⁾	31.12.2006
Risques généraux	(478)	(478)	200	(408)	(208)
Livret A - CEP	(209)	(209)	(9)		(9)
Livrets A et B - CNE	(104)	(104)	(28)	(93)	(121)
LEP	(172)	(172)	249	(282)	(33)
Livret jeunes	1	1			
Codevi	6	6	(12)	(33)	(45)
Epargne-logement	(6)				
PEP - CNE	6				
Dotations nettes au FRBG et aux provisions	(478)	(478)	200	(408)	(208)

(1) CAD : Coefficient d'adéquation des fonds propres. RSE : Ratio de solvabilité européen.

(2) Complément de FRBG visant à atteindre fin 2007 les exigences de la réglementation Bâle II.

* Les retraitements liés à la création de La Banque Postale concernent au 31 décembre 2005 :

- la sortie des risques généraux de l'épargne-logement CNE et du PEP - CNE respectivement pour 55 M€ et -6 M€ ;
- la sortie en risques généraux anticipés de l'épargne-logement CNE pour -49 M€.

Note 30 - Passage entre le compte de résultat publié au 31.12.2005 et le compte de résultat pro forma au 31.12.2005

	31.12.2005		Variations			31.12.2005
	Pro forma	Sortie des actifs/passifs ⁽¹⁾		Reclassements des dépôts clientèle en établis. Crédit ⁽²⁾	Autres reclassements ⁽³⁾	Publié
		Epargne-logement CNE	PEP CNE			
(en millions d'euros)						
Intérêts et produits assimilés	7 253	(1 437)	(35)		33	8 692
Opérations de trésorerie et interbancaires	332	(10)			(7)	349
Opérations avec la clientèle	3 235	(859)			40	4 054
Revenus du portefeuille titres à revenu fixe	3 686	(568)	(35)			4 289
Intérêts et charges assimilées	(4 967)	1 038	30			(6 035)
Opérations de trésorerie et interbancaires	(3 787)	12		(583)		(3 216)
Opérations avec la clientèle	(994)	980	28	583		(2 585)
Autres intérêts et charges assimilées	(186)	46	2			(234)
Revenus des titres à revenus variables	265					265
Commissions (produits)	49	(14)				63
Commissions (charges)	(1 959)	422	6			(2 387)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5	(1)			7	(1)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	800	(40)	(4)			844
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	4	9				(5)
Produit net bancaire	1 450	(23)	(3)		40	1 436
Charges générales d'exploitation	(85)	1				(86)
Résultat brut d'exploitation	1 365	(22)	(3)		40	1 350
Coût du risque	6	17			(40)	29
Résultat d'exploitation	1 371	(5)	(3)			1 379
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1	(1)				2
Résultat courant	1 372	(6)	(3)			1 381
Dotations au FRBG nettes des reprises	(478)	6	(6)			(478)
Résultat net	894		(9)			903

(1) Sortie des actifs/passifs des fonds épargne-logement CNE et PEP CNE suite à la création de La Banque Postale.

(2) Reclassement en opérations sur établissement de crédit des fonds transférés à La Banque Postale sur livret B-CNE, sur LEP, livret jeunes et Codevi.

(3) Reclassement des provisions pour risques et charges sur prêts déficitaires et reclassement du swap relatif au refinancement du CFF.

(cf. notes annexes aux états financiers : III. Comparabilité des comptes).

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- > le contrôle des comptes annuels des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > les vérifications spécifiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du code de commerce, nous attirons votre attention sur :

■ **le paragraphe 1 de la note II de l'annexe** qui traite des dispositions comptables du règlement n°2002-03 modifié par le règlement n°2005-03 du CRC, relatives au traitement du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

■ **le paragraphe 5 de la note I, la note III et la note 30 de l'annexe qui exposent :**

- > les modalités de présentation, dans les comptes des fonds d'épargne au 31 décembre 2006, des données comparables au 31 décembre 2005, compte tenu des transferts réalisés au bénéfice de La Poste dans le cadre de la création de La Banque Postale au 31 décembre 2005 ;
- > les reclassements opérés au compte de résultat sur les provisions sur prêts déficitaires et sur le swap relatif au dispositif de bonification du CFF ;
- > le reclassement opéré au bilan sur les fonds de garantie SDR ;
- > les modifications apportées à la décomposition du bilan et du résultat de certains fonds d'épargne.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

■ Changements comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

■ Estimations comptables

Le provisionnement des risques de crédit, le provisionnement des pertes résultant de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource, et la constitution de fonds pour risques bancaires généraux constituent des domaines d'estimation comptable significative dans l'activité des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations :

- > votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe 2.1 de la note IV, notes 2, 3, 13 et 28 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques ;

> votre société constitue des provisions en couverture des pertes, certaines résultant de certains programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource (paragraphe 6 de la note IV et note 10 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de détermination des pertes actuarielles attendues et leur couverture par des provisions ;

> votre société constitue des fonds pour risques bancaires généraux (paragraphe 7 de la note IV, notes 11 et 29 de l'annexe) destinés à venir compléter les réserves spécifiques de chaque fonds d'épargne. Dans le cadre de notre revue, nous avons examiné les modalités de calcul permettant d'atteindre un niveau de fonds propres minimum requis par la réglementation bancaire applicable aux risques de contrepartie et aux risques de marché.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 4 avril 2007

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Catherine Pariset

Mazars & Guérard



Guillaume Potel Pierre Masieri

Le rapport annuel de la Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent, le rapport de la Direction des fonds d'épargne et le rapport de responsabilité sociétale sont disponibles sur le site internet www.caissedesdepots.fr

Le rapport annuel peut être obtenu sur simple demande auprès de la Direction de la communication.

Caisse des Dépôts
Direction de la communication
56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

Edition

Caisse des Dépôts
Direction de la communication

Conception et réalisation

Publicis Consultants

Crédits photos

D.R., Gettyimages : Anne Ackermann, George Doyle & Ciaran Griffin, Mike Kemp, Andreas Kindler, Thomas Northcut, Photodisc, Kraig Scarbinsky, Stockbyte

Avertissement au lecteur

Les états financiers de l'exercice 2006 se rapportent aux comptes consolidés certifiés du groupe Caisse des Dépôts, aux comptes certifiés de la Section générale de la Caisse des Dépôts et aux comptes certifiés des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts.

Les comptes détaillés propres aux filiales, aux autres organismes et établissements gérés par la Caisse des Dépôts, ne figurent pas dans ce rapport, mais dans des rapports spécifiques établis par ces différentes entités.

56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP
Tél. : + 33 1 58 50 00 00
www.caissedesdepots.fr

